





THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

MÉLANGES
HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1918).



Benjamin Sulte

VOLUME I

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

— o —

G. DUCHARME
libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

—
1918
—

FC
305
S94
1918
V.1

SCOTT

OUVRAGES DE GÉRARD MALCHELOSSE

Cinquante-six ans de vie littéraire ou Benjamin Sulte et son oeuvre. Essai de bibliographie des travaux historiques et littéraires (1860-1916) de ce polygraphe canadien, précédé d'une notice biographique. Préface de M. Casimir Hébert. Un volume in-8, 80 pages, Montréal, 1916.

Généalogie de la famille Malchelosse. Lettre-préface de M. Benjamin Sulte. Un volume in-8, 32 pages, sur papier de luxe et tiré à cinquante exemplaires. Montréal, 1918.

La famille Roupe. Brochure in-8, 8 pages, Montréal, 1918. (Epuisé).

“PRÉFACE”

On l'a dit, et c'est une précieuse vérité, les enseignements de l'Histoire sont considérables; ce sont eux qui affermissent l'attachement au sol, qui cimentent la solidarité de la race et qui imposent le respect des traditions — trois choses essentielles au développement harmonique des sociétés.

C'est à mieux connaître son passé que se fortifie chez un peuple l'idée de Patrie; car l'une des plus puissantes forces morales que puisse posséder un être humain, n'est-ce pas de savoir ce qu'ont fait ses parents, ses ancêtres, les lointains représentants de sa famille?

A notre époque, où nous éprouvons l'impérieuse nécessité d'enfoncer de puissantes racines dans le sol national, où nous avons un si grand besoin de placer notre conscience en regard de celle des aïeux, afin de raviver la foi en nous-mêmes, cette connaissance du passé canadien s'impose plus que jamais.

“L'histoire nationale, a dit Augustin Thierry, est pour tous les hommes du même pays une sorte de propriété commune; c'est une portion du patrimoine moral que chaque génération lègue à celle qui la remplace”.

PRÉFACE

Par l'Histoire, le sentiment de la Patrie s'accroît d'âge en âge dans les cœurs; et c'est précisément l'une de ses plus claires missions de fortifier, d'éclairer et de justifier ce précieux sentiment. Les énergies vitales de notre nationalité doivent, sans doute, beaucoup aux études historiques.

Pour être précieuses, ces études représentent de considérables labeurs en recherches. Ceux qui écrivent l'histoire générale me rappellent l'ingénieur qui trace une route en pays mal connu. Mais que ne devons-nous pas à tous les obstinés chercheurs qui s'appliquent à élargir cette route et à lui faire franchir des obstacles que leurs prédécesseurs avaient considérés comme insurmontables? Les uns et les autres collaborent à une oeuvre géante autant que salutaire, et qui intéresse chacun de nous.

M. Benjamin Sulte a écrit l'histoire en grand et en détail. Il est à la fois ingénieur et cantonnier. Durant sa longue et fructueuse carrière, il n'a cessé de promener à travers notre merveilleux domaine historique un flambeau inquisiteur, qu'alimentait une ardente passion pour la vérité, un souci de l'exposé précis et révélateur. Combien de faits, restés jusqu'à lui imparfaitement compris ou totalement ignorés, n'a-t-il pas mis en parfaite lumière?

Ses écrits sont considérables. Il les a disséminés dans des articles de journaux et de revues, tant du Canada que de l'étranger, dans des conférences et des mémoires de sociétés savantes, enfin dans des opuscules et des in-quartos, depuis longtemps épuisés.

Nul ne l'ignore, il n'y a pas de bibliothèque où se puisse trouver une collection complète des nombreuses publications

PRÉFACE

auxquelles M. Sulte a collaboré; en outre, l'auteur a souventes fois retouché ses écrits, afin de les enrichir et de les mettre à point; mais ils restent épars. Les fruits de tant de recherches consciencieuses et perspicaces ne doivent pas rester inaccessibles à la légion des compatriotes et de tant d'étrangers qu'intéresse le passé canadien.

C'est avec cette préoccupation que nous mettons en volumes une première série de Mélanges historiques. Il va de soi que ces études, écrites au cours d'un demi-siècle, n'ont d'autre lien entre elles que celui de se rapporter à notre histoire. On trouvera donc la variété dans l'unité.

Leur vénérable auteur, qui ne connaît pas l'oisiveté et qui a travaillé sans relâche, veut bien approuver notre initiative en revisant ses écrits. On peut dire, par conséquent, qu'ils sont définitifs. Grâce à la découverte de documents, grâce aussi à la publication d'ouvrages historiques à l'étranger se rapportant à l'histoire du Canada, certaines pièces de M. Sulte ont été transformées au point de leur donner le caractère de l'inédit. Partout du neuf, jamais de redites, toujours de l'utile savoureux.

La matière des Mélanges historiques consiste en études d'une importance de premier ordre, sur des points inaperçus ou simplement effleurés par d'autres historiens. De même qu'il n'est nul détail du patriotisme menacé qui doit être négligé, il n'est pas un point d'histoire, pas un personnage, pas une situation dont la connaissance puisse nous laisser indifférents.

D'ailleurs, quel travail de longue haleine, quelle histoire générale d'une nationalité a la prétention de tout dire? Les

PRÉFACE

disserlations et les développements minutieux suspendraient l'intérêt du récit. Et pourtant, un chercheur fourrageant dans un domaine voisin de celui qu'a fréquenté l'auteur de l'étude générale, ne peut trouver réponse à ses enquêtes. Par contre, n'est-ce pas trop que de demander à un artisan de l'histoire des éclaircissements définitifs sur telle figure, telle époque, tel événement? En histoire, chacun apporte son contingent de trouvailles et de réflexions, sans prétendre avoir donné le mot final; il publie avec l'espoir qu'un autre, plus heureux que lui, découvrira ce qui manque encore, ce qui manquera toujours. A maints égards, tout travail d'histoire représente une ou quelques mailles d'une chaîne qui ne sera jamais terminée.

Si l'histoire, telle qu'on l'entend de nos jours, approche plus souvent de la réalité que selon la conception des Anciens, c'est qu'elle a demandé le concours de diverses sciences. L'auteur des Mélanges historiques a depuis longtemps fait sienne cette vérité, en étudiant, parmi tant d'autres sciences, la stratégie et l'économie politique. M. Sulte comprend, à l'exemple de Balmès, que l'historien ne peut rien inventer et qu'il doit être en état de prouver l'exactitude des moindres traits que fixe son pinceau. Si l'histoire doit se résigner à n'être qu'une science conjecturale, ainsi que l'a dit Gaston Boissier, il est constant que les travaux de ce genre n'acquièrent de valeur qu'en autant qu'ils constituent un effort pour se faire de moins en moins imprécis, sur chacun des moments historiques.

Cette publication que nous nous proposons de continuer, à raison de quatre volumes par année, si le public lui accorde l'accueil qu'elle est en droit d'attendre, constitue en même

PRÉFACE

temps qu'un hommage à la gloire d'un chercheur aussi laborieux que narrateur agréable, un recueil de matériaux de grande valeur, pour l'histoire de la nationalité canadienne-française.

Gérard MALCHELOSSE

1er novembre, 1918.

TABLE DES ARTICLES

	PAGES
Préface	7
Découverte de l'Amérique	13
Québec en 1629-1631	27
Beauport <i>versus</i> Québec	37
Compagnie dite des Habitants	44
Nicolas Perrot à Bécancour	50
Chouart et Radisson à Londres	64
Ce que nos ancêtres buvaient	70
Le système seigneurial	79
KiSet et la Chaudière-Noire	85
Pierre Bisailon en Pennsylvanie	89
Les notaires Adhémar	104
Titres de noblesse de d'Amours	118
The early history of the Militia	127
Canadian Militia under the French Régime	135

DECOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

L'idée m'est venue d'écrire sur ce sujet en lisant un article publié dans la *Revue des Deux Frances* de Paris, sous la signature d'un Irlandais, Barry O'Delany, qui débite ses histoires sans être contredit par personne. Nous allons d'abord le citer en entier afin que mes lecteurs puissent suivre plus facilement ce que je dirai en réponse :

* * *

« Il est presque universellement admis aujourd'hui que l'honneur de la découverte précolombienne de l'Amérique revient à l'Irlande. Le seul point sur lequel il semble exister quelque incertitude, est de savoir si la gloire de cette découverte revient à l'Irlande païenne ou à l'Irlande chrétienne. Dans son savant ouvrage *Histoire de la découverte de l'Amérique*, l'auteur, Paul Gaffarel, dit, en faisant allusion aux divers voyages supposés précolombiens au Nouveau-Monde, par les Irlandais : « Il y a deux parts à faire dans ces voyages ; la première toute de tradition, mais de tradition persistante, et marquée par des légendes, soit d'origine païenne, soit d'origine chrétienne. La seconde repose sur des témoignages plus authentiques. Le premier de ces Irlandais, au cœur intrépide, dont la légende a conservé le souvenir, se nommait Condlá le Beau (1). Il était le fils de Conn Cét

1. Voir la *Légende de Condlá*, traduite de l'irlandais par Béatrice Crowe, dans *The Journal of Royal Historical and Archaeological Association of Ireland*, page 1871. Voir également *Irishic Texts*, par Ernest Windish; et la *Grande Terre de l'Ouest*, par Beauvois.

“Cathac, roi d’Irlande de 123 à 157 de notre ère. Cette légende était populaire en Irlande. On la trouve sous diverses formes, et est modifiée par les civilisations et religions différentes : mais le fonds subsiste le même ; il s’agit toujours d’un voyage par mer dans la direction de l’Ouest à la recherche d’une terre merveilleuse. Dans une autre légende, presque aussi populaire que la précédente, celle de Cuculain, prince de Cualaigne et Muirthenne, dans l’Ulster (2), il est question d’un pays situé à l’Ouest, au-delà de la grande mer. Le fils de Fionn, Oisín, bien plus connu sous le nom d’Ossian (3), est aussi le héros d’une légende dont le retentissement fut autrement considérable. Assurément, toutes ces légendes païennes sont étranges et fabuleuses, mais on les a trop dédaignées. Elles cachent un fonds de vérité. Les légendes chrétiennes sont également remplies d’événements extraordinaires, mais elles confirment la réalité des voyages entrepris par les Irlandais dans la direction de l’Ouest.”

“Le principal héros de la découverte de l’Amérique par l’Irlande chrétienne, est saint Brandan, évêque de Clonfert, dans le Galway (4). La plupart des autorités placent sa naissance en 460, mais quelques-uns soutiennent

2. Voir un article de M. Curry, dans *The Atlantis*, le 11 juillet 1858.

3. D’après certains savants, il paraîtrait plus probable qu’Ossian fut l’auteur de cette légende, mais qu’il n’en fut nullement le héros. Les chants d’Ossian sont écrits en langue herse, sinon apocryphes et presque indéchiffrables ; c’est sans doute à cause de cela que les traducteurs du barde Ossian, qui vivait au III^e siècle, l’ont pris pour le héros même. La tradition nous rapporte qu’il était fils de Fingal, roi de Morven, et non de Fionn comme l’indique l’appellation ci-haut employée, et qu’il devint aveugle après la mort de son fils Oscar.

4. *Lyfe of Saynt Brandon* dans le *Golden Legend*, publiée par Wynkyn de Worde, en 1843.

qu'elle n'a eu lieu qu'environ vingt années plus tard. On raconte que, dans l'année 545, avec quelques fidèles compagnons, saint Brandan s'embarqua sur la côte de Kerry, dans la baie qui porte encore son nom. Gaffarel, dans son *Histoire de la découverte de l'Amérique*, décrit ainsi le voyage du saint irlandais : — "Après plusieurs aventures, ils finissent "par trouver une terre inconnue, un immense continent où "se rencontrent les productions les plus variées. Pendant "quarante jours, les moines essayent de faire le tour de cette "terre, qu'ils prenaient pour une île, mais ils arrivent à "l'embouchure d'un fleuve immense qui leur prouve, comme "plus tard l'Orénoque à Christophe Colomb, que l'île est un "continent".

"Paulo Toscanelli, qui prépara pour Colomb les cartes dont il se servit dans son premier voyage, donna le nom de "Terre de saint Brandan" à la contrée appelée maintenant Amérique (5).

"L'Amérique était connue des Scandinaves sous le nom de "Irland it Mikla", ou "Grande Irlande". Leurs annales parlent de trois voyages après celui de saint Brandan, et avant l'arrivée de Christophe Colomb. Le plus connu de ces voyages est peut-être celui d'Ari Marson, parent d'Eric le Rouge, qui dans l'année 983, fut poussé par une tempête à "Huitmammland" ou "Terre des Hommes blancs", aussi appelée "Irland it Mikla". On nous raconte que Marson s'était converti au christianisme pendant son séjour en "la Grande Irlande", où les semences de la foi, semées par saint Brandan, avaient porté fruit et où on parlait encore la langue irlandaise.

"En faisant allusion aux annales scandinaves, Gaffarel écrit :

5. *Greater Ireland or The Iris Race in America*, par E. O'Elleagher Cordon.

De ces trois documents, il semble donc résulter que les Irlandais avaient découvert à l'Ouest un pays auquel ils "avaient donné leur nom, "Irland it Mikla", ou "La Grande Irlande"; que cet autre nom de "Huitmannaland", ou "Terre des Hommes blancs," ou vêtus de blanc, rappelle le costume "des papas (6); qu'ils avaient conservé l'usage de la langue "irlandaise: qu'ils étaient restés fidèles au christianisme". Pour conclure, l'auteur ajoute: "Il ne nous reste plus qu'à "déterminer l'emplacement de cette Irland it Mikla. La "plupart des savants se sont contentés de reproduire une "assertion de Rafn (Carl-Christian) (7), qui plaçait l'Irland "it Mikla dans la partie méridionale des Etats-Unis. Mais "Beauvois (8) a démontré par une étude attentive des textes "et une rigoureuse argumentation, que la véritable position de "l'Irland it Mikla doit être reportée beaucoup plus au nord, "soit dans l'île de Terre Neuve, soit sur la rive méridionale "du Saint-Laurent. L'authenticité de cette nouvelle théorie "est confirmée par des notions très précises sur les traces "persistantes du christianisme dans cette région que recueillirent quelques missionnaires français en Canada".

"Le temps et l'énergie dépensés dans la suite par les Irlandais, pour combattre chez eux l'invasion étrangère, les empêchèrent de poursuivre leur découverte par la formation d'autres colonies, ou même de garder une communication avec l'Irland it Mikla.

"Mais les Irlandais d'aujourd'hui, exilés dans le Nouveau-Monde, dont l'influence et le nombre sont la cause que cette contrée est souvent appelée "la Grande Irlande", n'ont pas

6. Les prêtres furent quelquefois appelés *papas* (du grec), dans les premiers temps.

7. Archéologue danois (1795-1864), auteur des *Antiquitates americanæ*.

8. *La Grande Terre de l'Ouest*.

oublié que ce nom fut donné à l'Amérique par leurs ancêtres, qui foulèrent ses rives et les colonisèrent, de longs siècles avant que son existence ne fût même soupçonnée par aucune autre nation. — BARRY O'DELANY.

* * *

J'ai répondu par l'article suivant qui a été inséré dans la *Revue des Deux Frances*, janvier 1899 :

Il suffit de lire quelques ouvrages des sociétés savantes sur ce sujet pour comprendre que si l'Amérique a été découverte vingt fois avant Christophe Colomb, elle est restée inconnue et n'a jamais été colonisée. (Voir les volumes du Congrès des Américanistes).

D'après M. Barry O'Delany (*Revue des Deux Frances*, octobre 1898) c'est aux Irlandais que reviendrait l'honneur d'avoir vu, les premiers, notre continent et même de l'avoir habité. Ainsi, les autres nations du nord de l'Europe n'y seraient pour rien. Comme je sais où cet écrivain puise ses connaissances, je lui demanderai pourquoi les Scandinaves ne comptent pas dans ses histoires, ou plutôt ses légendes.

Etablissons une base à notre raisonnement. Voici ce que disait en 1892, Henry Harrisse qui ne se paye pas d'imagination, comme on le sait : "Colomb n'eut pas le premier l'idée que, sur l'autre rive de l'Océan, se trouvent des régions accessibles au marin confiant et hardi. Ce ne furent pas non plus ses propres calculs ni ses arguments qui en démontrèrent l'existence. Il est certain, d'ailleurs, que son hypothèse, alors répandue parmi les savants depuis dix-sept siècles, était dans ses discours et dans ses écrits entachée de profondes erreurs."

J'ai eu entre les mains un volume de belle taille uniquement composé de citations de tous les auteurs connus, depuis Aristote jusqu'à Colomb, et traitant de cette partie de

la terre qui doit se rencontrer à l'occident, au-delà de l'Atlantique. La question n'était donc pas nouvelle lorsque le florentin Toscanelli dressa ses cartes et que, de son côté, l'immortel Génois dit : "C'est trop de discussions ; il est temps d'y aller voir !"

Tandis que tout cela se passait au midi de l'Europe, que faisait le nord ? C'est ce que M. Paul Gaffarel, de Dijon, expose dans deux ou trois de ses ouvrages, et M. O'Delany ne semble pas avoir consulté d'autres sources.

Les écrits où se trouvent mentionnés les voyages des Scandinaves, des Irlandais et des Islandais en Amérique, depuis le VI^e jusqu'au XIV^e siècle, ne sont pas des raretés, car la plupart ont été imprimés et forment partie des bonnes bibliothèques. L'origine de ces écrits n'a rien d'inconnu, encore moins de mystérieux.

Les *Saagas du Nord*, par exemple, l'une des principales collections de cette classe de manuscrits, ont été rédigées dans les monastères de la Scandinavie et on peut dire que, depuis sept cents ans, elles n'ont pas cessé d'être consultées par les hommes instruits. Quant à la valeur de ces textes, c'est autre chose. La copie la plus ancienne que nous en possédons paraît avoir été faite au XII^e siècle. Reste à savoir si c'est une copie fidèle ou si l'on a ajouté au texte primitif, ou même si c'est une pure invention.

Les traditions religieuses et historiques des peuples septentrionaux remplissent uniquement ces ouvrages, qui sont nombreux et parmi lesquels on compte au premier rang les Sagas de Lodbrock, Hervara, Vilkina, Volsenga, Blomsturvalla, Olaf Tryggva Sonar.

Interpréter ces vieux récits n'est pas une tâche facile ; aussi la science et la sagacité des écrivains de notre temps s'exercent-elles à annoter et rendre plus clair le sens que ren-

ferment tant de pages si diversement composées, et cela dans une langue aujourd'hui à peu près hors d'usage.

Si donc nous voulons connaître cette matière, il faut lire volume sur volume et, en quelque sorte, y consacrer sa vie. Pour ma part, j'en ai vu et lu ce qui tiendrait dans trois volumes de cinq cents pages, et c'est assez!

MM. Gaffarel et Beauvois (que j'ai l'honneur de connaître tous deux) ne sont pas seuls en France à étudier ce sujet; leurs commentaires ont du poids, sans doute, mais enfin ils travaillent sur des pièces dont les historiens du nord de l'Europe ont seuls la possession et une meilleure connaissance de la langue que nous tous. En examinant cet amas de légendes, Mark Twain disait sentencieusement: "L'Amérique a toujours été découverte."

Ainsi, au XII^e siècle furent rédigées les plus anciennes chroniques scandinaves ou autres, racontant les navigations du peuple du Nord. On y affirme que saint Brandan, au Ve ou VI^e siècle, se rendit en Amérique. Six cents ans s'étant écoulés entre le voyage dont il s'agit et la narration écrite, le doute est permis sur bien des points, comme aussi sur d'autres événements du même genre. Le vague qui enveloppe les prétendus voyages faits avant celui de saint Brandan, et dont parle M. Barry O'Delany, nous empêche d'y ajouter foi. Avec saint Brandan on est plus à son aise; car il a laissé, paraîtrait-il, une explication quasi précise, et l'on voit que les hommes de science l'ont toujours regardée d'un oeil attentif, à venir jusqu'à Toscanelli.

Le mérite du moine et évêque irlandais consiste à avoir fourni une indication susceptible de conduire à la découverte de l'Amérique. Cette indication a-t-elle contribué au succès de Colomb? Personne ne l'a prouvé. C'est pourtant sur ce point seulement que saint Brandan pourrait briller dans

l'histoire. Personne n'a cru devoir lui attribuer la découverte de ce double continent, pas même de la partie nord.

Est-il certain que, vers l'an 1000, les semences de la foi répandues, dit-on, par saint Brandan, avaient porté fruit? Il y a là une grosse question. Alors les Sauvages auraient adopté le christianisme? Pour nous en persuader, M. O'Delany mentionne les croix dont parle le Père Le Clercq, mais, en Amérique, personne n'attache d'importance à ce fait et même, s'il fallait le ramener à certaines pratiques chrétiennes, ce serait dépasser tout exagération en l'attribuant à saint Brandan, car, du Xe au XVI^e siècle, les indigènes pouvaient l'emprunter aux Européens qui fréquentaient les côtes de l'Acadie. Le Père Le Clercq écrivait en 1680, c'est presque de nos jours. Il était loin des époques dont nous parlons et ne savait rien des Scandinaves, encore moins de saint Brandan.

Après les mots: "porté fruit", M. O'Delany ajoute: "et où on parlait encore la langue irlandaise." Ce n'était donc pas des Sauvages! En effet, il y avait, vers l'an 1000, au bouches du Saint-Laurent, un ou deux postes de traite occupés par des gens du nord de l'Europe et on devait y parler "encore" la langue de l'Irlande ou celle de la Scandinavie, puisque les hommes en question étaient nés en Europe. L'adverbe "encore" donne à entendre que cet état de chose remonte à saint Brandan, et, de plus, que tout était devenu irlandais en Amérique. N'allons pas si vite en besogne.

Autre citation de M. O'Delany: "Les Irlandais d'aujourd'hui, exilés dans le Nouveau-Monde, n'ont pas oublié que le nom de "Grande-Irlande" fut donné à l'Amérique par leurs ancêtres qui foulèrent ses rives et les colonisèrent, de longs siècles avant que son existence ne fut même soupçonnée par aucune nation." Ils avaient parfaitement oublié tout cela.

mais, depuis cent ans, les vieux récits ont été imprimés et les Irlandais les ont lus; seulement, il leur semble y voir une foule de choses qui n'y sont pas, comme la colonisation des disciples de saint Brandan, par exemple, qui n'est pas plus véritable que celle d'Eric le Rouge venu quatre siècles après lui — et qui n'était pas Irlandais, celui-là.

L'impression que j'ai gardé de mes lectures me porte à croire que saint Brandan n'est pas un être imaginaire et qu'il a, bel et bien, visité ce coin du monde jusqu'à la Floride ou les Bahamas, il y a quatorze cents ans. Nous ne connaissons pas de carte de lui; il faut lire le récit qui le concerne et calculer les distances comme on peut; toutefois les géographes avant Toscanelli persistaient à indiquer à l'ouest, très loin de l'Europe, la terre que ce moine dit avoir visitée. Lorsque les Açores furent découvertes, on ne les confondit pas avec l'île ou le continent de saint Brandan parce que l'opinion commune chez les savants reportait la position beaucoup au-delà.

Ceux qui sont venus après saint Brandan étaient des commerçants, soigneux de cacher la source des pelleteries qu'ils transportaient en Europe. C'est pourquoi eux non plus ne sont pas des découvreurs.

Nous savons qu'au IX^e siècle, et même avant, les Norvégiens qui avaient colonisé l'Islande et fondé des établissements au Groënland, poussant toujours leurs découvertes, s'étaient avancés le long des côtes de l'Atlantique jusque sur le territoire actuel des Etats-Unis où ils avaient longtemps séjourné. Nous savons que les Gallois ou Cambriens prétendent avoir visité l'Amérique avant Colomb, etc.; mais il n'était resté que des traces écrites longtemps après ces premières découvertes, et c'est incontestablement à Christophe Colomb que l'ancien monde doit la connaissance du nouveau.

Ses devanciers ne sauraient donc être considérés comme les découvreurs de l'Amérique. Voilà le fond de la question.

Il faut bien tenir compte du fait que, il y a mille ans, ce que nous appelons publicité n'existait pas. Un navigateur qui possédait un secret, c'est-à-dire un lieu de trafic où il opérerait seul n'avait pas grande peine à le conserver.

Avant 1340, il y avait, le long des côtes, en descendant jusqu'à la Virginie, des postes de Norvégiens, d'Islandais, etc., qui s'y maintenaient le temps de râfler les fourrures que les Sauvages apportaient des environs. Le Potomac, Taunton (Massachusetts), le Maine, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick avaient des stations de ce genre. Ari Marson, qui en 983, mentionne la "Terre des Hommes blanc", comme nous dirions le bas Saint-Laurent, devait par là faire allusion à l'une des colonies que les gens du nord de l'Europe entretenaient en Amérique. Le mot "Huitmanalan", cité par M. O'Delany ou plutôt "Huit man land", est de langue danoise; en langue runique (scandinave), "huit" se dit comme "White" en anglais, et white veut dire blanc: blanc homme terre, ou terre des hommes blancs.

Les peuples de l'Europe qui n'étaient pas chrétiens étaient nécessairement païens; mais il paraît bien certain que ces derniers ne devaient pas être nombreux dans les postes de l'Amérique, si toutefois ils fréquentaient les chrétiens.

Un évêché existait au Groënland. On prêcha dans l'étendue de ce diocèse en faveur de ce que l'on nommait déjà le "denier de Saint-Pierre", pour aider le Pape à organiser une croisade contre les Sarrazins.

D'après plusieurs documents de provenances variées, les établissements catholiques du Groënland allaient en prospérant au XIe, XIIe et XIIIe siècles. Il en résultait un

grand commerce de fourrures avec l'Europe. Le climat paraît avoir été alors à peu près semblable à celui de la province de Québec aujourd'hui. On appelait cette région "Terre Verte" — "Greenland" — en langue norvégienne "Groënland".

Lorsque survint l'invasion permanente du froid, vers 1340, et qu'il fallut abandonner le Groënland, les postes, le long des côtes, allant au sud, se trouvèrent coupés de leur base d'opérations et ils disparurent.

Cent cinquante ans plus tard, Colomb chercha les terres nouvelles en suivant la ligne du tropique. Il prenait toute cette partie du monde pour une annexe de la Chine et du Japon, et l'on sait qu'il mourut sans avoir compris l'existence d'un continent nouveau et sans deviner l'Océan Pacifique.

Il ne restait rien des prétendues colonisations de l'Amérique. Les navigateurs se préoccupaient toujours de pénétrer le mystère de l'autre rive de l'Atlantique, car on s'accordait à dire qu'il y avait une borne, un rivage, un terme d'arrêt pour les eaux. "Dès le milieu du XVe siècle, dit Harisse, de hardis marins portugais, açoriens, anglais, tentèrent d'atterrir aux îles fantastiques, telles que celles de saint Brandan, des Sept-Cités, de l'Antillia, etc., semées à travers l'Océan d'après les relations du moyen âge. Nous avons relevé de 1431 à 1492, vingt-et-une expéditions de ce genre; aucune n'atteignit les côtes du Nouveau-Monde."

Toscanelli (9), qui vivait lorsque Christophe Colomb vint au monde, mettait sur ses cartes les Canaries et les

9. Paulo del Pozzo Toscanelli (1397-1482) était l'un des hommes les plus savants de son temps. Il partagea les idées de Marco Polo et il imagina la possibilité de rejoindre le Cathay en naviguant vers l'ouest. Ses projets furent communiqués à Alfonso V de Portugal et plus tard à Christophe Colomb.

Açores comme des terres connues; mais il plaçait aussi la terre saint Brandan bien au-delà, pas trop loin de la position de San Salvador où Colomb débarqua pour la première fois.

Il n'y a pas de doute que la carte de Toscanelli et pareillement celle que l'on suppose avoir appartenu à Pinzon servirent de guide à Colomb. Celle de Toscanelli semble avoir eu la préférence, car Pinzon (10) avait dû former la sienne pour la route du Brésil, où il paraît bien qu'il était allé lui-même (ou d'autres navigateurs de sa connaissance) avant que de s'engager à suivre Colomb. Une fois les trois caravelles parvenues à moitié chemin de l'Atlantique, il y eut dispute entre Colomb et Pinzon parce que l'un tirait au nord-ouest et l'autre au sud-ouest. C'est la ligne ouest qui fut adoptée finalement, c'est-à-dire, que sans y penser probablement l'on mit le cap sur la prétendue île saint Brandan tout bonnement.

Vous voyez que je concède au moine irlandais le plus possible, étant donné le fait que rien n'est certain dans ce que l'on rapporte de lui; il a peut-être indiqué l'existence de terres lointaines, alors que tous les savants de l'Europe pensaient la même chose sans aller y voir, mais il n'a point tracé de route comme Colomb. Quant à sa conversion des Sauvages et à la colonisation, comme aussi l'unique prépondérance des Irlandais en Amérique, au détriment des Scandi-

10. Martin Alonzo Pinzon, navigateur espagnol, mort en 1493. Il commanda une des trois caravelles de Colomb, *La Pinta*, devant toujours les autres bâtiments, et se séparant même de Colomb pendant six semaines consécutives. Au retour, il prit encore les devants, dans l'espoir de faire valoir ses prétentions à la découverte du Nouveau-Monde, mais mourut peu après son retour, sans avoir pu obtenir une audience à la cour.

Son frère, Vicente Yanez Pinzon, mort en 1523, commanda un autre des bâtiments de l'expédition *La Nina*, et se montra dévoué à son chef. Plus tard, il découvrit le Cap Saint-Augustin, l'embouchure du fleuve des Amazones et la côte du Brésil.

naves, ce sont des efforts d'imagination qu'explique la chaleur du patriotisme.

Pour revenir à M. Barry O'Delany, je m'étonne qu'il ait pu imprimer dans un journal de Paris un article aussi naïf que le sien. C'est comme si un Canadien nous disait :

—On m'a raconté qu'il y a des livres qui expliquent comment les Français se sont établis au Canada.

Il ne nous apprendrait rien.

M. O'Delany a découvert un livre de Gaffarel qui lui apprend que Gaffarel a découvert les écrivains du Nord et que ceux-ci font connaître les découvreurs de l'Amérique. Et avec une si étonnante découverte au bout de sa plume, il fait circuler en plein Paris l'expression de son étonnement personnel qui trahit son ignorance, voilà tout.

III

Le siècle où naquit Colomb est remarquable par les tentatives faites sur mer dans le but de résoudre le problème de l'étendue et de la forme de notre planète, et aussi par les disputes que ce même sujet souleva en Europe. Les esprits se montèrent bien davantage lorsque, après 1486, on connut l'existence de la pointe sud de l'Afrique, observée, cette année-là, par Barthélemy Diaz et que Vasco de Gama devait contourner en 1497. Une route maritime s'ouvrait donc pour aller aux Indes et devait l'emporter sur celle de l'isthme de Suez.

Colomb, alors âgé de cinquante ans, était d'avis que le chemin serait plus court et moins dangereux en allant tout droit vers l'ouest, car il avait calculé que la terre, qu'il supposait ronde, mesurait un peu moins que les deux tiers de son volume réel. Ne connaissant rien du continent nord ou sud de l'Amérique, non plus que de l'océan Pacifique, il les omettait, mais comme l'Atlantique, dans sa région orien-

tales, lui était familière, depuis l'Irlande jusqu'aux Canaries, il avait conjecturé sur des rapports des marins de plusieurs nations, que la terre se retrouverait à mille lieues à l'ouest de l'Espagne et il ne se trompa point. On sait qu'il atteignit San Salvador à la date annoncée par lui, seulement il se crut arrivé à destination et il vécut toujours dans cette erreur. Les historiens lui mettent dans la bouche des paroles auxquelles il n'a jamais songé : "Là-bas, par delà les mers il y a une terre inconnue !" C'est tout le contraire de ce qu'il prétendait. Son plaidoyer pour obtenir la permission de se lancer à travers la Mer Ténébreuse consistait à soutenir que, la terre était ronde et que tous les continents étaient connus dans leurs places et dans leurs formes, excepté la côte orientale sud de l'Afrique. Il voulait prendre la voie la plus courte pour naviguer vers l'Asie et soutenait que la ligne 35e le mènerait tout droit au centre du Japon et que de là à la Chine et aux Indes il n'y avait plus ni mystère ni embarras. Les globes terrestres qu'il fabriquait et vendait continuellement dans l'intervalle de ses courses vers l'Irlande et les Canaries, contribuèrent à répandre son idée.

Les marchands, quoique tentés de faire explorer la route indiquée par Diaz, hésitaient devant les périls et la dépense d'une telle entreprise, car c'eût été un voyage très long et semé de tempêtes dont la renommée avait été répandue par les Portugais, à juste titre, tandis que l'Atlantique leur semblait être un bon enfant qu'on mettrait en belle humeur avec un peu de soin et d'intelligence. Lorsque la *Santa-Maria*, la *Pinta* et la *Nina* firent voile de Pa'os, le 3 août 1492, il y avait sur le port nombre de commerçants intéressés dans l'entreprise. Ces gens avaient dû, selon la coutume du temps, placer l'expédition sous la sauvegarde de la couronne.

QUEBEC EN 1629-31

Cet article n'a pas la prétention de raconter tout ce qui s'est passé à Québec durant l'occupation des Anglais, de 1629 à 1632, mais seulement de répondre à trois ou quatre questions qui m'ont été posées en demandant de publier ce que j'ai à dire sur le sujet.

I

De 1608 à 1628, je ne rencontre que vingt personnes du sexe masculin, habitant le Canada, c'est-à-dire le poste de Québec. Les autres personnes n'étaient que des hivernants, arrivant de France et repartant d'année en année.

Le nombre des femmes est de neuf pour la même période; deux d'entre elles étaient mortes avant 1628. En 1629, on comptait trois petits garçons, sept petites filles, une grande fille.

Trois-Rivières et Montréal n'avaient point de colons, n'étant pas encore fondées.

Les navires anglais étaient commandés par trois frères: Louis, David et Thomas Kertk, qui passent généralement pour des Français transfuges, mais la preuve de tout ceci n'a jamais été faite, tandis que tout nous porte à croire à leur origine anglaise.

Champlain n'avait nul moyen de résister à l'agression des Anglais. Tout se régla en peu de temps.

Louis Kertk prit possession de Québec le 20 juillet 1629 et le 24, Champlain s'embarquait sur le navire de Thomas

Kertk pour se rendre prisonnier à Londres. De là, on l'envoya en France, après l'avoir gardé durant quelques semaines sous divers prétextes, probablement pour le faire parler et en obtenir des renseignements sur le Canada.

Avec Champlain partirent volontairement les personnes suivantes qui revinrent en 1631 et 1632 :

Olivier Le Tardif, interprète et commis de la traite.

Thierry Desdames, navigateur sur le fleuve, depuis Gaspé à Montréal (1).

Jean-Paul Godefroy, intéressé dans le commerce de fourrures.

Robert Giffard, médecin, qui fonda Beauport en 1632.

Ceux qui restaient au Canada formaient un petit groupe que l'on peut qualifier de premiers Canadiens, comme aussi Giffard, Godefroy, Desdames, Le Tardif et Champlain — c'étaient :

Nicolas Marsolet, interprète, non encore marié, le seul, avec Champlain, de ceux qui avaient hiverné à Québec en 1608-09.

Etienne Brûlé, interprète, célibataire, découvreur de la Pennsylvanie et du lac Supérieur; il fut brûlé par les Hurons en 1631.

Guillaume Couillard, charpentier de navire, homme adroit en plus d'un métier; il avait un jardinage où il cultivait du blé-d'Inde, des citrouilles, etc.

Guillemette Hébert, sa femme, et ses trois petites filles.

Abraham Martin, pilote; il se fit accorder vers 1636 la terre qui porte son nom: plaines d'Abraham.

Marguerite Langlois, sa femme, ses trois petites filles, un garçon.

1. Thierry Desdames alla plus tard à l'île de Miscou.

Nicolas Pivert, employé à la ferme du cap Tourmente où l'on commençait à élever des bestiaux et faire du foin depuis trois ans.

Marguerite Lesage, sa femme, avec leur nièce et un jeune homme.

Pierre Desportes, Françoise Lauglois, sa femme, et leur fille Hélène Desportes: ils devaient être parents d'un membre de la Compagnie des Cent-Associés qui se nommait aussi Desportes.

Adrien Duchesne, chirurgien, et sa femme, de nom inconnu.

Guillaume Hubou, commençait à cultiver la terre à la hêche et s'en tirait passablement bien; Marie Rollet, sa femme, veuve de Louis Hébert, apothicaire, le premier qui sema du grain pour se nourrir. Elle avait un fils.

Il se trouvait dans les bois cinq interprètes de grande valeur qui refusèrent de vivre avec les Anglais et ne reparurent qu'au retour de Champlain en 1632. C'étaient:

Jacques Hertel, non encore marié. Il est l'auteur d'une famille célèbre et dont le fils fut anobli par Louis XIV.

Jean Nicolet, demeura au Nipissing, découvrit le Wisconsin, fut l'un des premiers commis des Cent-Associés et laissa une fille qui devint la mère de Le Gardeur de Saint-Pierre, faucoux dans les guerres et les découvertes.

François Marguerie, qui épousa la sœur de Hertel. Pas de descendance.

Thomas Godefroy, célibataire, brûlé par les Iroquois en 1652.

Jean Godefroy, son frère, homme considéré, anobli par Louis XIV, fondateur d'une famille importante.

Le boteur a sous les yeux tous les Français qui s'étaient faits Canadiens et qui demeurèrent tels. Leurs descendants

sont encore parmi nous — sauf les cas de Champlain, Marguerie et Brûlé qui n'ont pas laissé d'enfants.

D'autres Français, qui ne devaient pas faire souche ici, continuèrent à résider autour de Québec. Ce sont :

Gros-Jean, de Dieppe, interprète algonquin, ami des Kertk.

Le Baillif, né à Amiens, arrivé en 1622 en qualité de sous-commis et chassé vers 1628 "pour être grandement vicieux". Il se donna aux Anglais qui l'employèrent au magasin de traite.

Corneille, sous-commis, peut avoir été parent du grand Corneille, car tous deux étaient de Rouen et du même âge.

Pierre Raye, charron, natif de Paris, qualifié de "ré-négat, perfide, traître et méchant" par Champlain.

Le Cocq, charpentier, et Froidemouche, travailleur, capturés par les Anglais alors qu'ils cherchaient à repasser en France dans les navires du sieur de Caën.

Sur quatre-vingt-dix Anglais, il en mourut quarante le premier hiver; vingt hommes arrivèrent durant l'été de 1630, de sorte que les Anglais étaient au nombre de soixante-dix l'hiver de 1630-31, à Québec. Nous ne savons pas combien ils étaient l'hiver de 1631-32.

On observe qu'ils ne cultivèrent point le sol, mais se jetèrent avec ardeur dans le trafic avec les Sauvages.

Les Kertk avaient occupé Québec du 20 juillet 1629 au 13 juillet 1632, soit trente-six mois, et s'étaient procuré des masses de pelleteries qui leur valurent une petite fortune. Ils étaient habiles commerçants; par la suite, ils devinrent riches.

Louis Kertk fut créé chevalier et joua un rôle dans la marine marchande et militaire que l'on vit se développer sous Cromwell de 1650 à 1658. L'une de ses filles épousa

vers 1669, Pierre-Esprit Radisson, parti du Canada sous le coup d'un mécontentement et qui contribua beaucoup à fonder la Compagnie de la baie d'Hudson en 1668-70. A cette dernière date, sir Louis Kertk vivait encore et prit une part active à l'établissement de la compagnie en question.

Chose curieuse, il expliqua à son gendre que le roi d'Angleterre, en l'obligeant à quitter le Canada (1632) alors qu'il s'attendait à y rester encore un certain temps, lui avait causé un dommage de quarante mille louis sterling. Cette réclamation reparut vers 1685 alors que les Français chassèrent les Anglais de la baie d'Hudson. Sir Louis Kertk était mort à cette époque et son gendre demeurait à Québec.

II

Autre affaire. On m'adresse les observations suivantes :

“Vous jetez beaucoup de lumière sur toute cette époque, surtout sur les années 1628-32. J'y comprends quelque chose et vous me permettez, j'en suis sûr, une remarque : — il me semble que vous êtes un peu trop sévère pour l'administration française. Voyez ses lettres et vous constaterez qu'elle a songé à réclamer le Canada aussitôt que la nouvelle du succès des Kertk fut arrivé en France. L'inventaire des archives du “Record Office” de Londres fait voir que les négociations se poursuivaient dès le mois de janvier 1630. Le but de Charles I (roi d'Angleterre) était de se faire payer la dot de sa femme. Je ne sais où Charlevoix a pris ce prétendu fait qu'on discutait en France l'utilité de la restitution du Canada. Ni Louis XIII (roi de France) ni Richelieu ne me semblent avoir eu la moindre hésitation. Une fois le Canada rendu, Richelieu, il est vrai, ne semble plus s'occuper de nous. Etait-il trop absorbé par l'Europe? L'organisation qu'il avait donnée à la colonie naissante demandait-elle.

permettait-elle l'intervention du souverain? Les commencements de notre histoire sont bien plus intéressants qu'on ne pense — vous le faites voir; continuez à y faire de la lumière?.

En 1889, j'ai imprimé dans les papiers de la Société royale les négociations relatives à Québec; elles s'accordent avec ce que dit mon correspondant, mais celui-ci, je crois, manque de clef pour en saisir le sens.

Le 27 octobre 1629, Champlain était à Douvres en Angleterre. Il écrivait de ce lieu à M. Jean de Lauzon, qui demeurait à Paris, lui disant combien les Anglais se trouvaient embarrassés de ce que la capture de Québec avait eu lieu après la signature de la paix.

La paix avait été signée à Suze le 24 avril 1629, et la prise de Québec était du 20 juillet suivant.

M. de Châteauneuf, ambassadeur de France auprès de Charles I, appela Champlain à Londres vers les premiers jours de novembre, et là on leur promit que le poste de Québec serait restitué à la France.

Peu après, M. de Châteauneuf retourna à Paris et devint garde des sceaux. M. de Fontenay-Mareuil le remplaça comme ambassadeur.

Charles I tenait en réserve deux ou trois cartes de son jeu qui allaient transformer la situation. Un diplomate habile peut encore gagner beaucoup, même lorsqu'il a été battu.

L'hiver de 1629-30, le Dr André Daniel alla négocier à Londres la reddition du Canada. Le roi d'Angleterre mentionna alors pour la première fois la capture d'une colonie écossaise du Cap Breton, par le capitaine Charles Daniel (frère d'André) survenue au mois de septembre, par conséquent quatre mois après la paix signée. Il fallut une enquête, laquelle eut lieu à Dieppe et amena un gros procès. L'évalua-

tion des dommages dans cette affaire se poursuivait en même temps que la diplomatie française insistait pour la reddition de Québec.

Et qui poussait Louis XIII, Richelieu, Jean de Lauzon à revendiquer le Canada? Les marchands de fourrures. C'est ce qui explique pourquoi Richelieu et le roi ne s'occupèrent plus de Québec du moment où leurs gens rentrèrent en possession de cette colonie sans colons.

Le mérite de Louis XIII et de Richelieu consista à satisfaire les commerçants de Dieppe, de Paris et de Rouen, mais pas du tout à supporter les vues de Champlain qui avait à lui seul plus de patriotisme que cent mille marchands français ou anglais.

Mon aimable correspondant sait que Richelieu avait mis sur le papier, en 1627, un plan de colonisation et qu'il s'imaginait naïvement avoir par là fondé une nouvelle France. Le plan n'était qu'un rêve presque irréalisable et pour en tirer partie il fallait tout d'abord s'armer contre les rapacités et les fraudes des marchands. Que fit le premier ministre? En 1630, engagé dans une guerre en Italie, faisant de la politique de palais en France, combinant des alliances avec divers princes et souverains, il remit la direction du Canada... à une compagnie de marchands... aussi, il faut voir la douleur de Champlain.

Vous demandez si les affaires de cette colonie à peine existante exigeaient l'intervention du monarque; eh! oui, car autrement la classe des commerçants qui avait pour chef Jean de Lauzon s'emparait de tout, empêchait la colonisation, éternisait le Canada sauvage, ne faisait rien pour la France ou la religion—mais tout dans l'intérêt du trafic des pelleteries.

Et Champlain voyait cela, s'en plaignait, indiquait ce qu'il y avait à faire, mais on ne l'écoutait pas. Vous comprenez maintenant pourquoi je suis sévère à l'égard de Richelieu.

Poursuivons l'exposé du débat diplomatique.

Après avoir réglé plus ou moins le cas du capitaine Daniel, on s'attendait à voir clore les difficultés. Charles I ne le voulait pas ainsi.

—Je rendrai Québec, Port-Royal et toutes ces régions, dit-il, lorsque l'on aura payé la balance qui reste due sur la dot de ma femme..

Il avait épousé, en 1625, Henriette-Marie de Bourbon, sœur de Louis XIII.

Ce nouveau débat fit traîner la conclusion des choses jusqu'au printemps de 1632.

III

Reste à savoir si Charlevoix était justifiable d'écrire (cent ans plus tard), que du temps de Richelieu (1630), on disputait en France pour savoir s'il fallait reprendre le Canada ou le laisser aux Anglais.

Si l'on considère la question au point de vue d'une colonie agricole et industrielle il n'y a pas de doute que Charlevoix tombe juste: mais du moment où le prétendu patriotisme de Louis XIII, de Richelieu et de Jean de Lauzon se concentre sur les peaux de castor et la dépouille des orignaux, soyez certain qu'il y avait un parti pour redemander le Canada à grands cris.

Charlevoix écrivait cent ans après, l'événement dont il parle et, si vous le suivez attentivement, vous voyez très bien qu'il a utilisé abondamment les *Relations* des Pères Jésuites, alors très peu connues des hommes d'études. Je vais vous

mettre sous les yeux un passage de la longue lettre que le Père Paul Le Jeune écrivait de Québec, en 1636, et dont l'importance n'a pas échappé à Charlevoix puisqu'il la mentionne comme une source de renseignements précieux. Cette lettre est divisée en chapitres, afin de mieux classer les matières qu'elle renferme. Voici en quels termes s'ouvre le chapitre VIII :

“Il me semble qu'en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France je vois sortir une aurore des profondes ténèbres de la nuit.”

Ceci demande interprétation. Le Père Le Jeune était arrivé en 1632, et durant trois années n'avait vu à Québec que misère et désolation. Au moment où il écrivait, les chevaliers de Malte venaient d'annoncer qu'il allaient coloniser le Canada. En même temps débarquaient à Beauport quelques familles de cultivateurs venues du Perche. La population blanche se trouvait portée à quatre-vingt-dix âmes, ce dont le digne Père s'émerveillait. Il espérait voir compléter la centaine.

Il ajoute : “Les grandes pertes qu'ont faites les Cent-Associés en la première naissance de leur compagnie sont justement comme une nuit très épaisse qui couvrait d'horreur toutes les contrées. On n'y pensait que pour les rebuter ; on ne les regardait que pour les fuir ; on débattait en France la juste possession de ces terres ; pendant que la famine et l'Anglais les partageaient et les affligeaient l'un après l'autre. Les lys y mouraient en leur naissance ; le peu de Français qui les habitaient étaient étrangers dans leur propre pays.”

Voilà qui est bien suffisant pour justifier le texte de Charlevoix si je ne me trompe, et, de plus, les lamentations de Champlain à ce sujet, les observations de Sagard, tout nous montre que le groupe des marchands de fourrures était

le seul qui voulait reprendre le Canada en 1629-1632, mais pour le trafic du castor et de l'original seulement.

“Ces grandes provinces ne pouvaient aspirer à une plus grande fortune que d'être faites en magasin de peaux de bêtes mortes”, dit encore le Père Le Jeune. Un peu plus loin il fait allusion au temps où il arrivait de France et s'exprime très clairement: “Entrant dans le pays, nous y trouvâmes une seule famille qui cherchait passage en France pour y vivre sous les lois de la vraie religion.”

Si le roi ou Richelieu voulaient coloniser, il faut avouer que nous sommes bien ignorants de ce qu'ils ont accompli dans ce but. Je pense que Charlevoix n'a pas exagéré et qu'il avait lu le Père Le Jeune, Sagard, Champlain, tous les papiers diplomatiques dont j'ai parlé.

1901.

BEAUPORT vs QUEBEC

L'esprit qui régnait en France à l'égard des colonies lorsque fut commencé l'établissement du Canada, doit être étudié avec soin si l'on veut se rendre compte de ce qui s'est passé autour de Québec, il y a trois cents ans.

En France, comme dans l'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Angleterre, ceux qui s'occupaient du Nouveau-Monde n'y voyaient que des mines à exploiter: l'Espagne, l'or et l'argent, le Portugal, les épices, la Hollande et l'Angleterre, la pêche, la France, les fourrures. Chaque nation se partageait ainsi les portions nouvelles du globe, d'après ses instincts. Il est bien entendu que l'idée de transplanter dans ces pays éloignés des groupes de population qui y formeraient, avec le temps, un "duplicata" de la mère-patrie — une "Nouvelle-France" autrement que sur le papier — il est bien compris que cette idée n'avait aucun poids dans les classes dominantes. Montaigne, en 1580, exprimait le désir de voir adopter une telle politique, mais il se trouvait seul, ou à peu près, avec le conseiller Jeannin (1) pour saisir l'importance de la question.

Dès que la paix fut rétablie en France, après une guerre intestine de quarante ans, quelques navigateurs firent connaître aux gens de la cour l'existence du Canada au point de vue du commerce des pelleteries. En 1598-9, une expédition se rendit sur le Saint-Laurent pour tâter le terrain. Les sieurs

1. Voir le *Bulletin des Recherches historiques*, janvier 1918, un article de M. Sulte, intitulé: *le Président Jeannin*.

de Monts et Champlain y allèrent dans le même but en 1603. Vers 1607, le projet prit de la consistance et le roi Henri IV autorisa de Monts à trafiquer seul le long du Saint-Laurent durant l'espace d'une année. Voilà comment et pourquoi fut construite la première maison de Québec, du 3 juillet à l'automne de 1608.

Ce n'est pas là une fondation de colonie bien solennelle; ce n'était même pas une colonie, mais un simple comptoir de traite aux allures incertaines, jouissant d'un privilège limité et précaire — la plus pauvre chose en un mot. Trente ans plus tard, ou mieux cinquante ans après, la cour, qui était toute la nation à cette époque, n'avait pas encore conçu l'idée d'un établissement agricole.

Le roi, reconnu propriétaire des domaines découverts par les aventuriers français était la "fontaine des privilèges" selon les termes alors adoptés, et il conférait, moyennant retribution à sa cassette, le droit d'exploiter tout ou partie de ces terres. Il se formait donc une compagnie de marchands, mêlés de gentilshommes, à qui cette permission était accordée, mais le roi plaçait entre lui et la compagnie un personnage de grande maison, avec le titre pompeux de vice-roi, comme s'il y eut vraiment des populations à gouverner sur les bords du Saint-Laurent. C'est ainsi que l'on trouve le duc de Montmorency, le prince de Condé et le duc de Ventadour, l'un après l'autre, à la tête des affaires du Canada—traite de pelleteries et rien davantage. Champlain était le principal employé sur les lieux; on l'appelait gouverneur, à la façon des gouverneurs des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson. Sous ce régime, une maison assez spacieuse pour loger les quinze ou vingt hommes de la traite et contenir le magasin, suffisait amplement; c'est pourquoi

il ne fut jamais question d'augmenter cette prétendue colonie.

Champlain voulait ouvrir des cultures, tout au moins un jardin potager pour se procurer des légumes. Il planta quelques pommiers. La compagnie trouvant à redire à cela, il fallut se contenter du moins possible et vivre de salaisons envoyées de France une fois par année. Lorsque les vaisseaux manquaient ou que les provisions se gâtaient, adieu lard, farine, pois et fèves! on tombait dans la famine noire, aussi le scorbut ravageait-il ces pauvres gens abandonnés à quinze cents lieues de tout secours. Il en mourait un quart, un tiers, la moitié, même un plus grand nombre encore, chaque hiver. L'établissement était stable, à condition de renouveler son personnel. Nous sommes loin de la création d'une Nouvelle-France!

Avec Louis Hébert, qui arriva à Québec en 1617, on est convenu de dire que la colonisation commença. C'est une erreur; il ne fit pas plus que Marsolet et Couillard qui l'avaient précédé, ou Godefroy et LeTardif qui le suivirent. Louis Hébert était mort lorsque, en 1629, sa veuve entreprit un jardinage à la bêche. Précisément, cette année, les provisions de bouche firent défaut et tout le monde se nourrit misérablement de racines déterrées dans la forêt. Ces crises revenaient de deux en trois ans depuis 1608.

Au milieu de cette désolation, Kertk survint, s'empara du magasin, transporta Champlain et ses engagés en France, ne gardant autour de lui que huit ou dix hommes disposés à suivre sa fortune. Le trafic des pelleteries resta entre les mains des Anglais à peu près trois ans.

L'été de 1632, le poste fut rendu aux Français qui reprirent leur ancien système, totalement en dehors de la colonisation. Champlain, revenu au pays en 1633, mourut à

Québec en 1635, laissant la place comme il l'avait faite d'après les ordres de la compagnie, c'est-à-dire que l'élément cultivateur ne s'y trouvait pas. M. de Montmagny, d'Ailleboust, de Lauzon et les autres gouverneurs jusqu'à 1663, furent également empêchés de faire des défrichements. De toute manière, Québec ne s'occupa que de la traite des fourrures.

Mais attendez! nous allons tourner nos yeux sur Beauport et la côte de Beaupré. C'est là que fut le berceau du Canada, le nid d'éclosion des cultivateurs, la terre promise des "habitants". Celui qui joua dans cette occasion le rôle de Moïse et qui eut le bonheur de vivre de longues années avec le peuple qu'il avait tiré de la France, se nommait Robert Giffard. Il était du Perche et amena des familles de son voisinage, parfaitement choisies pour la tâche qu'il leur réservait. Son Josué se nommait Jean Juchereau, de la Beauce, pays limitrophe du Perche; il recruta dans la Beauce des gens pareils à ceux de Robert Giffard. Quoiqu'en petit nombre, ces familles se mirent résolument à défricher et à labourer, deux opérations qui leur convenaient en tous points, à cause de leurs antécédents. Dès le premier automne (1634), elles récoltaient presque tout ce dont elles avaient besoin pour passer l'hiver et attendre la fin de l'été suivant. Et point de maladie! le scorbut ne se montra point à Beauport! Tout dépend des gens en ces rencontres, — et aussi de la liberté qu'on leur donne de se conduire d'après leurs lumières.

On leur laissait donc la liberté d'agir? mais oui! et par suite de la plus étrange situation: la Compagnie des Cent-Associés, formée en 1627, annonçait à grand renfort de trompette, qu'elle adoptait l'idée d'une colonisation par le moyen des cultivateurs. Elle n'en fit rien pour une bonne raison, c'est qu'elle se ruina dès le début. Je dirai même qu'elle n'avait pas tant à coeur qu'on le disait de s'occuper

du peuplement du Canada. Elle aussi en voulait aux castors et aux originaux, sans compter les martres, les renards et les ours. La colonisation, chose lente, qui ne devait pas rapporter de gros bénéfices aux actionnaires de la compagnie, était un grand mot mis en avant pour masquer tout le reste. Sans l'initiative de Robert Giffard et de Jean Juchereau, qui se mirent à l'oeuvre pour accomplir ce que les Cent-Associés ne faisaient pas, le poste de traite de Québec eût continué à végéter et n'aurait pas pu nourrir ses gens mieux qu'autrefois.

C'est de Beauport qu'est venue la vie du Canada. Nous devons au Perche, à la Beauce et aux régions de la Normandie qui avoisinent ces deux petites provinces, le commencement sérieux de notre peuple. Sept ou huit Normands (2) qui se trouvaient d'ancienne date dans le pays à la mort de Champlain, se joignirent à ce groupe courageux et contribuèrent à son développement.

Comment Robert Giffard s'est-il inspiré du désir de fonder une colonie agricole? Il n'est pas difficile de s'en rendre compte. En 1627, étant médecin des gens de la traite, il avait construit un cabanage à la Canardière et y faisait la chasse pour se distraire. L'endroit lui parut convenable à la culture, d'autant mieux que les Sauvages y avaient fait un "désert" dont ils ne se servaient plus. Lorsque, en 1631-32, il fut décidé que les Français rentreraient en possession de Québec, il n'hésita point à réaliser son plan et se fit donner ces terres en seigneurie. Les marchés qu'il passa avec les cultivateurs du Perche qui se décidaient à le suivre font voir que ces derniers entreprenaient d'émigrer à leurs frais et nous ne voyons rien qui montrait que le seigneur se

2. Jeunes interprètes instruits.

chargeait, par exemple du transport ou de la nourriture. La même chose dut avoir lieu à l'égard de Jean Juchereau. Celui-ci avait un frère, Noël (3), employé par les Cent-Associés, qui l'a probablement induit à accompagner Robert Giffard. Quoiqu'il en soit, les colons de ces deux seigneuries étaient d'une trempe exceptionnelle et calculaient sur leurs propres ressources pour se tirer d'affaire: c'est là ce qui les rend remarquables.

En arrivant, Giffard fit avec eux un contrat par lequel il se borna à leur donner des terres (qui ne lui coûtaient rien), mais à condition qu'on lui bâtirait une résidence, et, de plus, que les colons cultiveraient sa réserve en divisant avec lui le revenu de ce domaine, à titre de métayers. Sa transaction était ainsi la plus forte de beaucoup et l'on ne saurait en inférer qu'il "établissait" ses censitaires, car c'étaient eux qui facilitaient son installation. Vers 1636, plusieurs l'abandonnèrent pour passer sur la seigneurie de la côte de Beaupré appartenant à Cheffault, Rosé, &c., tous membres des Cent-Associés.

Ces hommes du Perche, de la Beauce et de la Normandie, étaient débrouillards, exerçant tous des métiers, bons cultivateurs, entendant la manière de se gouverner et ne demandant de secours qu'à leur travail. Giffard et Juchereau ne pouvaient faire un meilleur choix.

Il suffit de citer leurs noms pour rappeler aux lecteurs les plus beaux types des familles canadiennes et les plus nombreuses: Amyot, Aubuchon, Auber, Ayotte, Bacon, Badeau, Bance, Boucher, Bellanger, Brassard, Bourguignon, Bonhomme, Caron, Cloutier, Côté, Cauchon, Couture, Drouin,

3. Mort durant un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité. Il était licencié en loi. Voir: *la Famille Juchereau Duchesnay*, par Pierre-Georges Roy, Lévis, 1903.

Drouet, Duquet, Damien, Giroux, Guyon, Gagnon, Gadois, Godet, Langlois, Larchevêque, Lemoine, Leblanc, Maheu, Mézeraï, Morin, Pelletier, Pinguet, Poulin, Poisson, Paradis, Rainville, Tavernier.

Les descendants de ces familles qui sont à présent d'âge à porter les armes, formeraient plusieurs régiments. Leurs titres de noblesse sur le sol canadien remonte à deux cent soixante ans. Il n'y a pas de colonie, dans le monde entier, qui puisse se comparer à ce groupe.

L'initiative personnelle, et non pas les compagnies de traite, a fondé le Canada. C'est tellement vrai que le recrutement a eu lieu par parenté après la mort de Champlain. On s'écrivait, on s'invitait à suivre les pionniers et, bien que les arrivages fussent très restreints chaque année, le nombre des habitants augmentait petit à petit. Il eut été plus considérable si Québec, après 1645, eut fourni quelques soldats pour protéger la campagne contre les courses des Iroquois, mais Québec n'ayant pas de troupes pour lui-même, n'en pouvait donner à Beauport. Pourtant, les Cent-Associés s'étaient solennellement engagés à entretenir des militaires à cette fin qui avait été prévue; ils ne s'en occupèrent en aucun temps.

Pour comprendre l'histoire des habitants à l'origine de la colonie, il faut analyser ainsi la part des éléments qui opéraient dans Québec et aux environs. Il ressort de cet examen que l'initiative individuelle a tout fait, et comme le mérite appartient à qui s'en est montré digne, ne confondons plus Beauport avec Québec.

L'Événement, Québec, 21 sept. 1898.

LA COMPAGNIE DES HABITANTS

Si quelqu'un désire savoir pourquoi je n'ai pas donné les noms des membres de la Compagnie des Habitants au cours de ma conférence d'hier soir au château Ramesay, c'est pour la raison la plus simple: je n'y ai pas pensé! Je dirai plus: c'était la seule partie de mon travail qui fut écrite et je l'ai gardée dans ma poche! Une autre fois je mettrai tout mon bagage historique dans ma tête, pour être certain de ne pas l'oublier.

Rien n'empêche de vous fournir aujourd'hui les noms des six familles qui se sont emparé du pouvoir en 1644 sous la désignation de *Compagnie des Habitants*.

Le premier d'entre eux qui vint dans le pays était Noël Juchereau sieur des Chastelets, natif de la Beauce. (1) Il était employé de la traite au service des Cent-Associés. En 1636, ces derniers passèrent presque tous leurs droits à la compagnie Cheffault — Rosé — Berruyer — Fouquet — Castillon — Lauzon, (2) et Juchereau des Chastelets devint le représentant de la nouvelle compagnie à Québec. Durant cette même année arrivèrent de Normandie, Pierre Le Gardeur de Repentigny, Charles Le Gardeur de Tilly, Michel Leneuf du Hérisson, Jacques Leneuf de la Poterie, tous intéressés dans le commerce des fourrures (3). Ces gentilshommes

1. Il mourut durant un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité.

2. Anciens membres des Cent-Associés.

3. Le débarquement de ce groupe eut lieu à Québec, le 12 juin, 1636.

se faisaient concéder des terres en seigneuries mais ne les défrichaient ni ne les peuplaient. Tous s'étaient arrangés pour vivre ici des farines et des salaisons apportées de France chaque été par les navires de la traite. Loin d'engager des colons à les suivre, ils désiraient plutôt n'en pas voir dans le pays car, semblables aux marchands de bois qui, si longtemps, ont gardé le monopole du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Ottawa, leur froideur à l'égard de la colonisation paralysait absolument cette dernière. Ainsi, l'oeuvre principale était arrêtée la seconde année après ses débuts. Dès que la combinaison de 1636 fut mise en activité, il y eut abandon de tout ce qui pouvait donner naissance à une colonie; cependant, il arrivait quelques familles chaque année. Nos historiens persistent néanmoins à dire que la colonie existait; le mot est trop grand pour la chose. Un comptoir de traite ne sera jamais digne du nom de colonie, du moins dans le sens de pays établi et d'habitants vivant des produits du sol.

La compagnie Cheffault, Rosé, &c. recevant les bénéfices du trafic des fourrures, s'était obligée à recruter en France un certain nombre de cultivateurs et à entretenir une force armée suffisante pour intimider les Iroquois. Elle éluda le plus possible ces deux obligations.

En troisième lieu, elle devait payer le salaire du gouverneur général et de ses deux ou trois commis, ce qu'elle faisait en reclinant, mais ce fut bien pis lorsque les Jésuites, les Ursulines et les Hospitalières se mirent à crier famine et qu'il fallut les nourrir! L'enthousiasme que des personnes pieuses de France avaient d'abord manifesté en faveur des religieux et des religieuses des missions sauvages, s'était tourné ailleurs et la Compagnie des Habitants, chargée du pays, se

voyait avec cette énorme famille sur les bras. La crise dura de 1640 à 1654 et même jusqu'à 1662.

N'oublions pas Jean-Paul Godefroy et René Robineau de Bécancour, tous deux de Paris, qui vinrent s'adjoindre aux gentilshommes déjà mentionnés.

Pierre Le Gardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy virent les directeurs des Cent-Associés à Paris en 1644 et obtinrent de substituer à Cheffault, Rosé, &c., une compagnie dite *des Habitants*. (4) Voilà un mystère éclairci. Dorénavant, lorsque vous lirez dans les *Relations des Jésuites* ou les lettres de la Mère de l'Incarnation, que les Habitants ont fait ceci ou cela, vous comprendrez qu'il ne s'agit nullement des vrais habitants.

Ces messieurs de la traite des pelleteries contractaient les mêmes obligations que leurs prédécesseurs ou anciens associés; — ils eurent bien le soin de ne les remplir que le moins possible et, sous le rapport de la colonisation, lettre morte!

Les six ou sept prétendus habitants étaient apparentés de très proche. En éclairant ce pacte de famille, je vous indique comment le Canada était gouverné.

À Beauport, au Cap Rouge, aux Trois-Rivières s'étaient formés des petits établissements agricoles qui se tiraient d'affaire sans être aidés ni par le roi, par les Cent-Associés, par Cheffault, Rosé, &c., ou par la Compagnie des six Habitants.

Vers 1650, les vrais habitants ne comptaient guère plus de cinq cents âmes, Montréal compris, et remarquez que ce

4. La compagnie Cheffault, Rosé, &c., abandonna son pouvoir (confirmé par un édit royal) moyennant une rente seigneuriale d'un millier pesant de peaux de castors (abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome I).

dernier poste ne possédait pas un seul cultivateur. Autour de Québec et aux Trois-Rivières ces noyaux de colonies vivaient dans l'ombre en tant que l'administration publique était concernée. Les mémoires du temps daignent à peine nous signaler leur existence. Sauf les alertes causées par les maraudes des Iroquois, cette population était fort à son aise, ne manquant de rien grâce à ses cultures et à son industrie.

La banqueroute des *Habitants* suivit de près les incursions iroquoises de 1652 et 1653, aussi tous ceux qui vivaient de la traite sont-ils remplis de lamentations sur ces événements. Ils écrivent en propres termes que le pays est ruiné — et nos historiens les ont crus. Je ne vois pas de quelle manière les colons cultivateurs, les seuls qui formaient le pays, pouvaient être la victime d'un état de chose qui ne les regardaient pas, sauf en ce qui touche à la guerre des Iroquois, comme il vient d'être dit. Ce ne sont pas les massacres des travailleurs des champs qui apitoyent les auteurs des *Relations des Jésuites* ou la Mère de l'Incarnation, c'est le désarroi de la compagnie de traite qui ne peut plus sustenter leurs maisons. "Le pays est à bas!" mots sublimes d'indifférence envers ceux qui étaient le pays même dont on ne parle pas.

En 1654 ou 1655, les Cent-Associés reparurent pour réorganiser une autre compagnie, ce qui ne changea en rien l'état des cultivateurs.

L'abolition de ce système absurde n'eut lieu qu'en 1663, alors que Le Gardeur de Tilly, Leneuf du Hérisson, Leneuf de la Poterie, Jean-Paul Godefroy et Robineau de Bécancour vivaient encore. Sous le nouveau régime de la liberté du commerce, ils poursuivirent le castor et l'originaux comme autrefois sans trop s'occuper de la culture des terres.

Vous avez maintenant sur le papier la physionomie de ces seigneurs. Leurs seigneuries ont été défrichées par leurs descendants.

Les deux Leneuf ont toujours eu quelques arpents en pâturages et en semences à Portneuf et aux Trois-Rivières, ce qui me porte à les regarder presque comme de vrais habitants.

L'homme qui a le plus contribué à démolir l'incroyable mode de colonisation inventé par Richelieu en 1627 et appliqué au Canada sans discernement ni mesure, fut Pierre Boucher que sa longue résidence dans le pays mettait en position de juger le mal et de trouver le remède. Comme libérateur des Canadiens, autrement dits les vrais habitants de cette époque, il mérite une statue.

Il n'y a pas de traces d'un arrivage de troupes ou de colons en 1663 avant le 15 septembre de cette année, jour où Mgr de Laval revint de France amenant le nouveau gouverneur, M. Saffray de Mézy, et M. Gaudais-Dupont, commissaire chargé par le roi de s'enquérir de l'état des affaires du pays. Avec ces personnages étaient cent familles et quelques officiers, tant militaires que civils.

Aussitôt revenu de France, l'automne de 1662, M. Boucher fut rétabli dans sa charge de gouverneur des Trois-Rivières, et c'est de ce poste que le 8 octobre 1663, il signe la préface de son *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France*.

Le 29 octobre 1664, il se démet de sa charge de juge qui passe à Michel Leneuf du Hérisson, puis, au mois de septembre 1667, il abandonne son poste de gouverneur des Trois-Rivières pour aller se fixer à Boucherville. Il venait de marier sa fille aînée à René Gauthier de Varennes, officier du régiment de Carignan, qui lui succéda et conserva le

gouvernement des Trois-Rivières jusqu'à 1689, date de sa mort.

Sa famille se composait alors de six garçons et de trois filles; elle atteignit plus tard le chiffre de quinze enfants; sur ce nombre il y eut deux prêtres, une religieuse, quatre filles mariées et cinq chefs de famille, trois seigneurs et militaires. Ces derniers, ainsi que leurs descendants, ont porté les noms de Boucherville, Grandpré, Grosbois, Labroquerie, Labruyère, Laperrière, Montbrun, Montarville, Montizambert et Niverville, dont plusieurs subsistent de nos jours.

La Patrie, Montréal, 14 nov. 1896.

NICOLAS PERROT A BECANCOUR

Nicolas Perrot fut l'un des quatre ou cinq personnages marquants du XVII^e siècle qui ont le plus voyagé dans l'Ouest.

A chaque instant, son nom revient sous notre plume, mais nous ne savons jamais où il se trouvait à telle ou telle date. Je vais essayer de mettre ses mouvements dans l'ordre chronologique.

Ce genre de travail, je l'ai fait pour Duluth, Tonty, La Forest, Bourdon d'Autray, Barbier, Cauchois et d'autres, tous gens de l'Ouest, mais Perrot était le plus difficile à saisir et il est resté le dernier en portefeuille. Perrot lui-même a été peu soigneux sous ce rapport; il ne fournit presque jamais de dates pour éclairer ses narrations; rarement il parle de manière à se mettre en scène.

Rien ne nous indique de quelle partie de la France il venait. Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*) se contente de dire: "C'était un homme d'esprit, d'assez bonne famille et qui avait quelques études."

Les recensements de 1667 et 1681 le font naître en 1641 et 1644; son acte de sépulture le ramène à 1643.

Dès 1663, il était parmi les Sauvages du Wisconsin, serviteur des Pères Jésuites, selon Charlevoix qui écrit: "La nécessité avait obligé Perrot de se mettre au service des Jésuites."

Une supposition. M. Gilles Perrot, prêtre, qui arriva à Montréal au mois de juillet 1663 et devint curé de cette ville le 29 septembre 1665, venait du diocèse de Chartres; était-il

parent de Nicolas? tous deux sont-ils venus de France ensemble? Si oui, comment ont-ils pu se diviser, l'un allant aux Jésuites, l'autre aux Sulpiciens? Les instincts de Nicolas Perrot le portaient vers les régions inconnues, les pays de traite, comme on disait, et bien que la classe appelée plus tard les "coureurs de bois" ne fut pas encore formée, il existait assez d'éléments de cette nature en préparation pour attirer un homme de la trempe de Perrot.

Il n'est pas possible qu'il ait fait partie de l'expédition de Cavelier de la Salle qui se mit en route l'été de 1669 et remonta le fleuve de Lachine au lac Erié. Deux prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, MM. Dollier et Galinée, étaient du voyage. La Salle se sépara d'eux entre Toronto et Niagara et dit qu'il allait se rendre à l'Ohio. Au mois de mai 1670, ces deux prêtres arrivaient au saut Sainte-Marie, d'où plusieurs bandes de canots partaient en ce moment pour se rendre à Montréal par la voie de la rivière Ottawa. Perrot et quatre Français étaient sur l'une de ces flottilles. A sa grande surprise, il rencontra Cavelier de la Salle qui était à la chasse avec cinq ou six Français et dix ou douze Iroquois, un peu au-dessous des Chats, rivière Ottawa. C'était vers le commencement de juin.

Une fois à Montréal, Perrot dut se rendre à Québec (juillet 1670), appelé par M. de Courcelles; il y attendit l'intendant Talon qui arriva de France le 18 août. Il fut décidé que M. de Saint-Lusson et Nicolas Perrot iraient au Wisconsin pour rassembler les représentants des tribus de l'Ouest et faire une alliance solennelle avec toutes ces nations. Ces deux envoyés partirent de Montréal au commencement d'octobre et remontèrent l'Ottawa; parvenus chez les Amikoués ou peuple du Castor, au nord du lac Huron, ils furent contraints d'hiverner parmi ces Sauvages, amis de Perrot,

et, le 5 mai 1671, ils arrivaient au saut Sainte-Marie, où la cérémonie de la prise de possession des contrées de l'Ouest, au nom du roi de France, eut lieu le 14 juin, avec l'approbation de quatorze peuples différents venus chacun de son pays pour cette fin. Perrot signa le procès-verbal en qualité d'interprète officiel, après avoir admirablement parlé des bienfaits d'une telle entente. (1)

Avant 1671, Perrot n'avait été qu'un coureur de bois trafiquant pour son compte, avec quelques associés, peut-être, mais sans éclat, sauf qu'il avait acquis un prestige personnel extraordinaire sur l'esprit des indigènes et qu'il était regardé comme un interprète et un orateur de premier ordre. Evidemment plus instruit que la plupart de ceux qui se livraient à cette vie errante, doué de talents supérieurs, brave et rusé au possible, il dominait à la fois son entourage français et les peuplades qui venaient en contact avec lui.

Perrot possédait une belle écriture et l'art de coucher sur le papier les observations toujours si remarquables qu'il recueillait dans ses courses lointaines. M. de Courcelles faisait donc un bon choix en lui donnant pour mission d'accompagner son commissaire au saut Sainte-Marie et en le munissant de pouvoirs étendus, pour arriver à conclure un pacte durable avec quatorze ou quinze nations qu'il s'agissait de mettre dans nos intérêts.

C'est après son retour du saut Sainte-Marie (2), l'automne de 1671, que Perrot se maria — du moins je le

1. Les Pères Allouez, Dablon et Dreuilletes qui étaient de l'expédition, firent des discours solennels.

2. A la prise de possession du pays de l'Ouest, au saut Sainte-Marie, ce 14 juin 1671, François Bibaud était présent, et il se maria à Québec, le 17 août 1671. Donc, il y a lieu de penser que Perrot était revenu dans le Bas-Canada avant le 17 août 1671. François Bibaud fut l'ancêtre de Michel Bibaud, l'historien, né à la Côte-des-Neiges, le 20 janvier 1782.

suppose, parce que son premier enfant connu est porté à neuf ans au recensement de 1681.

Au cours des années 1671-73, Madeleine Raelos épousa Nicolas Perrot, Marie Raelos épousa René Beaudoin, de Champlain, et Françoise Raelos épousa Michel David, de Bécancour. Nous n'avons pas les actes de ces trois mariages. D'après l'enregistrement de sa sépulture, en 1724, aux Trois-Rivières, Madeleine serait née en 1650.

Ces trois femmes devaient être soeurs ou parentes, si l'on en juge par leur nom de famille et par leurs alliances presque à la même date avec trois hommes du voisinage immédiat des Trois-Rivières.

M. Pabbé Ferland dit que Madeleine Raelos, femme de Nicolas Perrot, de Bécancour, et Marie Raelos, femme de René Beaudoin, de Champlain, nièces et héritières de Collette Raelos, veuve d'André d'Hoin, procureur en la cour au parlement de Paris, reçurent des sommes considérables de l'héritage de cette dame (3).

Toujours d'après le recensement de 1681, il naquit à Nicolas Perrot, en 1674 ou 1675, un autre enfant appelé Nicolas; en 1676, une fille du nom de Clémence; en 1677, un autre fils baptisé Michel et que le recensement nomme Michelle; en 1679, Marie. Ces enfants, comme François, le premier en date, vécurent à l'âge adulte; leur descendance est encore parmi nous.

Tout cela indiquerait la présence de Perrot sur les bords du Saint-Laurent de 1672 à 1678. Ce devait être à Bécancour.

Parlant de ce qui se passait en 1671-73, l'intrépide coureur des bois rapporte dans ses *Mémoires* (p. 130) que

3. *Revue Canadienne*, 1871, p. 935; voir aussi les *Mémoires* de Perrot, p. 301.

“M. de Frontenac donna des congés à différents particuliers pour la traite que l'on fait dans le pays d'en haut chez les Sauvages qui sont hors de la colonie. J'en obtins un aussi, par la faveur de M. Bellinzani, secrétaire de M. Colbert.”

Ce M. Bellinzani est le même qui, un peu plus tard, se faisait donner des pots-de-vin par Cavelier de la Salle pour soigner les intérêts de celui-ci dans l'affaire de la traite et des découvertes.

“La cour révoqua, en 1680, les congés de traite. C'était une vingtaine de permissions que Sa Majesté accordait aux familles des gentilshommes les moins aisés, pour aller commercer chez les Outaouas, et que le gouverneur général distribuait aux personnes qu'il croyait en avoir le plus de besoin. Un congé était donc une permission pour un an de mener un canot chez les Outaouas, chargé de marchandises. Ceux qui ne voulaient pas y monter les vendaient depuis huit jusqu'à douze cents francs. Celui qui achetait, choisissait trois voyageurs, auxquels il donnait la valeur de mille écus en marchandises qu'il faisait valoir, lesquels produisaient environ douze mille francs de profit” (4).

Perrot conserva son privilège jusqu'à 1683. Il paraît hors de doute que, de 1672 ou 1673 jusqu'à 1683, il était redevenu coureur de bois, exploitant son permis de traite avec l'aide que lui avait procuré l'argent de sa femme. Durant cette période d'une dizaine d'années, il devait faire un voyage chaque été aux pays des grands lacs, où il étendait ses connaissances chez les tribus indigènes.

Les trois actes qui suivent ne sont pas sans valeur dans l'étude qui nous occupe :

4. La Potherie. *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, 142.

“Je soussigné ai baptisé, à la Rivière Saint-Michel, ce 14 de janvier de l'année 1679, Jeanne, fille de Pierre Bourbault et d'Anne Bourjolit. Son parrain a été Nicolas Perrot, et sa marraine Jeanne Sauvaget. (Signature): F. Xiste Le Tac, récollet indigne.”

Cet acte est au registre de la paroisse des Trois-Rivières. Peut-être que Nicolas Perrot ci-haut mentionné était le fils de Nicolas, mais alors il n'était âgé que de quatre ou cinq ans.

La rivière Saint-Michel est la rivière Bécancour, appelée aussi rivière Puante.

L'acte suivant se lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières:

“J'ai baptisé, le 25 juillet de l'an 1680, à la Rivière Saint-François, Marie-Anne, fille de Nicolas Perrot et d'Anne Raclous sa femme. Son parrain a été François Robineau et sa marraine Marguerite Hertel. (Signature): F. Luc Filiastre.”

Il faut lire: “Madeleine Raclous, et Marguerite Hertel, femme de Jean Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac.” Le Frère Filiastre était missionnaire des Trois-Rivières et des environs. Cette naissance a dû avoir lieu à Saint-François durant un voyage. Mais si Perrot demeurait à Saint-François en 1680, nous le retrouvons habitant du petit fief Dutort, dans la seigneurie de Bécancour, au recensement de 1681:

“Nicolas Perrot, 37 ans; Madeleine Raclous sa femme, 25 ans. Deux fusils, cinq bêtes à cornes, dix-huit arpents de terre en valeur.” Le seigneur a vingt arpents en valeur, les autres habitants ne dépassent guère dix ou douze arpents, et un seul a cinq bêtes à cornes comme Perrot.

Quant aux enfants, voici la liste du même recensement: "François 9 ans, Nicolas 7, Clémence 5, Michelle 4, Marie 2, Marianne 1."

A partir de son mariage, Perrot avait établi sa demeure à Bécancour, j'en suis convaincu.

Reprenons le fil des événements administratifs auxquels il va être mêlé plus que jamais, néanmoins il ne cessera pas de se retrouver chez lui chaque année, tout en paraissant demeurer dans l'Ouest, jusqu'à 1701.

M. de la Barre, qui vint en septembre 1682 remplacer le comte de Frontenac, avait instruction de retirer les permis de traite des pays d'en haut à certaines personnes. Perrot dit dans son *Mémoire* (page 133): "M. de la Barre m'avait donné une permission d'aller commercer chez les Outaouas. En allant à la baie Verte, je trouvai, à cinq lieues de Michillimakinac les députés qui allaient inviter les nations "à faire la guerre aux Iroquois, de concert avec les Français." Les Outaouas refusaient, mais Perrot les entraîna et se mit à leur tête. Ce voyage de Perrot a dû avoir lieu en 1683, sinon en 1684, de bonne heure au printemps.

Le 19 février 1683, au registre du Cap de la Madeleine, est l'acte de baptême de Marie-Madeleine, fille de "Nicolas Perrot et de Madeleine Raclot, habitants de la rivière Saint-Michel." Le Frère Sixte Le Tac, récollet, administre le baptême; le parrain est Pierre Guillet et la marraine Suzanne de Noyon.

Maintenant, je lis au registre de Batiscan que, le 9 août 1683, "a été inhumée dans le cimetière du Cap de la Madeleine, une fille de Nicolas Perrot et de Marie-Madeleine Raclot, habitants de la rivière Cressé." Il y a là une autre erreur: Perrot demeurait à Bécancour et non pas à Nicolet (rivière Cressé).

M. de la Barre, gouverneur général, avait maintenu Perrot dans la position qu'il occupait au Wisconsin, à la baie Verte surtout. La guerre ayant été décidée contre les Iroquois, peuple situé à l'est du lac Ontario, il fut question de s'assurer l'appui des nations de l'Ouest pour seconder les troupes françaises dans cette campagne.

Parlant de l'appel que M. de la Barre avait fait aux Sauvages de Michillimakinac et de la baie Verte, pour le rencontrer à Niagara le 15 août 1684, Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*) dit que Perrot était alors à la baie Verte et que ce fut lui principalement qui détermina les nations à accepter l'invitation du gouverneur général. On sait que, rendus à Niagara, les guerriers de l'Ouest attendirent vainement M. de la Barre et qu'ils s'en retournèrent mécontents.

“Je ne retournai pas aux Outaouas incessamment après la campagne, dit Perrot, dans ses *Mémoires*. je n'y fus que le printemps suivant, sur les nouvelles qu'on eut, par les voyageurs, que les gens de M. de La Salle troublaient les Français qui allaient sur ses congés, depuis la baie des Puans jusqu'aux Illinois, et qu'ils enlevaient même leurs effets.”

Perrot a dû se rendre à Bécancour au commencement du mois d'août, puisqu'il écrivit de ce lieu la lettre suivante à M. de Saint-Martin, notaire au Cap de la Madeleine, l'un de ses créanciers :

“De la Rivière-Puante, ce 20 août 1684 — Monsieur, — J'ai reçu la vôtre par laquelle je vois que vous demandez ce qui est très juste. Je n'aurais pas tant tardé à vous aller voir et tous ceux à qui je dois, si j'avais apporté les pelleteries que j'ai laissées, par le commandement qu'on m'a fait de venir en guerre. . . Si j'en jouissais, je serais hardi d'aller trouver mes créanciers plus que je ne suis. Mais n'ayant

rien apporté pour payer même les marchandises, crainte d'être puni de désobéissance, je suis honteux. Cela n'empêche pas que je ne descende à Québec, chercher des marchandises; si j'en apporte qui vous agréent, vous en disposerez, sinon je tâcherai à vous satisfaire, si je puis, d'une autre manière. Je ne suis pas le seul qui soit descendu sans rien apporter. Je croyais passer au Cap, pour vous témoigner ce que je vous écris, mais M. de Villiers m'oblige de porter quelques lettres à Québec, qui me fait renoncer à vous aller voir jusqu'à mon retour. Croyez que je suis dans le dessein de vous satisfaire, ou je ne le pourrai...

“Votre très humble serviteur,

“N. PERROT.”

Je placerais en 1685 la naissance de Claude, fils de Nicolas Perrot, qui se maria (en 1714) avec Marie Goulet (Tanguay, I, 475).

Au printemps de 1685, M. de la Barre, gouverneur général, envoya Perrot commander à la baie Verte ainsi qu'au pays des Sioux, alors très peu connu. Après avoir visité le premier de ces postes, il se dirigea vers l'Ouest, choisit un site sur le Mississippi pour bâtir un fort, entra dans la contrée des Sioux, le Minnesota aujourd'hui, et paraît avoir eu l'intention d'y passer l'hiver, puisque ses canots ayant été brisés par accident, il ne prit aucune mesure immédiate pour les remplacer. Dans cette situation, l'automne étant presque fini, il reçut de M. de Denonville l'ordre de retourner au Canada avec tous les Canadiens et les Français qu'il pourrait réunir. M. de Denonville était arrivé de France à Québec le 30 juillet 1685. Les instructions qu'il adressait à Perrot portaient la date du mois de septembre.

Par ce fait, Perrot se trouvait placé sous M. de la Durantaye, commandant à Michillimakinac.

Outre le manque de canots, la saison était défavorable, et il eut fallu abandonner une quantité de marchandises de traite qui eussent été perdues à jamais. Perrot resta chez les Sioux.

Le fort qu'il construisit sur le Mississipi, à la Prairie du Chien, non loin de l'île Pelée, s'appelait Saint-Nicolas.

Jusqu'à l'automne de 1686, il paraît avoir demeuré dans ce fort, tout en s'occupant de la baie Verte; en tous cas, il passa l'hiver de 1686-87 au fort Saint-Nicolas. Au printemps de 1687, sur l'ordre qu'il reçut de M. de la Durantaye, il partit avec tous les Français, Canadiens et Sauvages qu'il avait pu rassembler et se dirigea vers Michillimakinac, où il arriva quelques heures après que M. de la Durantaye se fut mis en route du côté de l'est; il le rejoignit, avec d'autres bandes qui allaient à la guerre sur le lac Ontario contre les Iroquois.

Durant ce voyage, un incendie qui eut lieu à la baie Verte fit perdre à Perrot quarante mille francs de castors.

On connaît la campagne de 1687, qui se termina à l'automne. Perrot se rendit alors à Bécancour, dont il était absent depuis près de trente mois. Le 28 novembre, au Cap de la Madeleine, sa fille Clémence fut marraine d'un enfant, et, le lendemain, Perrot lui-même remplissait un devoir semblable.

Son fils Jean-Baptiste naquit en 1688, probablement le 24 juin; cet enfant fut inhumé aux Trois-Rivières le 29 octobre 1705, "âgé de 17 ans," dit le registre.

D'après les textes de Perrot (p. 144), La Potherie (II, p. 225-6) et Tailhan (p. 319-20), il me semble que Perrot partit de Montréal le printemps de 1688 (et non pas l'automne

de 1687, puisque le 29 novembre on vient de le voir au Cap de la Madeleine) avec une quarantaine de Canadiens, passa par la rivière Ottawa, la rivière des Français, la baie Verte et la rivière Wisconsin, pour atteindre le fort Saint-Nicolas, sur le Mississipi. Il se rendit ensuite chez les Sioux, probablement dans le voisinage de la ville de Saint-Paul aujourd'hui. Son œil observateur, son esprit exercé aux allures des tribus de ces pays lui avaient fait comprendre qu'il se tramait quelque complot contre les Français de l'Ouest et du Canada. Il fit diligence pour revenir, et, au moment où il débarquait à Michillimakinac, les Outaouas étaient devenus très inquiétants. Il leur reprocha avec véhémence leur conduite, leur arracha des prisonniers qu'ils voulaient mettre à mort et gagne que l'un de leurs chefs se rendit à Montréal avec lui pour s'entendre sur la politique qu'il fallait suivre. Le voyage à Montréal eut lieu cet été, 1688, puis Perrot, ayant reçu d'importants pouvoirs de M. de Denonville, repartit pour l'Ouest, mais il dut passer l'hiver chez les Amikoués, au nord du lac Huron.

Le 8 mai 1689, Perrot prenait solennellement possession de la baie Verte, du Mississipi, du pays des Sioux, etc., au nom du roi de France et avec le consentement des Sauvages.

Dans le greffe du notaire Séverin Ameau, Trois-Rivières, à la date du 6 février 1690, est le contrat de mariage de Michel Dizy avec Marie-Jeanne Beaudoin, fille de René Beaudoin et de Marie Raelos. Cette dernière étant la sœur de la femme de Nicolas Perrot (à ce que je crois), je ne m'étonne pas de lire au bas de l'acte la belle signature de "N. Perrot," que je calque avec soin.

Le 15 août 1690 fut baptisé Jean, fils de Nicolas Perrot (Tanguay, I, 475).

Le vaillant interprète était retourné dans l'Ouest, étant parti de Montréal le 22 mai précédent avec La Porte de Louvigny, que le comte de Frontenac envoyait pour remplacer le sieur de la Durantaye. Ce voyage, comme bien d'autres que j'énumère dans le présent travail sans les décrire aucunement, fut rempli d'épisodes tragiques et de situations difficiles, mais Perrot, qui en avait la direction suprême, sut passer partout à son honneur. Laissant M. de Louvigny à Michillimakinac, il se rendit à la baie Verte, d'où il parvint de nouveau au Mississipi, et, vers l'automne, éleva un autre fort sur ce fleuve, toujours en vue de la traite avec les Sioux, en même temps que pour des fins politiques, car il a constamment eu le double caractère du traiteur et de l'agent du gouverneur de Québec. Il faut l'étudier d'après la manière de son temps.

En 1690-92 il est au Mississipi et à la baie Verte. A vrai dire, la baie Verte pouvait s'appeler le quartier-général de Perrot, comme Michillimakinac était la capitale du commandant de l'Ouest, et cela valait mieux que Montréal, il y a deux siècles; le saut Sainte-Marie avec Michillimakinac constituait la maison-mère des missionnaires qui évangélisaient les Sauvages de l'Ouest.

Perrot était devenu seigneur, en achetant le fief de la Rivière-du-Loup, près de Maskinongé, mais comme il ne satisfaisait pas aux conditions du contrat de vente (date inconnue, peut-être 1690, au printemps) il fut appelé en justice, vers 1697 ou 1698, et perdit cette terre.

Il est probable que Perrot passa l'hiver de 1692-93 dans sa famille, puisque Charlevoix le fait repartir pour l'Ouest au mois d'août 1693. En 1694, il revint amenant des chefs sauvages de l'Ouest, retourna avec eux et demeura dans ces

régions jusqu'à 1699. C'est vers la fin de cette période que les procès se mirent à pleuvoir sur lui (5).

Les guerres étant terminées, Perrot assista, en 1701, aux conférences pour la paix générale qui eurent lieu à Montréal; il se retira ensuite à Bécancour. Il associa sa gloire à celle de Callières dans cette pacification de l'Amérique du Nord. Rien de plus beau que la fin d'un coureur de bois qui arrive à de pareilles conceptions. Perrot est unique dans le couronnement de sa carrière. Il sortait d'une lutte de trente ans avec les honneurs de la victoire, et il allait écrire ces choses mémorables pour instruire la postérité.

La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne nous montre, sur la rive gauche de la rivière Bécancour, deux terres portant le nom de Perrot; l'une est située un peu au-dessus de la grande île et l'autre est la sixième terre plus haut. Je pense que cette dernière était la résidence de Nicolas Perrot, tandis que celle plus près de l'île appartenait à son fils Michel. Louis Chefdeville dit Larose avait obtenu une concession dans l'île, le 9 septembre 1700. Le 22 février 1703, l'arpenteur Michel Lefebvre mesura le lot de Larose, en vue d'un échange entre Perrot et Larose, mais comme le terrain en question se trouva en partie enclavé dans l'espace mesuré, le 2 juillet 1707, en faveur des Sauvages qui voulaient y construire un fort, Perrot s'en tint à son échange et plaida contre le Père Rasle, missionnaire, et contre le seigneur, devant le juge de Tonnancourt, aux Trois-Rivières, le 10 juin 1708. Par une ordonnance du 15 juin 1708, l'intendant Raudot, père, déclara que Perrot avait droit à un titre pour la terre qu'il tenait de Larose, moins un arpent et un demi-quart, destinés aux Sauvages. Nicolas Perrot, capitaine de la côte, doit donner lecture de cette décision au seigneur et dresser procès-verbal.

5. *Sentences du Conseil Souverain*, IV, 152, 204, 486.

Le seigneur n'ayant pas accordé de titre, l'affaire fut réveillée sur un certificat de Nicolas Perrot, en date du 6 février 1709. M. de Bécancour, qui était grand-voyer du Bas-Canada, dit qu'il allait faire une tournée d'inspection (juillet 1710) et ensuite qu'il irait à Québec, en compagnie de Michel Perrot, terminer les arrangements. Comme il n'agissait pas au temps dit, Nicolas Perrot se transporta à Québec (août 1710) et obtint de Raudot, fils, une nouvelle ordonnance (24 août 1710), confirmant les droits de Michel Perrot sur la terre en question (*Edits et Ordonnances*, III, 142, 148).

Je supprime nombre de menus faits, pour arriver à l'acte qui suit, copié au registre de la paroisse Bécancour (6) :

“L'an 1717, j'ai enterré dans l'église de Bécancour Nicolas Perrot, le 14 août. Il mourut le 13 du même mois, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, âgé de 74 ans. (Signature) : De La Chasse, de la Compagnie de Jésus.”
Étaient présents à l'inhumation : Pierre Bourbeaut, Michel Arseno, Jean Champoux.

Perrot laissait une veuve, plusieurs enfants et petits-enfants.

J'ai fait Nicolas Perrot en famille, afin de mettre au jour le côté de sa carrière que personne n'a étudié. Lorsque je publierai Nicolas Perrot dans l'Ouest, ce sera un tout autre genre d'écrit (7).

1896

6. Jusqu'à 1716, Bécancour et Dutort furent desservis du Cap de la Madeleine.

7. Le travail en question paraîtra dans un prochain volume des *Mélanges historiques*.

CHOUART ET RADISSON A LONDRES

Les journaux ont parlé dernièrement (1918) du fameux incendie et de la peste non moins fameuse qui ravagèrent la ville de Londres en 1666 et, de suite, selon mon habitude, je me suis demandé s'il y avait des Canadiens aux alentours de ce grand théâtre. Hé bien ! il y en avait deux et voici comment :

Après leurs visites de 1659 à 1663(1) au Mississipi, au lac Supérieur, et à la baie James, nos deux hommes — Chouart et Radisson — étaient retournés à Québec. Ils n'avaient pu s'entendre avec les commerçants et les autorités qui, tous ensemble, formaient une société de monopole, et ils étaient passés en Acadie, dans l'espoir d'y engager des bâtiments avec lesquels ils pourraient entrer dans la baie d'Hudson et y acheter des fourrures, autrement dit faire fortune. Ne rencontrant pas ce qu'ils cherchaient, ils se rendirent à Boston, où des Anglais influents leur fournirent le moyen de passer en Angleterre, dans l'espérance d'y trouver des protecteurs qui les aideraient à exécuter leurs projets.

Montés sur un navire anglais, ils furent capturés en mer par les Hollandais en guerre contre Charles II, puis débarqués en Espagne, probablement à cause de leur qualité de Français. D'une traverse à l'autre, ils arrivèrent à Londres au milieu de la peste et de la guerre. Le parlement

1. Voir *le Pays des Grands Lacs au XVII^e siècle*, par B. Sulte, dans *le Canada Français*, 1889.

avait émigré dans le nord. (2) C'était durant l'automne de 1665.

Il y a ici un point d'histoire à examiner. Le 28 juillet précédent, la Mère de l'Incarnation écrivait de Québec: "Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés."

Charles II d'Angleterre était sous le patronage de Louis XIV, roi de France, de sorte que le Canada devait se trouver bien aise de voir les Hollandais remplacés par les Anglais.

La religieuse ursuline continue: "Un habitant d'ici... retiré chez les Anglais, il y a environ deux ans, leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois et du grand profit qu'ils pourraient en tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande."

La Nouvelle-Hollande devenait la province de New-York et le Massachusetts (anglais) étendait son influence jusqu'au lac Ontario.

Cet "habitant d'ici", de Québec par conséquent, qui était-ce? Chouart, à n'en pas douter, puisque les expressions employées par la religieuse ne peuvent s'appliquer qu'à lui. De plus, la Mère de l'Incarnation connaissait depuis longtemps Chouart et elle en a parlé en différents endroits de ses lettres. Quant à la partie qui regarde la contrée des Iroquois, ce devait être Radisson qui fournissait les renseignements, car il y avait fait deux séjours assez prolongés.

Reste à savoir jusqu'à quel point ces deux hommes ont contribué à décider la politique anglaise en faveur de cette conquête. Nous les avons vus arriver à Londres l'automne

2. A Oxford où résidait le roi.

de 1665, alors que depuis la fin de juillet, le changement de domination était connu à Québec. Il va sans dire que les gens de Boston avaient demandé à Charles II, de profiter de l'état de guerre pour s'emparer de la colonie hollandaise, mais était-ce vraiment à l'instigation de Chouart? C'est possible, du moins dans une bonne proportion. La Mère de l'Incarnation recevait ses informations des marchands de Québec et du gouverneur, tous très éveillés sur ce qui se passait à Albany, Boston et chez les Iroquois.

Nous allons suivre les deux Canadiens. A peine débarqués, ils se rendirent auprès du roi, au château de Windsor, en reçurent un accueil charmant et furent installés comme des personnages de marque (3).

Les conférences commencèrent, mais interrompues souvent par les tracas de la guerre, de la peste, certains troubles dans le royaume (la queue de Cromwell) et la saison d'hiver qui renvoyait les grandes opérations au printemps.

Le roi hébergeait nos deux voyageurs qui venaient voir les gros marchands et l'on causait de la baie d'Hudson, des territoires situés au-delà jusqu'au lac Supérieur, des Sauvages, des castors, des originaux et des bisons.

Au printemps de 1666, la maladie régnante cessa ses ravages. Le parlement retourna dans la capitale. Une compagnie s'était formée pour la baie d'Hudson (4). La première tentative de mettre à la voile fut paralysée faute de préparations suffisantes et à cause de la guerre.

3. Ils étaient porteurs de lettres de recommandation qu'ils avaient obtenues d'un parent de Charles Ier, le prince Rupert, ami de sir George Cartwright, alors commissaire du roi.

4. G. D. Scull. *Voyages de Pierre-Esprit Radisson*, Boston, N.-E. Dionne, *Chouart et Radisson*, Vol. V, *Galerie historique*.

Durant ce chômage forcé, l'été de 1666, eut lieu l'incendie de presque toute la ville de Londres et nos Canadiens ont dû assister à ce spectacle lamentable, quoiqu'ils n'en parlent point dans leurs mémoires. Nous savons qu'ils ne s'éloignèrent ni de Londres ni de Windsor durant toute cette année, ni même en 1667.

Leur voyage à la Baie d'Hudson, en 1668-1670, eut un retentissement immense (5), en Angleterre, à Paris, à Québec. La Compagnie de la baie d'Hudson était fondée.

La Mère de l'Incarnation écrivait en 1670 qu'on avait "fait une gazette" sur Chouart et Radisson, ce qui, de nos jours, a eu lieu pour Nansen, Stanley et autres explorateurs à grands succès.

Les journaux n'étaient pas à cette époque bourrés de nouvelles en tous genres. La cour et la noblesse seules obtenaient l'honneur de l'impression. Il fallait un événement de première importance pour sortir de ce cercle étroit et envisager autre chose. Faire une gazette, sur tel ou tel sujet, voulait dire en parler dans la gazette, mais alors il s'agissait de l'extraordinaire. La Mère de l'Incarnation ajoute que Chouart fut décoré de la Jarrettière mais cela m'étonne (6). L'Ordre n'a jamais été accordé à d'aussi petits

5. Chouart, à bord du *Nonsuch*, atteignit seul la baie d'Hudson. Radisson s'était embarqué sur un autre vaisseau, mais une tempête terrible sépara les deux navires qui furent désemparés. Le *Eagle*, qui portait Radisson, fut poussé à quatre cents lieues de l'Irlande et il dut retourner sur ses pas après trois mois de vaine navigation. Le *Nonsuch* continua sa route sans autre incident, et nos deux hommes ne se retrouvèrent qu'après le retour de Chouart à Londres. Ils passèrent tous deux à Paris peu après.

6. L'ordre de chevalerie de la Jarrettière se composait de vingt-cinq chevaliers ou membres appartenant à la haute noblesse britannique, du roi, grand maître de l'ordre, des princes de sang et des princes étrangers appelés à en faire partie. Il paraîtrait

compagnons que l'étaient Chouart et son beau-frère. Il est vrai qu'on les combla d'honneurs, mais dans la mesure des choses, des hommes et des idées du temps. La femme de Chouart vivait assez pauvrement aux Trois-Rivières, cependant tout indique que notre aventurier n'était pas indifférent à la situation de sa famille et s'il eut été riche je crois qu'elle s'en serait ressentie. Quant à Radisson, il épousa une fille de la famille Kertk, fort bien notée dans le haut commerce et les entreprises de mer, mais je serais incapable de dire ce que cette alliance lui valut, à part les désagréments.

Le spectacle des trois quarts de la ville de Londres brûlant toute une semaine, me paraît avoir été le plus clair de leur bénéfice.

A présent, je demande pourquoi les écrivains de nos jours ont-ils adopté le nom de DesGroseilliers (7) au lieu de Chouart? Jamais vous ne trouverez cette signature, qui est un sobriquet, mais j'ai vu *Médar Chouar* de la main du

donc ridicule que Chouart ait été admis dans cette institution des grands.

L'ordre de la Jarretièrre a été fondé par Edouard III, roi d'Angleterre, en 1348 ou 1349, à Windsor, en souvenir de la victoire de Crécy. Il lui donna, entr'autres insignes, une jarretièrre bleue, qui se porte à la jambe gauche, (la reine la porte au bras), parce qu'il avait donné pour mot de ralliement, dit-on, *garter (jarretièrre)*. Suivant une tradition populaire, il aurait aussi donné ce nom à l'institution, en l'honneur de la comtesse de Salisbury, qu'il aimait, et qui, dans un bal, avait laissé tomber une jarretièrre bleue de sa jambe gauche; le roi s'empressa de la ramasser pour la rendre à la comtesse humiliée des sourires que cet incident avait provoqués. Le roi, indigné, aurait répondu: "Honni soit qui mal y pense."

Voilà comment fut créé l'ordre de la Jarretièrre qui fut placé sous la protection de saint Georges, et dont Henri VIII réforma les statuts le 23 avril 1522. (*Larousse, Bouillet, Grégoire*).

7. N.-E. Dionne (*Chouart et Radisson*) dit que les historiens ont presque tous torturé l'orthographe de ce nom: tantôt on lit Groiseliez, Groselliers, Grozetiers, Groziliers ou Grosillers. Le Père Charlevoix écrit Groseilliers.

personnage même. Le dictionnaire met *Chouart* comme nom d'un oiseau de la famille des chouettes. Tous les noms d'homme ont des origines aussi banales. On écrit Chouard, Chouart, Chouar pour le nom de l'homme dont je m'occupe ici et c'est bien, mais DesGroseilliers peut tout au plus être accolé au nom propre, jamais le remplacer.

1918.

CE QU'ILS BUVAIENT

Oui, nos ancêtres, tant ceux de France que du Canada, je me demande ce qu'ils buvaient?

De l'eau, me direz-vous. N'allons pas si vite, car les méchants sont buveurs d'eau, d'après ce que l'on sait du déluge.

Ils buvaient de la cervoise qu'ils fabriquaient avec du blé, de l'orge ou du houblon mouillé, rendu liquide, puis fermenté — de la bière, pour vous faire plaisir.

Tacite, qui vivait il y a mil huit cents ans, raconte (1) que les Germains faisaient de la cervoise en quantité et la buvaient de même. Leurs voisins, les Gaulois, en raffolaient, sans parvenir à la brasser aussi adroitement.

Cette boisson paraît avoir été la plus répandue en Europe dans les temps anciens. Aujourd'hui encore, elle dépasse en nombre de gallons tous les autres breuvages. Le peuple y reste fidèle. Les hautes classes en boivent moins parce qu'elles consomment du vin qui coûte plus cher. Le vin est aristocrate. (2)

Deux cents ans après Tacite (276-282), l'empereur Probus fit planter des vignes italiennes dans les Gaules (3)

1. *La Germanie ou Mœurs des Germains.*

2. On trouve la cervoise sous différents noms en Egypte, en Espagne, en Arménie, en Crète, en Thrace, en Turquie, en Asie. Les Romains l'ont aussi connue, sans y prendre goût; leurs médecins, dit-on, en condamnaient l'usage.

3. Probus, après avoir enlevé toute entrave à la culture de la vigne et fait dessécher les marais de Sirmium par ses soldats, fut assassiné par ceux-ci, en 282.

et, comme celles-ci se multipliaient, l'usage de la bière s'en ressentit, mais il ne faut pas s'imaginer que le vin était populaire, car les fonctionnaires romains seuls y prenaient goût.

L'empereur Probus avait sans doute fait la réflexion que là où les ceps sauvages existaient et subsistaient sans le secours de l'homme, le sol est propice aux vignes cultivées. Ayant trouvé des raisins indigènes dans les provinces gauloises, il mit son idée en pratique et s'en trouva bien. C'est alors que, sur les coteaux de la Bourgogne, de Suresnes et d'Argenteuil, l'on commença à chanter ce refrain qui fut bientôt populaire :

Buvons à la morale,
A la gard' nationale.

Il est bien probable que Jacques Cartier faisait la même réflexion que Probus lorsqu'il se plaisait à parler de l'abondance des vignes sauvages qui recouvraient les rives du Saint-Laurent, mais comme il eut l'imprévoyance de laisser le pays découvert, il est à présumer que ces pauvres arbustes ont pris des engelures et n'ont jamais pu prospérer.

Un écrivain, très au fait des moeurs et coutumes de nos ancêtres, LeGrand d'Aussy, (4) fait remonter à l'industrielle ville de Troie l'origine de la bière allemande. Selon lui, les Troyens ne se bornaient pas à vendre autour d'eux et dans toute l'Asie mineure, mais ils exploitaient aussi la Grèce malgré l'antipathie que les Hellènes éprouvaient à l'égard des Pélagés. Après l'équipée de la femme de Ménélas qui amena le siège, la prise et la destruction de Troie,

4. *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, 1795.

quelques détachements de fuyards se dirigèrent du côté de l'Europe centrale et d'autres jusqu'à la Scandinavie. La recette de la cervoise voyagea avec eux; mille ans plus tard, les Romains de César la retrouvèrent dans le pays de Bade, tout le long du Rhin et jusqu'au coeur de la Belgique.

A mesure que les vignes plantées par Probus se multiplièrent dans les Gaules, c'est-à-dire dans le midi, la consommation de la bière diminua en proportion, mais il ne faut pas s'imaginer que le vin était populaire.

Sous Julien l'Apostat, l'an 360, Paris, déjà vieille capitale, ne buvait que de la bière. Ce régime dura huit ou neuf cents ans après Julien. Dans sa marche du sud au nord, le vin ne semble pas avoir dépassé Lyon avant l'an 1000 ou même 1100.

La Hollande, la Belgique, le nord de la France ne connurent que la cervoise jusque vers 1300, (5) où le cidre, fabriqué depuis longtemps dans la basse Normandie, commença à se répandre et même fit de grandes conquêtes en Angleterre.

Chose curieuse, Charlemagne (vers 800) tout Allemand qu'il était, encourageait hardiment la production du cidre, sans grand résultat, mais on ne voit pas qu'il ait fait reculer la bière.

De l'an 1000 à 1250, petit à petit, le vin se glisse dans les villes du nord, comprenant la région de Paris et cela eut lieu probablement sous l'égide des croisés qui avaient connu en Sicile, en Italie et en Grèce ce goût nouveau. C'était néanmoins un breuvage à prétentions, étranger aux masses.

Durant un siècle la bière perdit du terrain dans Paris. Elle regagna la vogue au commencement de la guerre de

5. Ce ne fut qu'à la fin du XIIe siècle que l'on commença à manipuler la bière avec du houblon.

Cent Ans (1350) et la conserva jusque vers 1500. Toutefois, au temps de Jeanne d'Arc (1430) on buvait du vin en Lorraine, à Orléans et à Paris, chez les grands. Les chroniques racontent que les Parisiens notables, habitués à la bière et au vin, se crurent empoisonnés lorsque l'évêque de Lisieux (en Normandie) leur eut fait boire du cidre, en 1380.

De 1200 à 1400 le cidre se répandit, devint sujet à la dîme de l'Eglise, aux tailles ou taxes locales et à l'impôt du royaume. Vers 1500, il faisait son entrée à Paris. Cette ville jouissait enfin des trois breuvages qui se partageaient la France. En ce moment, la guerre d'Italie redonna aux nobles et aux troupes l'habitude du jus de la vigne.

La lutte du vin contre la bière, de la bière contre le cidre, du cidre contre la bière et le vin, n'a pas cessé depuis le roi François 1er jusqu'à nos jours, ce qui fait quatre siècles ou à peu près. Cela se balance selon que la pomme, la vigne ou l'orge se présentent en abondance et plus ou moins riches. La bière reste la plus recherchée des trois, car non seulement on l'aime mais elle est à bon marché et à peu près certaine de ne pas manquer de matière première, tandis que le phyloxera et autres maladies affectent la vigne, et que les pommiers vont par séries de mauvaises saisons qui déconcertent le commerce du cidre.

“Pour une année où il n'y a pas de pommes, il y a pas mal de pommes”, disent les Normands, et encore “pour une année où il y a beaucoup de pommes, il n'y a guère de pommes”.



Les premiers colons du Canada étant venus des pays du cidre et de la bière, n'étaient pas adonnés au vin.

Vive le cidre de Normandie!
Rien ne fait sauter comme ça.

Du temps de Champlain, dès les trois premières années de Québec, le sieur de Monts y envoya des pommiers de Normandie que l'on signale en plein développement vingt-cinq ans plus tard. Il est probable que d'autres envois de pommiers ont eu lieu par la suite. En tous cas, sous les Français, la région de Québec et celle de Montréal en cultivaient plusieurs variétés pour la compote, mais il n'est pas certain que nous ayons eu la pomme à cidre.

Je crois que l'on commença par la bière d'épinette. Le procédé en était connu en France. Louis Hébert, en sa qualité d'apothicaire et herboriste, et curieux de mettre toutes les plantes à l'épreuve, a bien pu manipuler en Acadie ou à Québec cette boisson qui est, d'ailleurs, un excellent anti-scorbutique — et nous savons que le scorbut régnait parmi les hivernants du Canada.

Quatre-vingt-dix ans avant Hébert, les hommes de Cartier avaient été guéris du scorbut par ce remède que les Sauvages fabriquaient tant bien que mal, car ils ne connaissaient pas la fermentation. Cependant, leur manière d'apprêter les branches d'épinette avait du bon.

Nous savons que, sur mer, la maladie en question était la terreur des matelots. En Canada, on l'appelait le "mal de terre". Son origine était la même. On la verra reparaître partout, parmi les gens qui ne mangent que de la viande, et encore plus si c'est de la viande salée. Hébert a dû s'occuper d'une substance dont le double usage, boisson et remède, se recommandait à son attention.

Il ne faut pas oublier le "bouillon", fort apprécié à cette époque. En Picardie et dans la haute Normandie, le peuple

se composait, avec de la pâte crue, mais levée et fermentée dans une eau épicée, un breuvage appelé bouillon qui valait mieux que de l'eau lorsque celle-ci n'était pas bonne à boire. La pratique s'en établit en Canada, bien que l'eau de ce pays fut supérieure à toutes les sources et rivières de l'Europe. L'habitude de faire du bouillon de ce genre existait encore dans la colonie vers 1670, même on en vendait puisque, dans des inventaires de 1650, figurent des barils de bouillon (6).

Le dictionnaire de Trévoux dit que ce mélange était assez semblable au "chousset" des Turcs, lequel est fait de pâte crue levée, cuite dans l'eau, et après cela rassise et séchée. On en jette la grosseur d'un oeuf dans un pot d'eau à boire.

Le cidre, le bouillon et la bière d'épinette ont sans doute dû accompagner les premiers Normands et Picards qui sont venus se fixer sur le Saint-Laurent.

C'est alors (1663) que Pierre Boucher, répondant à des questions qui lui avaient été posées en France, disait: "À l'ordinaire, on boit du vin dans les meilleures maisons de la colonie, de la bière dans d'autres, aussi un breuvage appelé bouillon qui se boit communément dans toutes les maisons. Les plus pauvres boivent de l'eau, qui est fort bonne et commune en ce pays-ci."

Aucun homme ne connaissait le Canada aussi bien que Boucher. Il ne mentionne pas le cidre. L'avait-on abandonné? En avait-on conservé la coutume depuis la fondation de Québec?

L'auteur ajoute: "On n'a point encore planté ici d'arbres (fruitiers) de France, sauf quelques pommiers qui rapportent de fort bonnes pommes et en quantité, mais il y a bien peu

6. Voir *le Bouillon*, par B. Sulte, dans *le Bulletin des Recherches historiques*, 1905, p. 367.

de ces arbres." De fort bonnes pommes, ce n'est pas ce qu'il faut pour en extraire le cidre. La "fameuse" et les autres qui font la gloire de nos vergers n'entrent pas dans ce que je cherche ici.

Boucher ne demande point qu'on encourage la culture des pommiers en vue de la production du cidre et pourtant il était natif de Mortagne, au Perche, ce qui est comme un coin de la Normandie. Alors, on peut en conclure que le cidre ne comptait nullement plus dans les ménages canadiens cinquante ans après la fondation de Québec, bien que la plupart des colons fussent originaires des pays où l'on consomme le plus de cette boisson (7).

Rien d'étonnant que l'intendant Talon, vers 1670, ait fondé des brasseries de bière sans s'occuper du cidre; il voyait probablement que la bière l'emportait sur le cidre dans l'estimation du peuple.

Et remarquons que, de 1665 à 1670, la population avait triplé par le moyen de nouveaux colons venus de nombreux endroits où la bière et le vin dominaient dans toutes les classes.

Conçoit-on, d'autre part, que Boucher ne parle pas de l'eau-de-vie? Il écrivait au milieu des violentes querelles que le commerce de cette liqueur soulevait dans toute la colonie. Le rhum et une eau-de-vie inférieure appelée *guildive* étaient répandus partout, après 1665 environ, alors que l'on ouvrit des relations avec les Antilles.

Les vins importés au Canada devaient être de sources variées. Peut-être du bordeaux, quoique sa renommée fut

7. D'après certains documents (Garneau, Raynal), il apparaît que les Acadiens aimaient à faire le cidre et la bière; ils y ajoutaient quelquefois de l'eau-de-vie de sucre.

mince durant le dix-septième siècle. Henri IV avait tenté de l'introduire à Paris sans trop de succès. On lui préférait le bourgogne. Il devait y avoir d'autres crus, mais nous ne les connaissons pas. Quant à la tisane de champagne, elle coûtait trop cher pour les gens du Canada.

Ainsi donc, avec l'excellente eau de nos rivières, le bouillon ou chousset, la grosse bière, la bière d'épinette, le cognac, la guildive, le rhum, nos premiers pères canadiens avaient de quoi se tenir dans l'état d'humidité voulu par la nature. Nous n'avons pas davantage aujourd'hui. Ah! si pourtant, le chocolat, que les soldats de Fernand Cortez goûtèrent au Mexique, en 1520, le thé et le café. Au dix-septième siècle, le chocolat et le café avaient des adeptes, à la cour de France; le thé n'avait peut-être pas même un nom parmi nous.

Les premières tasses de café qui furent versées à Paris, vers 1670, furent moquées par Mme de Sévigny qui déclara que le goût de ce breuvage passerait tout "comme les tragédies de Racine". Le café et Racine ont tenu bon malgré l'oracle!

A la longue, la colonie reçut tant de gens de qualités diverses que l'importation du vin prit de la valeur, mais on voit très bien, par les rapports officiels et autres écrits, que la masse du peuple n'en consommait pas; les anciens habitants étaient buveurs de bière forte, d'eau-de-vie, de rhum, et de bière d'épinette sans compter le bouillon. Du moment où le pays passa à l'Angleterre, le revenu sur le vin tomba à zéro, parce que, dit le gouverneur Murray, ceux qui en buvaient sont retournés en France.

Toutefois, il fut une époque où les vins de Madère, Ténériffe, Malvoisie, Oporto, etc., étaient très répandus parmi nos gens à l'aise, — disons vers 1800-25 — mais comme je ne veux pas sortir de 1608 à 1700, ne pénétrons pas dans

ces autres vignobles. Restons avec les premiers Canadiens et, après avoir vu ce qu'ils buvaient, n'oublions pas de dire que, de tous temps, ils n'ont pas eu leurs pareils pour la fabrication des sirops, liqueurs douces, vins de gadelles, vin de framboises, vin de cassis et autres nectars dont la liste est longue — et toute du côté des femmes.

A votre santé, mesdames!!!

1892.

LE SYSTEME SEIGNEURIAL (1)

Nous sommes tous des fils d'habitants; néanmoins, combien y en a-t-il qui pourraient expliquer le régime seigneurial sous lequel nos pères ont vécu durant deux longs siècles. Un bien petit nombre. C'est déjà un passé disparu, oublié, qui ne nous dit rien. Pour le faire connaître, il ne reste que les livres et les vieux manuscrits. C'est donc du nouveau, à force d'être ancien. Parlons-en un peu.

Le système en question se présentait naturellement à l'esprit du cardinal de Richelieu lorsque, en 1627, il voulut fonder une colonie autour de Québec. Je dis naturellement, car il y avait en France un état de chose à peu près semblable répandu par tout le royaume, et il crut naïvement que ce devait être assez bon pour le Canada.

Son idée fut de donner des terres à des gens qui y transporteraient des colons et formeraient des seigneuries dont ils tireraient des revenus, selon la coutume existante dans le royaume. Dans ce but, il passa tout le pays découvert et à découvrir aux mains de la Compagnie des Cent-Associés qui se chargeait de faire la colonisation et de travailler à la conversion des Sauvages.

Comme on devait s'y attendre, la compagnie s'occupa du commerce des fourrures et peu ou point de tout le reste. Sous ce dernier rapport, elle joua au plus fin. Elle accordait à qui le demandait deux lieues de terre de front au fleuve

1. Voir sur ce sujet un article de l'abbé Ivanhoé Caron, paru dans *le Pays laurentien*, mai 1916, et intitulé *le Régime féodal en Canada*.

sur autant de profondeur, se déchargeant sur ces concessionnaires de l'obligation de peupler ces domaines. Mais les seigneurs ainsi créés s'en tenaient à leur titre et ne dépensaient pas un sou pour remplir les vues du roi.

Les colons arrivèrent cependant. Quatre ou cinq familles par année au début, c'était tout. Ils se placèrent à leur fantaisie. Les redevances qu'ils payaient allaient au seigneur, ce qui ne l'enrichissait guère. Avec le temps, il y eut des commencements de paroisses. Dès la deuxième génération, certains "habitants" pouvaient acheter les droits du seigneur et devenir seigneurs à leur tour, mais ce n'était pas la fortune. Vers 1760 une bonne partie des domaines seigneuriaux appartenaient à des fils d'habitants.

On a appelé ce régime du nom de féodal. Il n'en avait pas le caractère. La féodalité donnait au seigneur la terre, les animaux, les familles, la justice, la guerre — tout! en maître absolu.

Notre régime seigneurial faisait la famille propriétaire et relevant des tribunaux du roi.

Le droit du seigneur ne consistait qu'en rentes et redevances, très légères, réglées par le roi.

Pour tout réduire en peu de mots, le seigneur n'était qu'un agent de colonisation agissant sans salaire, avec la perspective de laisser à ses enfants des revenus payés par les censitaires. Très peu de seigneurs anciens ont gardé leurs titres assez longtemps pour en retirer des bénéfices. De fait, ils n'ont pas su faire de colonisation, et celle-ci a été entièrement l'oeuvre des habitants.

Les seigneurs qui demeuraient en Canada vivaient au service du gouvernement ou **faisaient du commerce**. Heureux celui dont les terres étaient situées de manière à attirer les

immigrants — on peut dire que ces derniers lui tombaient du ciel comme alouettes rôties.

La plupart des seigneurs du premier siècle n'ont jamais eu âme qui vive dans leurs concessions. Presque toujours, les enfants des seigneurs vendaient leurs parts aux habitants pour toucher un peu d'argent.

Le colon prenait la terre, abattait les arbres, y mettait la charrue et il était chez lui sans acheter ni solliciter. Une petite taxe lui était imposée par la loi, au profit du seigneur qui l'avait regardé faire. Cette taxe dure encore, bien que la loi de 1854 permette au censitaire de se libérer en payant un capital fixé par cette même loi, mais les habitants ne se pressent pas d'en profiter.

Je serais curieux de savoir combien il y a de seigneurs dans la province de Québec à présent. Ils doivent être plusieurs centaines, attendu que les fiefs sont morcelés à l'infini. J'ai connu des seigneurs qui retiraient trois ou quatre piastres par année de leurs droits pompeux.

C'est faute d'y avoir réfléchi, et surtout faute de connaître notre histoire, que des hommes publics et des journaux viennent aujourd'hui affirmer que nos ancêtres canadiens vivaient dans le servage et à la merci de la noblesse.

Ce mot noblesse, que l'on confond souvent avec seigneurie, représentait parmi nous une classe bien distincte de celle des seigneurs. Notre noblesse était sans privilège.

Un petit nombre de seigneurs appartenaient à la noblesse, et de plus, ils étaient presque tous des habitants anoblis pour leurs services en ce pays.

Louis XIV donna, en 1672 et même un peu plus tard, plusieurs seigneuries à des nobles de France qui étaient passés en Canada, mais la plupart de ces nobles, étant pauvres, se

trouvèrent bien embarrassés du cadeau, et n'en retirèrent presque aucun profit.

Les habitants devinrent par la suite les possesseurs de ces seigneuries, car tous les dix ans, à peu près, le roi faisait rentrer dans son domaine les terres non occupées et alors ceux qui avaient les moyens de les mettre en valeur les obtenaient gratuitement et devenaient ainsi, non pas des seigneurs sur le papier, mais des seigneurs véritables, ou, si vous voulez que j'emploie la vraie expression, des agents de colonisation.

Prenons, par exemple, la seigneurie de Saint-François-du-Lac, voisine de Sorel. Son histoire vous démontre tout le système que j'explique ici. En 1638, le roi Louis XIII l'accorda à M. Jean de Lauzon, un personnage de la traite et un peu de la noblesse, qui laissa la terre dans son état primitif, et par conséquent perdit ses droits sur cette propriété.

M. Pierre Boucher, un habitant des Trois-Rivières, demanda la seigneurie, en 1661, et l'obtint. M. Boucher fut anobli pour ses services à la guerre et reçut la seigneurie qu'il appela Boucherville, non loin de Montréal.

Il abandonna Saint-François sans y avoir placé un seul colon ni abattu un arbre, et en 1667 ou 1668 alla commencer des défrichements à Boucherville, où il demeura jusqu'à sa mort.

En 1671, Jean Crevier, habitant du Cap de la Madeleine et traiteur de pelleteries, se fit donner Saint-François, s'y rendit avec sa famille, dépensa l'argent nécessaire aux premiers travaux et, deux ans après, il était entouré de quatre ou cinq colons qu'il avait fait venir des Trois-Rivières, du Cap de la Madeleine et de Champlain.

Chacun de ces colons recevait quatre ou cinq arpents de terre de front sur une quarantaine de profondeur et s'obli-

geait à défricher sans retard. Il devait payer annuellement au seigneur cinq sous de redevance par arpent et un chapon. Le seigneur devait s'occuper des routes, des ponts et bâtir un moulin à farine. Le colon devait faire moudre ses grains chez le seigneur, en laissant à celui-ci un minot sur vingt. Le seigneur était le représentant de ses colons auprès des autorités, ce qui lui occasionnait parfois d'assez fortes dépenses.

N'oublions pas de dire que le seigneur ne pouvait pas refuser une terre au colon qui la lui demandait. Le colon faisait seul le choix de sa terre et le taux des redevances était toujours le même, à moins que le colon et le seigneur ne s'entendissent pour l'élever ou l'abaisser, selon l'importance de la terre.

Ordinairement, le premier seigneur sérieux dépensait plus que ne lui rapportait sa seigneurie, et il mourait ayant épuisé ses ressources, mais voyant sa seigneurie presque toute occupée. Ce fut le cas pour Jean Crevier, qui périt en 1690 à peu près, et laissa à sa famille un domaine qui commençait à rapporter de bons revenus. Son fils eut de l'aisance; le fils de celui-ci fut riche et il vécut en seigneur, c'est-à-dire comme doit vivre le chef d'une belle paroisse. Après 1775, les Crevier se mirent dans les dettes et commencèrent à vendre des portions de leur seigneurie aux habitants qui désiraient être un peu seigneurs à leur tour. Finalement, toute la seigneurie passa par morceaux à des commerçants, des notaires ou des cultivateurs, lesquels les ont revendus à d'autres. et cela se continue encore.

En 1854, une loi fut adoptée permettant aux habitants de racheter pour une somme fixe toutes les redevances qu'ils payaient aux seigneurs, mais bien peu ont voulu s'en prévaloir. Ils disent :

“La somme que je paye annuellement est insignifiante, je m’en tiens là; pourquoi débourserais-je quelques centaines de piastres, moi plutôt que mes ancêtres, moi plutôt que mes descendants? Ceux qui voudront se libérer de cette manière en auront l’occasion; ils verront ce qu’ils doivent faire.”

Je pourrais multiplier à l’infini, pour ainsi dire, les exemples que nous offre Saint-François-du-Lac. Vous avez ici l’histoire du régime seigneurial en Canada, et les grands mots de noblesse et de seigneurs sont réduits à leur valeur réelle.

La noblesse, chez nous, ne rapportait pas d’argent. La seigneurie absorbait beaucoup d’argent avant que de commencer à en rapporter.

Jusque vers 1700, il n’y eut pas plus de cinq ou six seigneurs vivant à l’aise.

De 1700 à 1760, ils furent dans toute leur gloire, mais alors la moitié d’entre eux étaient des habitants qui avaient acheté des premiers seigneurs ruinés. Ces changements n’ont pas cessé d’avoir lieu jusqu’à nos jours.

Louis XIV voulait fonder ici une noblesse ou classe dirigeante, mais il n’y parvint pas à cause de la pauvreté de cette noblesse. Les seuls nobles du Canada qui firent actes de noblesse furent des Canadiens anoblis pour leur mérite personnel.

Richelieu, Louis XIV, Colbert et Talon, en nous imposant le système seigneurial, ont répandu des bienfaits immenses sur le Canada, car c’était le meilleur système de colonisation que l’on pût imaginer à cette époque; il ne serait pas trop mauvais même aujourd’hui.

KISSET VAINQUEUR DE LA CHAUDIERE-NOIRE

L'été de 1697, M. de la Geraie commandait au fort Cataracoui, situé où est la ville de Kingston à présent.

On lui annonça que la Chaudière-Noire, fameux chef iroquois, de la nation des Onnontagués, rôdait dans le voisinage, accompagné de quarante hommes. Cette nouvelle n'était pas rassurante, car depuis dix ans, la Chaudière-Noire répandait la terreur dans le Haut-Canada, le long de l'Ottawa, du Saint-Laurent, et jusqu'au lac Saint-Pierre.

Pendant que la garnison de Cataracoui se tenait sur le qui-vive par la crainte d'une attaque, une bande de trente-quatre jeunes Algonquins, recrutés aux Trois-Rivières et sur le territoire qui sépare le Saint-Maurice de l'Ottawa, marchait à la sourdine contre les Iroquois et les rejoignait à la baie de Quinté.

Le plus âgé de ces guerriers n'avait pas vingt ans. Ils furent d'une prudence consommée dans la conduite de l'expédition, et ils tombèrent sur la Chaudière-Noire avant que d'avoir été aperçus.

La moitié des Iroquois succomba dans la lutte; quelques-uns furent pris vivants, ainsi que la femme de la Chaudière-Noire. Quant à ce dernier il reçut la mort en combattant (1), et ses dernières paroles furent: "Quelle disgrâce! Moi qui faisais trembler la terre, je péris de la main d'un enfant!" (2).

1. Kisset lui enleva lui-même la chevelure.

2. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*. Dans cet audacieux combat, les Algonquins eurent à regretter cependant la mort de six des leurs.

L'automne de cette même année, 1697, les Ursulines arrivaient aux Trois-Rivières pour y établir la communauté qui existe encore et qui a une noble histoire à enchâsser dans les fastes du Canada français. La population blanche et sauvage accueillit avec amour les Sœurs du bon Dieu. Au premier rang se montrait KiSet, le vainqueur de la Chaudière-Noire. Il était l'homme du jour. Sa vaillance reportait comme un lustre sur les cérémonies religieuses et civiques de la réception enthousiaste dont les Ursulines étaient l'objet. (3)

Je me représente très bien KiSet, en costume de guerre, attirant tous les yeux, et saluant les religieuses, au bord de cette anse qui fait l'extrémité de la rue du Platon, où Laviolette avait mis pied à terre, soixante-trois ans auparavant, pour fonder le fort des Trois-Rivières.

Les Algonquins, fiers et vaillants encore malgré des revers nombreux, étaient réfugiés autour des Trois-Rivières, d'où ils partaient souvent pour faire des coups dans le pays des Iroquois ou contre les colonies anglaises. La présence de KiSet doublait donc, aux yeux des spectateurs, l'importance de la manifestation de 1697. Le jeune héros eut ainsi son heure de gloire. Les témoignages de sympathie des Français pour la race algonquine, s'adressaient à lui. Il semblait faire revivre le fameux Piescaret que les Trifluviens ne pouvaient oublier.

L'été de 1701, à Montréal, dans la grande assemblée qui conclut la paix générale avec les Sauvages, KiSet figurait parmi les chefs, malgré ses vingt-trois ans. Il était habillé à la canadienne et avait accommodé ses cheveux en crête de coq, avec un plumet rouge qui venait derrière la tête. (4)

3. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome I.

4. *Documents Margry*, V—CLIII.

Doit-on voir une parenté dans l'acte suivant qui se trouve au registre des Trois-Rivières, à la date du 19 juillet 1689? — Le curé Abel Maudoux baptise Marie-Thérèse, âgée de onze mois, fille de Dominique Kib8 et de Thérèse Kibanchisse, Algonquins, mariés hors de l'Eglise. Le parrain fut le sieur Jacques Labadie et la marraine Marguerite, fille de Michel Godefroy de Lintot, capitaine des troupes."

Kib8 ou Ki8et devaient être indifférents à Maudoux qui arrivait de France et prenait les noms par l'oreille, tant bien que mal.

Mais pourquoi Ki8et et non pas Kiwet ou Kiouet?

C'est Ki8et dans le registre, par conséquent c'était Kihuiet dans la bouche des Algonquins, vu que le chiffre 8 se prononce huit en français. Les Algonquins se servent du son "huit" absolument comme nous. Les Anglais rendent la lettre u par ou, et ils ont le w qui fait plutôt "houi" que oui et pas du tout ui.

Les anciennes archives que je consulte en ce moment portent Aha8eté, A8até, Qu8achi, Che8ikhichi8, Amusc8arSi, Makate8ask8abitish, ce dernier capitaine de la Petite-Nation — tout cela dans une même page, parce que le son uit des Algonquins est celui du chiffre 8 en français.

Reste à savoir ce que signifie le terme Ki8et. Le dictionnaire de la langue des Cris (Algonquins) du Père Lacombe, dans les mots qui ressemblent à Ki8et, Kiwehen, Kiweh donne le sens de retourner, revenir, rentrer quelque part. Là-dessus, je dirai: Ki8et est l'homme qui revient chez lui.

Je ne sais ce que devint Ki8et après 1702, mais, dans le registre de la paroisse des Trois-Rivières, année 1747, on trouve cet acte qui n'est pas connu :

“Ce jourd’hui 20 8bre 1747, je soussigné faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, certifie avoir inhumé, avec les cérémonies ordinaires, dans le cimetièrre de cette paroisse, le corps de Jean-Baptiste Kisset, ancien chef des Algonkins, qui, à l’âge de dix-huit ans, a tué et levé la chevelure à la Chaudière-Noire, chef iroquois qui, avec son parti, désolait le Canada. Il est mort hier, âgé d’environ quatre-vingt-quatre ans. (Signature) frère Barnabé Cordier, récollet.”

L’âge du défunt me paraît exagéré. S’il avait dix-huit ans en 1697, il devait en avoir soixante-huit en 1747. Du reste, c’est presque toujours comme cela : ceux qui écrivent dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures font continuellement des erreurs de chiffres et de noms, parce qu’ils prennent à la volée les noms et les dates que Pierre ou Jacques mentionne autour d’eux.

Le Père Charlevoix, (5) qui arriva de France sept ans après la mort de la Chaudière-Noire, dit positivement que, dans la bande de Kisset, il n’y avait pas un homme âgé de vingt ans, et il ajoute que ces jeunes gens faisaient la guerre sans être conduits par aucun ancien de leur nation. Donc le frère Cordier a bien l’air d’avoir raison lorsqu’il écrit en premier lieu que Kisset était âgé de dix-huit ans, mais il ne connaissait probablement pas, la date de 1697, c’est pourquoi il n’a rien supputé et a pris de bonne foi l’âge final de quatre-vingt-quatre ans qu’on lui donnait comme véritable. (6)

5. *Histoire de la Nouvelle-France.*

6. Paru dans *les Nouvelles Soirées Canadiennes*, en 1887, mais considérablement augmenté par l’auteur.

PIERRE BISAILLON EN PENNSYLVANIE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens-français ont formé des groupes de population, fondé des villages et des villes sur le territoire des Etats-Unis. Il y a près de deux siècles que des familles ont commencé à laisser le Canada pour les colonies voisines, et cependant l'histoire en est encore à s'occuper de ces aventuriers dont l'influence a été de quelque poids dans son temps.

Dans l'ouest des Etats-Unis, au sud des grands lacs, le long du Mississipi, nos gens ont été les découvreurs, les pionniers, les fondateurs de vastes régions; ces faits sont consignés dans plus de cent volumes faciles à consulter—mais dans le sud-est, il semble que notre élément ne cherchait point à se créer un avenir. Cela est vrai en partie, vu que des Européens occupaient certains territoires de ce côté et que leur concurrence présentait un obstacle sérieux.

On peut dire que les Canadiens ne se seraient jamais dirigés vers l'Etat de New-York, la Pennsylvanie, le Maryland sans l'appel qui leur fut adressé par les commerçants de fourrures hollandais, suédois, anglais et autres, qui comptaient utiliser leur merveilleuse connaissance des langues et des coutumes sauvages. Ces descendants des vieux Northmen (Normands) qui avaient couru les mers et les terres de l'Europe en maîtres, répétaient dans les solitudes de la jeune Amérique les prouesses de leurs ancêtres. Ils se plongeaient dans l'inconnu sans le redouter. Tout ce qu'ils rencontraient devenait leur chose à eux: peuples, lacs, rivières, terres, gibier, tout! à la façon de Normandie! Et, avec cela, les Sauvages

les aimaient comme des frères. Rien d'étonnant que les entrepreneurs de la traite des pelleteries aient attiré vers eux ces coureurs de bois légendaires que personne ne pouvait imiter et qui agissaient comme les rois de ces contrées nouvelles, étant partout chez eux, ne craignant rien, dominant les hommes sauvages, et regardant couler leurs jours sans éprouver le moindre désir de revoir le monde civilisé.

Qui se serait imaginé d'aller découvrir dans le premier colon du site où est maintenant la capitale de la Pennsylvanie un pur Canadien? Non seulement nous n'avons aucun livre dans lequel il soit fait mention de ce personnage, mais les écrits américains les plus élaborés renferment à peine trois lignes sur lui. Il va sans dire que cela s'explique: d'un côté, nous n'avons pas fini d'écrire l'histoire de notre race sur ce continent, et d'autre part les auteurs anglais et yankees se gardent bien de tout dire lorsqu'ils rencontrent des documents qui pourraient jeter du jour sur un nom français. Cette partialité est poussée si loin en certains cas que l'on a vu des Anglais écrire l'histoire d'une paroisse ou d'un établissement du Bas-Canada et ne parler exclusivement que des familles d'origine anglaise qui y sont établies, sans avoir même le courage de dire en passant que ce canton avait reçu une population française cinquante, cent et parfois cent cinquante ans avant d'y voir arriver un seul Anglais. Si, en plein Canada français, des tours de passe-passe de cette nature sont pratiqués, à plus forte raison les écrivains des Etats-Unis ne doivent pas s'en priver—et c'est bien ce qui a lieu, sauf quelques exceptions.

Pierre Bisailon fut le premier Européen qui s'établit dans cette région de la Pennsylvanie où est situé maintenant Harrisburg, comté de Dauphin. Il y a résidé plus de vingt ans, et l'on trouve des mentions non interrompues de ses faits

et gestes dans les territoires environnants entre 1698 et 1725, c'est-à-dire durant une trentaine d'années. Il a, dit un écrivain de la localité, un droit incontestable au titre de premier occupant de ces lieux.

William Penn, le fondateur de la Pennsylvanie, avait commencé par jeter les yeux sur les habitants du Canada et cherché à en faire des amis et bons voisins. Voici la curieuse lettre qu'il écrivit à M. de Frontenac, gouverneur général à Québec, au moment où il se préparait à quitter l'Angleterre avec ses colons pour aller fonder sa province:—

A l'Empereur du Canada.—Le Dieu si grand qui nous a créés vous et moi ainsi que tout ce qui est dans le monde, fait pencher nos coeurs vers l'amour de la paix et de la justice, afin que nous vivions amicalement les uns envers les autres, comme il convient aux créatures du Dieu tout-puissant. Le roi d'Angleterre, qui est un grand prince, m'a pour diverses raisons accordé un vaste pays en Amérique, que je veux toutefois habiter sans qu'il en résulte désaccord entre vous et moi. Et je vous dirai : le peuple que j'y mènerai est modeste, juste et honnête ; il ne fait ni la guerre aux autres ni ne la craint, parcequ'il est juste. J'ai mis sur pied dans ma province une société de traiteurs pour trafiquer avec vous et votre peuple, pour votre avantage, dans le but de vous fournir de bonnes marchandises et à bas prix. Cette société a chargé son président d'entrer en négociation avec vous au sujet d'un commerce futur, et elle se joint à moi pour vous expédier ce message accompagné de certains présents pour marque de désir de correspondre avec vous. Ce que notre agent fera en notre nom, nous le reconnaitrons. J'espère que vous le recevrez avec complaisance et que vous accéderez à sa demande formulée comme venant de nous, tant en ce qui regarde les terres

que le commerce. Que le Dieu puissant soit avec vous. Ainsi soit-il.

WM. PENN.

Ce 21me jour du 4me mois, appelé Juin, 1682.”

M. de la Barre ayant remplacé M. de Frontenac cette année, la politique que ce dernier avait suivie à l'égard de la traite fut généralement abandonnée, et des difficultés survenant entre les Anglais et les Français en Acadie et ailleurs, il ne fut pas donné suite aux offres de Penn. Le Canada n'avait pas moins de cinq cents hommes dans les bois, qui trafiquaient sans permission avec les Anglais, parce que de toutes manières ils y trouvaient plus de bénéfice. La lettre de Penn, qui ne fut peut-être qu'une circulaire destinée à allécher les coureurs de bois, ne pouvait être mieux accueillie qu'en ce moment, et tout nous porte à croire qu'elle produisit un effet considérable. D'ailleurs, ce document semble si peu avoir été reçu à Québec, que les historiens ne le citent pas et l'original en est aujourd'hui encadré et placé dans le Capitole de Harrisburg.

La guerre avait amené en 1690 l'amiral Phipps devant Québec et placé la colonie française à deux doigts de sa perte. D'un autre côté les traiteurs français gênaient beaucoup les établissements anglais du littoral des lacs, principalement dans l'Ohio où ils exerçaient une influence prépondérante sur les tribus sauvages et où ils accaparaient le trafic des pelleteries. Profitant de ce que la guerre leur donnait quasi carte blanche, nos traiteurs ne se faisaient pas faute de méconnaître nos propres lois sur la traite, de molester les Anglais et de ruiner par la force et la ruse leur commerce et leurs tentatives d'établissement dans ces contrées.

Au nombre des Canadiens qui s'étaient compromis en méprisant les lois sur les coureurs de bois et qui n'osaient

retourner en Canada, il y avait Pierre, Michel et Louis Bisailon, Martin Chartier, Jacques Le Tort et sa femme Anne Le Tort,—tous assez attentifs à se ménager par intérêt les bonnes grâces des Anglais, mais cependant par instinct français, par état et par besoin, assez peu de leurs amis. Cette position délicate semblait plaire à des aventuriers qui, on le sait, risquaient leur peau à tout moment pour l'appât de quelque bénéfice. Il en résultait que ces coureurs de bois n'étaient réellement pas trop attachés à la couronne de France et encore moins à celle d'Angleterre. Placés hors la loi, ils tenaient à vivre ainsi : libres, avec la perspective de bâcler l'un de ces matins une affaire d'or avec les marchands anglais ou quelques contrebandiers français. Cet état de choses dont se plaignaient les gouverneurs de Québec, décida le roi de France à promulguer l'étrange édit par lequel il défend de faire passer en Canada de l'argent monnayé, parce que, dit-il, nos traiteurs s'en servent aussitôt pour trafiquer avec les Anglais chez qui le commerce est ouvert à toute nation. Il était donc ordonné de nous inonder de monnaie de carte qui n'avait de valeur qu'aux magasins du roi et chez les favoris qui jouissaient du monopole de la traite. Le remède était pire que le mal ; il eut le double effet de ne point corriger les coureurs de bois et de conduire Louis XIV à faire banqueroute sur la place de Québec — ce qui n'a pas été remarqué en Europe, mais ce qui nous a fait perdre peu honnêtement plusieurs millions de francs.

Deux familles Bisailon habitaient Laprairie près Montréal dans les quinze dernières années ou dix-septième siècle. Il y a apparence que les chefs de ces familles étaient parents de Pierre Bisailon qui nous occupe, lequel était traiteur, interprète, homme d'aventures, enfin l'un de ces coureurs de bois dont Charlevoix a fort bien parlé.

Autour de Bisailon on remarque de temps en temps d'autres Canadiens, mais il reste toujours la figure la plus en évidence, et comme l'âme de ce groupe qui, vers 1690, paraît avoir accepté l'offre que leur faisaient les compagnons de William Penn de s'établir à proximité de leurs établissements pour servir à la fois d'interprètes et d'intermédiaires entre eux et les tribus sauvages. Les Anglais ne pouvaient que très difficilement apprendre les langues indiennes. De plus, il leur paraissait impossible d'adopter comme le faisaient les Canadiens, les coutumes et l'existence de ces peuples. Aussi, rien n'égalait l'influence de nos compatriotes sur tous les Sauvages, moins les Iroquois liés depuis de longues années aux Hollandais et aux Anglais.

C'est sur le Susquehanna, à l'endroit le mieux choisi pour former un grand centre, que Pierre Bisailon planta sa tente vers 1690. Nos voyageurs ont toujours eu la main heureuse dans la désignation du site des villes à naître. Celle-ci devait être la capitale d'un grand Etat.

Il y avait sept ou huit ans que William Penn avait obtenu cette contrée du roi d'Angleterre, Charles II, pour y procurer un asile à ses *Quakers*. On y voyait des Anglais, des Hollandais, des Norvégiens, des Suédois, des Flamands et des Allemands. Philadelphie était le siège du gouvernement. Penn était repassé en Europe, et le pays se gouvernait plus mal que bien. Les dissensions arrivèrent aux dernières limites, et par surcroît une invasion des Canadiens devenait imminente.

Guillaume d'Orange avait chassé Jacques II du trône d'Angleterre; les colons de la Pennsylvanie faisaient de la politique là-dessus. Pierre Bisailon, qui n'était d'aucun parti, arriva, et, avec le coup d'oeil particulier aux gens de sa trempe, il choisit l'endroit du pays où les Sauvages pouvaient se concentrer le plus facilement: c'était indiquer un centre

pour l'avenir. Son objectif se bornait à la traite des pelleteries avec les Sauvages. Lorsque la tranquillité se rétablit, on accourut de toute part vers ce rendez-vous qu'habitait un interprète et un maître homme dans l'art de manier l'esprit des indigènes. C'est de l'apparition de ce Canadien sur le sol de la Pennsylvanie que date l'élan des "affaires" dans toute la contrée.

La Pennsylvanie forme un carré long sur les faces duquel se trouvent l'Etat de New-York, un débouché au lac Erié, une pointe de l'Ohio et de la Virginie, et tout le Maryland, ce qui couvre trois faces. Du côté de la mer, il y a l'Etat de Delaware, sur une presqu'île, et c'est dans la baie de Chesapeake placée entre le Delaware, le Maryland et la Pennsylvanie que se décharge le fleuve Susquehanna dont les branches arrosent la majeure partie de ce dernier Etat. La capitale Harrisburg, dont Pierre Bisailon fut le premier habitant, est située sur l'un des plus beaux endroits du fleuve. On y va de Montréal en deux jours par chemin de fer.

Le comté de Dauphin qui renferme Harrisburg, est plein de souvenirs français, car Swatara, Conewago, Paxton, Carlisle, LeTort's Spring et d'autres endroits ont eu pour premiers colons nos compatriotes. Le nom même de Dauphin est emprunté au malheureux fils de Louis XVI; voici comment: vers la fin du XVIIIe siècle, lorsque le township de Paxton ou Pextang fut transformé en comté, les Irlandais qui y dominaient voulurent qu'il fut nommé d'après le martyr du Temple. Cela n'étonne ni de la part des Irlandais ni de la part des Américains qui étaient encore sous le coup de la reconnaissance qu'ils devaient à la royauté française pour sa conduite durant la guerre de l'Indépendance.

On voit que si John Harris a eu le bonheur de laisser son nom à la ville principale, il ne reste pas moins dans ses lieux

une belle moisson de souvenirs pour les cœurs français.

Bisaillon, Dubois et Mme Le Tort furent un jour accusés par les traiteurs anglais, à qui ils faisaient concurrence, d'avoir formé avec les Indiens du territoire et les Français du Canada un complot tendant à détruire les postes anglais. On les arrêta. Bientôt après, Mme Le Tort fut libérée, mais Bisaillon et Dubois subirent un procès en règle. Néanmoins, ayant été confrontés avec les chefs sauvages que l'on soupçonnait de connivence, et rien ne transpirant du prétendu complot, on les relâcha sous la condition expresse de faire rapport au gouverneur anglais dès qu'ils auraient connaissance d'un mouvement hostile du côté des Français. Pour plus de sûreté on les surveilla et ils durent donner avis de tous leurs pas et démarches. C'était en 1693.

De 1686 à 1701, et même après cette dernière date, la Pennsylvanie fut en proie aux troubles politiques.

En 1701, Pierre Bisaillon et son frère Louis furent jetés en prison pour, dit l'acte d'accusation, "les empêcher de voyager et de trafiquer avec les Indiens dans l'état embarrassant des affaires actuelles." On ne sait ce que devint Louis, mais Pierre reparait en 1703, avec une licence ou permis de traite obtenu moyennant un dépôt de cinq cents louis, garant de "sa fidélité à la province." A partir de cette époque, lui et sa femme paraissent avoir joui presque constamment de la confiance des Anglais et des Indiens jusqu'au temps où nous les perdons de vue, vers 1725.

En 1707, au moment où l'on craignait le plus de voir les Canadiens envahir les colonies anglaises, un acte d'accusation fut dressé contre "Michel (*a Swiss*), Pierre Bisaillon, Jacques Le Tort, Martin Chartier, le gantier français de Philadelphie, Frank, jeune homme du Canada, récemment arrivé ici, et un autre individu arrivant de la Virginie et qui

parle français—pour s'être établis et avoir construit pour eux des maisons sur les branches du Potomac, dans les limites du gouvernement de la Pennsylvanie, sous le prétexte de chercher des mines..." et d'avoir tenté de se rendre populaires chez les Indiens Conestogas.

On constata que Pierre Bisailon était muni d'un titre de terre. Sa résidence était à trente-six milles de la rivière au-dessus de Conestogas, ce qui correspond à la crique de Paxton.

Le comté de Lancaster abonde en mines. On en connaît quelques-unes qui ont été ouvertes par des Canadiens dès l'époque où l'on voit Bisailon habitant les lieux. Plus tard, les Anglais tirèrent partie de ces exploitations et de l'outillage qu'y avaient laissé nos gens.

Les Conestogas n'étaient pas nombreux, mais ils se donnaient de l'importance et occupaient les gouverneurs autant que des tribus considérables. Ils habitaient le voisinage où se trouve de nos jours la ville de Lancaster. A les en croire, ils étaient travaillés par les Français du Canada qui désiraient les détacher de l'Angleterre. Pierre Bisailon, ses parents et amis étaient sans cesse en pourparlers avec eux et aussi les autorités pennsylvaniennes pour maintenir l'entente de part et d'autre. On voit qu'en 1707, le gouverneur Evans les visita avec un appareil soigné. Michel Bisailon l'accompagnait. C'était probablement un frère de Pierre.

En route, ils rencontrèrent un traiteur ami du nom de Martin Chartier, déjà cité, habitant du voisinage. Les propriétaires de la Pennsylvanie se tenaient en garde contre les menées des émissaires français qui, sous les apparences de traiteurs, de mineurs et de gens disposés à devenir colons, rôdaient par le pays, et ils n'accordaient leur confiance qu'à ceux dont les antécédents étaient connus. C'est ce qui expli-

que pourquoi un traître français, du nom de Nicolas Godin, que le gouverneur Evans rencontra plus loin dans son excursion, assez près de la demeure de Pierre Bisailon, fut, sur son ordre, capturé par Martin Chartier, attaché sur un cheval et conduit à la prison de Philadelphie.

Durant les conférences, où s'étaient réunis plusieurs peuples sauvages, Pierre Bisailon servit d'interprète et fournit de son fond des renseignements précieux. Cela avait lieu quatre mois après l'acte d'accusation mentionné plus haut. On voit que Bisailon et ses amis en étaient sortis revêtus de la confiance des autorités.

La femme de Pierre Bisailon agissait aussi comme interprète entre les Sauvages et les blancs. On cite les égards que les gouverneurs témoignaient au couple français dont ils tiraient si fréquemment des services. Malgré cela, des gens jaloux et des concurrents malheureux continuaient à leur nuire. En 1709, un nouvel acte d'accusation est porté contre "Pierre Bisailon et Jacques Le Tort, Français et catholiques romains trafiquant avec les Indiens à Conestogoe" pour avoir "dernièrement prononcé quelques paroles suspectes et commis certains écarts." On contraignit encore Bisailon à faire une déclaration de bonne conduite future envers Sa Majesté la reine Anne. Il n'en demeura pas moins quelque temps en assez mauvaise odeur comme sujet britannique, et l'on voit que peu après ce renouvellement d'expression de fidélité, ayant fait savoir au gouverneur que les Indiens de Conestogoe désiraient le rencontrer pour resserrer les liens qui les unissaient, le gouverneur ne crut pas prudent d'accepter l'invitation avant de rendre son conseil responsable de la confiance que l'on placerait en Bisailon si l'on accédait à la demande des chefs sauvages.

En 1711, voilà que Bisailon retourne en prison. Simple

affaire d'ivrognerie et de conduite tapageuse, cette fois. On le laisse sortir sous sa propre caution de cinq cents louis et sur celle de deux amis qui s'engagent pour deux cent cinquante louis chacun, en attendant la session de la cour. Dans l'intervalle, l'accusé s'obligeait à ne point quitter Philadelphie. Par le chiffre des cautionnements auxquels Bisailon était soumis on peut juger de l'importance que les Anglais attachaient à sa personne.

Rien n'indique qu'il dût souffrir préjudice de cette dernière aventure, car l'année suivante il adresse un mémoire au gouverneur concluant à qu'il lui soit accordé "la permission de traiter avec les Indiens comme ci-devant", ce qu'il obtint sur le champ.

C'est en 1714, finalement, qu'il reçut des Commissaires des terres, une patente "l'autorisant à s'établir à Pashtang sur la Susquehanna, et d'ériger en ce lieu les bâtiments nécessaires à son commerce et d'enclorre et de mettre en état d'amélioration la quantité de terre qu'il jugera à propos d'exploiter, pourvu que les Sauvages y consentent." Ses amis de la forêt n'y mirent point d'obstacle, et voilà comment Pierre Bisailon posséda enfin un droit de résidence incontestée à Paxton.

Six ans après, son ami Le Tort fondait Carlisle.

Dans le cours des longues difficultés qui régnèrent entre lord Baltimore (du Maryland) et les gouvernants de la Pennsylvanie, il est fait mention du rôle que jouaient certains Français qui tenaient pour le lord, en raison de ce qu'il était catholique.

Lorsque l'on écrira l'histoire de l'ingérence de l'élément canadien-français dans la formation des Etats de l'Est et du Sud-Est, je crois qu'il faudra commencer par le Maryland,

où la religion catholique devait avoir attiré nos gens en plus grand nombre que partout ailleurs.

En 1717, le nouveau gouverneur de la Pennsylvanie, sir William Penn, désireux de se concilier l'esprit des Sauvages, alla les visiter en conseil à Conestogoe.

Pierre Bisailon prêta le serment d'interprète et remplit son devoir à la satisfaction générale. Trois ans plus tard, il est encore employé en cette qualité par le même gouverneur sur les bords de la Susquehanna. En 1721, un ordre de comparaître est expédié à "Peter Bisailon qui demeure à trente-six milles à peu près plus haut que Conestogoe (Lancaster aujourd'hui) sur la Susquehanna, pour servir d'interprète". On infère de plusieurs renseignements de ce genre que Bisailon avait fixé sa résidence près du débouché de la crique de Paxton, au bas de la ligne du terrain qui fut accordé en 1733 à Harris, c'est-à-dire là où se trouve de nos jours le laminoir de Paxton. Cela eut lieu à peu près dix-huit ans avant que les Anglais, Harris et Chambers eussent entrepris de s'établir dans les environs.

Vers 1723-25, les Français n'étant plus tolérés en ce lieu, Pierre et Richard Bisailon, s'en allèrent du côté de l'Ohio. Chartier passa dans le comté de Washington, Pennsylvanie, et les Bisailon se fixèrent plus tard non loin de lui. Pierre paraît avoir cherché à revoir la Susquehanna pour y traiter, mais à partir de ce moment sa trace se perd, ainsi que celle de sa famille.

C'est à Pierre Bisailon, dit l'historien (1) auquel nous empruntons une partie de ces notes, que revient l'honneur d'avoir été le premier colon blanc à l'ouest de la crique Swatara ou des collines de Conewago, rive nord de la Susque-

1. A. Boyd Hamilton, de Harrisburg: Mémoire lu devant la Société Historique de Dauphin County, 1872.

hanna, comté de Dauphin. "Il résidait, de 1703 à 1725, dans ce que nous appelons le premier quartier de la ville; il y avait un magasin et une maison d'habitation." Les défrichements qu'il avait opérés se voyaient encore cinquante ans après son départ pour l'Ohio.

Jacques Le Tort, un Suisse français qui se retrouve souvent avec les Bisailon de 1693 à 1720, était interprète et messenger du gouvernement. En 1731, (ou même dès 1720, selon un manuscrit ancien), il fut le premier blanc qui pénétra dans la riche vallée de Cumberland, Pennsylvanie, pour s'y établir. Il érigea des bâtiments entourés d'une palissade, près des sources sulphureuses qui portent aujourd'hui son nom: *Letort's Springs*. En 1735, il était tout à fait installé et cela donna commencement à la ville de Carlisle, dont le terrain fut divisé en lots à bâtir en 1750. La première habitation de Le Tort, à la tête des sources, avait été brûlée par les Indiens, mais il l'avait rétablie; lorsqu'il fallut délimiter la ville on eut à enclaver dedans ces constructions qui tenaient encore debout. Le Tort recevait du gouvernement douze louis sterling par année pour ses services.

La Pennsylvanie a d'autres souvenirs français:

Dans le comté de Monro on cite comme un des plus anciens habitants qui fut en évidence, Samuel Dupuis, marié à une Hollandaise.

Dans le comté de Bradford, près d'Athènes, on voit les restes d'anciennes fortifications françaises, qui datent du dix-septième siècle. Il y a le comté de Luzerne, nommé en 1786, d'après le ministre de France aux Etats-Unis.

A l'époque de la révolution française, une ville entière fut établie dans Bradford par des émigrés de France. On l'appelle l'Asile ou Frenchtown. Les noms de famille suivants s'y rencontrent en 1795: Talon de Noailles, chef

de l'entreprise; de Blaçons, député du Dauphiné à l'Assemblée Constituante, époux de Mlle De Maulde; ils tenaient un magasin de mercerie et avaient pour associé Me Colin, abbé de Sévigny, archidiacre de Tours et "conseiller au grand conseil." M. de Montule, capitaine des gardes à cheval, dont la femme était une Française de San-Domingue; Madame de Sybert, cousine de Montule, aussi de San-Domingue où sa famille avait été puissamment riche. M. Becdelièvre, chanoine devenu marchand, qui avait pour associés les deux De la Rue dont l'un avait été "petit gens d'armes" et l'autre capitaine d'infanterie; ce dernier avait épousé une soeur de Mme de Sybert; Mlle de Bercy qui tenait une taverne à huit milles de l'Asile; M. Beaulieu, capitaine d'infanterie au service de la France, qui avait fait la guerre en Amérique sous Potasky, avait épousé une Anglaise et tenait une taverne; M. Buzard, planteur de San-Domingue; M. Dardelot, de Franche-Comté, capitaine d'infanterie, agriculteur; M. Petit-Thouars, officier de marine qui parti à la recherche de la Pérouse, avait été capturé par les Portugais, dépouillé de tout, et vivait sur une terre par lui défrichée; on connaît sa belle carrière maritime lorsqu'il fut retourné en France. M. Nores qui avait longtemps suivi du Petit-Thouars et qui entra ensuite dans les ordres religieux — était alors cultivateur à l'Asile. M. Renaud et sa famille, riche marchand de San-Domingue, rentier à l'Asile. M. Carles, chanoine, possédant quelque argent — fermier. M. Prévost, célèbre à Paris pour sa charité; ayant dépensé en travaux agricoles sur les rives de la Susquehanna, presque tout ce qui lui restait, il dut restreindre ses opérations, et il alla prendre une simple terre près de l'Asile qu'il cultiva de concert avec sa femme et sa soeur, Mme d'Autremont, veuve d'un sommelier de Paris et deux enfants de celle-ci dont un notaire et un horloger.

On se souvient du cri du poète à propos de ce *Champ d'Asile*:

"Etrangers, nous sommes Français:
Prenez pitié de notre gloire!

Hélas! nous n'avons fait que passer dans la Pennsylvanie... et ailleurs. Les premiers colons ou traiteurs canadiens ont été détruits ou chassés; le Champ d'Asile est habité par des familles qui appartiennent à d'autres races que la nôtre; — il ne reste de nous qu'un coup de plume jeté ça et là sur le papier et qui court grand risque d'être perdu en emportant la dernière trace de notre souvenir.

1874

LES NOTAIRES ADHEMAR

Au greffe du palais de justice de Montréal, le printemps dernier, nous avons causé de la famille des notaires Adhémar et, depuis, j'ai eu la curiosité de voir mes notes à ce sujet car, ramassant toujours, je ne me rappelle jamais de ce que j'ai une fois trouvé—seulement je sais où le prendre.

Disons tout d'abord qu'il y a eu, de 1685 à 1740 à peu près, des officiers d'épée dans le service du Canada qui portaient le nom d'Ahémar, accompagné de deux ou trois autres noms ou surnoms, (1) mais rien ne nous invite à supposer une parenté entre eux et les notaires qui nous occupent—excepté le nom, et il faut bien se souvenir que "Adhémar" était assez commun en France, il y a deux siècles.

Le premier qui vint en Canada se nommait Antoine (2), il était né en 1639 ou 1640, à Salvi, archidiocèse d'Alby, Haut-Languedoc, fils de Michel Adhémar et de Cécile Gache, selon le recensement de 1681 et le registre du Cap de la Madeleine du 20 janvier 1687.

Son nom ne figure pas aux recensements de 1666 et 1667, qui furent pris le printemps et l'été de chacune de ces deux années, et comme il s'est marié à Québec, le 10 octobre 1667, j'en conclus qu'il arriva de France vers l'automne de l'année en question.

1. Tanguay: *Dictionnaire* II, 6, Daniel: *Grandes Familles*, p. 258.

2. On dit qu'il appartenait à la maison très distinguée de Lantagnac, mais ceci doit être une erreur, car M. P.-G. Roy (*La famille Adhémar de Lantagnac*) ne mentionne même pas les Adhémar qui nous occupent ici.

Geneviève Sageot ou Pageot qu'il épousait, âgée alors de seize ans, était probablement du nombre des jeunes filles instruites et recommandées qui furent amenées de France par l'association des dames de Québec, sous les auspices du Conseil Souverain de la colonie, en 1666 et 1667. La connaissance entre les deux jeunes gens avait peut-être été commencée sur le vaisseau qui les conduisait à Québec. En tous cas, ils n'étaient pas du même "pays", puisque Geneviève Sageot venait de la paroisse de Saint-André-des-Arts, ville de Paris; son père était Antoine Sageot et sa mère Marguerite Ruffel.

Le greffe d'Antoine Adhémar est déposé à Montréal où décéda son auteur. Il débute en 1668. Jusqu'à 1674 il porte des dates de lieux variés comme Sainte-Anne de la Pérade, Batiscan, Champlain et Chambly, qui relevait alors du gouvernement des Trois-Rivières.

Le 4 février 1671 (3), Pierre Dupuis dit Lamontagne habitant de Saint-Louis (Chambly), est accusé d'avoir dit que le sieur de Chambly, commandant au fort Saint-Louis, lui avait fait injustice en lui défendant l'entrée du fort sur ce que le défunt Laramée aurait dit qu'il y avait des coquins qui seraient cause que le fort sauterait et Lamontagne a dit qu'il faut se faire justice soi-même que les Anglais avaient bien tué leur roi. Procès-verbal d'Antoine Adhémar, notaire à Sorel, du 17 novembre 1670. Dupuis sera marqué de la fleur de lys.

Le notaire instrumentait donc dans toute l'étendue de ce gouvernement. Si l'on ne trouve pas d'actes de lui, entre 1668 et 1674 dressés à Nicolet, Saint-François du Lac, Maskinongé, la Rivière du Loup et Yamachiche, c'est parce que ces seigneuries n'étaient pas encore établies. Gentilly, Bécancour, Nicolet et Saint-François ne possédaient en 1674

3. *Conseil souverain*, I, 644-45.

chacun que trois ou quatre colons. La ville des Trois-Rivières avait un parfait notaire dans la personne de Séverin Ameau.

En arrivant ici, Adhémar s'était donc marié et avait choisi pour y exercer sa profession cette partie de la côte nord du fleuve qui va des Grondines au Cap de la Madeleine. La côte sud entre Nicolet et Lotbinière était sans habitants. Je pense qu'il demeurait à Champlain. (4)

Son premier enfant connu se nommait Jeanne; d'après le recensement de 1681, elle serait née en 1674, sans indication de lieu. La raison pour laquelle j'ai publié les recensements nominaux de 1666, 1667, 1681 dans mon *Histoire des Canadiens-français*, est que l'heure était venue de mettre sous les yeux des intéressés l'un des principaux documents de nos annales historiques. Ces pièces seules valent le prix de la souscription au livre. On n'a pas paru le comprendre dans le temps, mais tout vient à point à qui sait attendre. Dans le cas qui nous occupe, la naissance d'un enfant se trouve constatée, sans que les registres des paroisses ne la mentionnent. Je pourrais citer mille exemples semblables.

Le 17 février 1674, Adhémar passe un acte pour accorder un différend survenu entre Joachim Germano et François Bansliard dit Lamontagne, habitant de la Rivière-du-Loup. Ce Bansliard c'est Bérillot, Bériau, Bayard, durant un siècle, de père en fils, et à présent Lamontagne.

Au Cap de la Madeleine, le 28 avril 1674 (5), Adhémar passe un contrat entre Jacques Aubuchon, habitant du lieu, et François Chorel, marchand de Champlain. Jean Cusson

4. C'est, d'après toute probabilité, Adhémar qui succéda dans Champlain à Guillaume de la Rue.

5. Il avait été nommé huissier le 3 novembre 1673. Par sa correspondance et celle de ses clients conservées au secrétariat de Québec, Adhémar semble avoir été un homme bien occupé de son temps.

était alors le notaire résidant du Cap de la Madeleine. Il faut croire que François Chorel avait amené de Champlain son propre notaire.

Le 12 août 1674, Adhémar écrit un bail à ferme pour Jean Gerlaise sieur de Saint-Amant, habitant de la rivière Manereuille. Le 15 juin 1675, il dresse l'engagement de Louis Baron, demeurant à la rivière Manereuille, qui sera employé par Jean Brast (Bérard). Le 15 juillet suivant, le même notaire fait le contrat de mariage entre Jean Laplanche maître chirurgien, demeurant à la rivière Manereuille, et Judith Rigand, veuve en secondes noces de Jean Thérien, demeurant à la dite rivière. Le 22 janvier 1676, le même notaire écrit le contrat de mariage entre Jacques Lessard sieur de la Bretonnière, commandant de la rivière Manereuille et y demeurant, avec Marie, fille de feu François Lemaître et de Judith Rigaud. Fait et passé à la dite rivière Manereuille.

Le 18 septembre 1677, Adhémar dresse l'inventaire des biens de feu Jean Briard (Bérard) dit La Reverda, de la rivière Manereuille et de sa veuve Charlotte Coy.

Manereuille qui était seigneur de la Rivière-du-Loup (en haut), retourna en France et sa seigneurie fut donnée à Jean Le Chasseur.

Mon ami, J.-O. Dion (6), qui sait mieux que personne l'histoire de Chambly, m'affirmait que cette paroisse relevait du gouvernement des Trois-Rivières, au cours des années 1666-1690 à peu près, et il ajoute que, de 1675 à 1682, il n'a pu constater les noms des commandants du fort Saint-Louis, ou Chambly. Il ne pouvait non plus dire à quel événement se rapporte une pièce de procédure criminelle que j'ai trouvée dans les archives des Trois-Rivières et dont voici la substance :

6. Ancien conservateur du vieux fort de Chambly. Il est mort en 1916.

Jean Duleau sieur de la Mothe, seigneur du fort Saint-Louis, s'étant vu mêlé à un conflit durant lequel il avait été tiré des coups de feu, abandonna la place. La justice fut saisie de l'affaire, aux mois d'août et septembre 1677; le juge ordinaire des Trois-Rivières, Gilles Boyvinet et Antoine Adhémar composaient le tribunal en cette occasion. Après une longue enquête, il ne resta qu'une feuille de papier couverte d'écriture, mais qui ne donne aucune conclusion et, chose curieuse, qui ne fait pas comprendre de quoi il s'agissait en fin de compte.

Les deux seuls forts appelés Saint-Louis étaient à cette époque celui de Québec et celui de Chambly. Les forts de l'Ouest qui ont porté ce nom furent construits après 1677.

Le sieur Jean Duleau de la Mothe est peut-être le même que le capitaine la Mothe, tué à Saint-François du Lac, l'automne de 1690 : en tous cas ce n'est pas le même que le capitaine Dominique de Lamothe sieur de Lucière et de Saint-Paul qui s'était fait concéder la terre de Lussodière près Saint-François du Lac.

Retournons au notaire Adhémar. Les registres de la paroisse de Champlain s'ouvrent le 1er octobre 1679; ceci explique pourquoi Jeanne Adhémar, née en 1674, ne figure pas dans les cahiers en question. M. Tanguay (7) fait naître Antoine à Montréal, tandis qu'il est clair que ses parents demeuraient à Champlain; de plus, la date de 1677 est visiblement empruntée au recensement de Champlain, comme on le verra bientôt.

Le quatrième baptême enregistré à Champlain est celui de Marie, "fille d'Antoine Adhémar de Saint-Martin, notaire

7. *Dictionnaire Généalogique*, I. Notons, en passant, que les volumes 1 et 11 de Tanguay ne correspondent pas et qu'ils contiennent au sujet d'Adhémar plusieurs erreurs très graves.

royal, et de Geneviève Pageot (8), le 29 octobre 1679. Parrain: Louis Leconte Dupré, marchand; marraine: Anne-Charlotte Chorel, fille de François Chorel de Saint-Romain, aussi marchand." Le curé était François Dupré.

Le surnom de Saint-Martin s'est conservé dans la famille Adhémar, comme celui de Saint-Romain dans la famille Chorel.

Le 11 septembre 1680, Adhémar formule un règlement de compte entre Joachim Germano de la Rivière-du-Loup et Jean Gerlaise dit Saint-Amant, du même lieu. En 1682, il écrit l'inventaire des biens de François Banliac dit Lamontagne dont la femme Marie Doyon venait de mourir.

D'après le recensement de la paroisse de Champlain, année 1681, Louis Leconte Dupré était né en 1654; il se maria vers 1683 et alla bientôt après s'établir à Montréal, où il a fait souche. Il devait être frère ou parent de M. Dupré, premier curé de Champlain (9). Celui-ci continua à exercer son ministère en ce lieu jusqu'au 4 mars 1687, au moins, puisque sa dernière signature est à cette date; il n'a donc pas été nommé curé de Québec en 1686, comme le dit M. Tanguay, s'il a été nommé en 1686, il n'a pris ses fonctions que vers l'été de 1687. J'ajouterai que, du 1er octobre 1679 au 4 mars 1687, M. Dupré est le seul prêtre mentionné au registre de Champlain. En 1687 il est remplacé par deux missionnaires: MM. Benoit Duplein et Thomas Morel.

Au recensement de 1681, paroisse de Champlain, nous lisons: "Antoine Adhémar, 42 ans; Geneviève Sageot, sa femme, 30 ans; enfants: Jeanne, 7 ans, Antoine 4, Marie 2."

8. Peut-être Sageot. Les lettres sont mal formées.

9. En 1679, et non pas 1684, comme dit M. Tanguay: *Répertoire du Clergé*, p. 54.

D'après l'ordre du recensement, Adhémar demeurait entre Dizy et Chorel; il n'est pas fait mention s'il cultivait la terre ou s'il était homme de profession. Je vois au registre du Cap de la Madeleine, que le 20 janvier 1687, il déclare être âgé de quarante-sept ans.

Pour continuer de constater la résidence d'Adhémar à Champlain, disons que le 16 mars 1682, il y fait baptiser sa fille Marie-Geneviève, laquelle mourut le même jour. Le 18 mai suivant, à Champlain, il dresse, en qualité de notaire, une obligation par laquelle Louis Dandonneau reconnaît devoir à François Chorel la somme de cent livres payable en castor.

L'arrêt du Conseil Souverain de Québec, du 17 septembre 1681, concernant les monnaies et qui défend de trafiquer des pelleteries à New-York, Albany ou autres lieux étrangers, fut lu, publié et affiché aux Trois-Rivières par le greffier Séverin Ameau, le premier mars suivant, un dimanche, à l'issue de la grande messe, et le dimanche suivant en la paroisse de Champlain, par Adhémar, huissier (10). (*Edits et Ordonnances*, II, p. 96).

D'après M. Tanguay, une fille du nom de Cécile, serait née à Adhémar, en 1683, et aurait été baptisée à Montréal, mais je doute que ceci ait eut lieu à Montréal. Le même auteur fait inhumer Mme Adhémar à Champlain, le 30 août de cette année, ce qui est correct. Pour moi, il est visible que Adhémar demeurait à Champlain cette année, comme les années précédentes.

La mère étant décédée à Champlain dans le temps où sa fille venait au monde, il est impossible que cette fille soit

10. En 1681, Adhémar était aussi géolier aux Trois-Rivières. (*Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, IV, p. 454.) Voir aussi III, p. 54, où il est nommé tuteur aux enfants de Jean Aubuchon.

née à Montréal alors que sa mère expirait à trente lieues de là—ce qui me rappelle la chanson :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille—
ce que je rendrai aussi par :

Où peut-on naître mieux qu'au sein de sa famille?

Le 20 août 1684, le grand voyageur Nicolas Perrot, qui demeurait à Bécancour, écrivait à "Monsieur de Saint-Martin", notaire royal et l'un de ses créanciers, au "Cap de la Madeleine," pour obtenir un sursis dans le règlement de leurs comptes. Adhémar se serait donc fixé au Cap de la Madeleine bientôt après le décès de sa première femme? C'est là qu'il épousa, en deuxième noce, le 20 janvier 1687, Michelle, fille de Jean Cusson, notaire royal (11). La mariée était âgée de vingt-deux ans. L'acte du registre du Cap de la Madeleine dit que Adhémar était âgé de quarante-sept ans, qu'il était natif de la paroisse Salvi, archidiocèse d'Alby. Le sieur Elie Bourbeau, procureur du roi, assiste au mariage, ainsi que Jacques Dugué, chirurgien. M. le curé Vachen officiait.

Le départ de notre personnage pour Montréal (12), eut lieu peu après ses secondes noces, car le 16 mars 1689, était

11. C'est à Jean Cusson qu'Adhémar laissa son greffe et ses minutes lorsqu'il vint s'établir à Montréal.

12. Au sujet de la date d'arrivée du notaire Adhémar à Montréal, M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice, nous communique la note suivante : "Dès le 9 mai 1687, Antoine Adhémar était rendu à Montréal et y remplissait les fonctions de notaire et de greffier du tribunal seigneurial du lieu ainsi qu'on peut le constater par les actes de son étude et par les documents judiciaires."

Adhémar, on vient de le voir, était gendre du notaire Cusson du Cap de la Madeleine. Ne serait-ce pas à cause de cela que Jean Cusson vint demeurer à Montréal en 1700? Quoiqu'il en soit, Cusson survécut à son gendre et il alla mourir à Saint-Sulpice, au mois d'avril 1718, âgé de plus de 95 ans."

baptisé en cette ville son fils Jean-Baptiste qui, par la suite, lui succéda comme notaire. Nous voyons aussi que, en 1690, "Adhémar Saint-Martin" était greffier (13) du tribunal seigneurial de Montréal et qu'il fut complimenté sur la bonne manière qu'il avait adoptée pour tenir les registres, contrats et pièce de procédure, et les rendre consultables et accessibles aux parties intéressées.

Jeanne, sa fille, déjà mentionnée, se maria, à Montréal, le 18 avril 1690, avec Joseph Deniau. Elle est morte à Montréal, le 23 mai, 1743.

De 1667 à 1690, nous avons suivi Adhémar et nous croyons avoir constaté avec certitude les lieux de ses résidences successives. Son greffe durant cette période intéresse uniquement le district des Trois-Rivières. Il est déposé à Montréal et c'est là que nous devons aller le consulter: avis aux amateurs de l'histoire. (14)

Après 1689, Adhémar appartient uniquement à Montréal, où il mourut le 5 avril 1714. Son fils Jean-Baptiste (15 et 16)

13. En remplacement de Hilaire Bourguin, qui avait aussi exercé comme notaire à Montréal jusqu'en 1690. Le 12 mai 1687, Migeon de Bransac remettait à Antoine Adhémar les actes de Bénigne Basset.

14. Par un arrêt du conseil rendu en 1700, "Adhémar greffier de la juridiction de Montréal", reçoit l'ordre de s'amender et de suivre certains règlements, sous peine d'interdiction. Par une ordonnance de 1667, il était obligé de mettre dans les grosses et expéditions des sentences et autres actes en sa qualité de greffier, 22 lignes à la page contenant chacune 15 syllabes. Mais, il ne mettait d'ordinaire que 12 lignes à la page dont plusieurs ne contiennent que 3, 5 ou 6 syllabes. Adhémar suivit plus à la lettre cette ordonnance par après, puisqu'il n'y eut aucune suite à cette affaire.

15. Né à Montréal le 16 mars 1689, d'Antoine Adhémar et de Michelle Cusson, sa seconde épouse. Jean-Baptiste épousa en première noce, le 20 mai 1715, à Montréal, Catherine LePailleur. Celle-ci mourut sans lui laisser d'enfants; Jean-Baptiste se re-

marié à Catherine Moreau, devint le principal notaire de son temps à Montréal (17) ; il laissa un fils, Toussaint-Antoine,

maria le 7 janvier 1733, à Montréal, ave Catherine Moreau, déjà citée, dont il eut: Madeleine-Catherine, née à Montréal le 15 juillet 1734; J.-B.-Amable, né le 29 janv. 1736, marié le 31 mars 1761, à Marguerite Lemoine dit Despins; et Toussaint-Antoine, né le 10 sept. 1740, marié à Geneviève Blondeau. De ce mariage naquirent, à Détroit, sept enfants. Toussaint-Antoine était médecin. Nous le trouvons au poste des Miamis en 1773.

16. M. Joseph-Edmond Roy, de Lévis, a envoyé à M. Sulte après la publication de cet article le certificat suivant: "Je soussigné, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, faisant fonctions curiales dans la paroisse de Villemarie, certifie que M. Adhémar, notaire royal à Montréal, est de bonne vie et moeurs et s'acquitte des devoirs d'un bon chrétien. Fait à Montréal ce 2 mars 1730. (Signé) Deat, prêtre".

17. Jean-Baptiste Adhémar fut nommé par l'intendant Bégon pour l'exercice de la profession dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal. Sa commission, dit M. J.-E. Roy (*Histoire du Notariat au Canada*) est datée du 15 (?) mai 1714. Il a exercé à Montréal jusqu'au 26 novembre 1754, soit pendant quarante ans. Son greffe est, avec celui de son père, ajoute M. J.-E. Roy, le plus intéressant que renferme le Palais de Justice de la grande métropole commerciale du Canada.

Nous croyons à propos de donner ici l'information de vie et de moeurs qui fut faite à Montréal le 12 avril 1729, lors de la nomination du notaire J.-B. Adhémar à la charge d'huissier du Conseil Supérieur en remplacement de son beau-père, Michel LePailleur qui exerça la profession de notaire de 1703 à 1733.

"Information faite par nous, Pierre Raimbault, conseiller du roy et lieutenant général au siège de la juridiction royale de Montréal à la requeste de Me. Nicolas Auguste Chaumont notaire royale procureur du roy commis en cette partie de vie et moeurs de Mr Jean Baptiste Adhémar notaire royale de cette juridiction, en conséquence de l'arrest de nos seigneurs du conseil supérieur de Québec du vingt-huit mars dernier à laquelle information avons procédé, ainsy qu'il suit:

"Du mardy douzième avril mil sept vingt neuf deux heures de relevée en la chambre d'audiance. Est comparu sieur Ignace Gamelin agé de soixante et six ans ou environ, marchand bourgeois de cette ville y demeurant rue St-Paul, lequel a après serment fait de dire vérité qu'il nous a dit n'estre parent allié serviteur ny domestique des parties et nous a représenté l'exploit

né en 1740, qui fut député en Angleterre, l'année 1783, avec Jean-Guillaume Delisle et William Dummer Powell, pour demander une chambre d'assemblée et le maintien des lois civiles françaises. Sans obtenir tout ce qu'ils voulaient, ces trois hommes de mérite firent une excellente impression sur le ministère; leur démarche non seulement nous procura des avantages immédiats, mais elles ont dû encore se faire sentir dans la constitution de 1790. Ducalvet, qui était à Londres en 1784, écrivait que la mission des trois Montréalais n'avait guère paru réussir; il se trompait car les conditions qu'on leur avait accordées formaient un excellent point de départ pour obtenir ensuite des libertés plus grandes. (18)

d'assignation a lui donné par l'huissier Marhand en date de ce jour pour venir déposer.

"Dépose qu'il ne connoist aucun deffault au dit Adhémar et le connoist pour un fort honneste homme, et de la religion catholique, apostolique et romaine, étant membre de la congrégation qui se tient chez les révérends pères jésuites, où il est fort assidu, qu'il est tout ce qu'il a dit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité y a persisté et n'a requis aucun salaire Ainsy signé Gamelin P. Raimbault et Raimbault fils greffier avec paraphe. Est comparu sieur René de Couagne âgé de quarante deux ans marchand de cette ville y demeurant en sa maison scise rue St-Paul. Lequel après serment de dire vérité nous a dit n'estre parent, allié, serviteur ny domestique des parties, et nous a représenté l'exploit d'assignation a luy donné par l'huissier Marhand en datte de ce jour pour venir déposer.

"Déposé qu'il connoist le dit Adhémar pour un honneste homme, de la religion catholique apostolique et romaine et d'une honneste et bonn conversation et n'en peut dire autre chose.

"Lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité y a persisté n'a requis salaire à signé René de Couagne." (*Greffe de Québec*).

18. De son côté le moine apostat Roubaud écrivait par après au sujet de Adhémar, fils: "Je dois en concluant vous faire observer justement ici que vous devez une bonne partie de vos succès au zèle et à la prudence de votre député M. Adhémar; il a fait tout ce qu'il était à la portée d'un particulier de faire. Je dois à la vérité de confesser ici, à la face du Canada, que M.

Messieurs Adhémar et Delisle avaient aussi été chargés par les autorités religieuses du Canada de faire des arrangements en Europe pour nous procurer soixante et quinze prêtres dont nos paroisses avaient un grand besoin ; si je ne me trompe, ils n'eurent aucun succès de ce côté ; les premiers grondements de la révolution française se faisaient entendre et toutes les préoccupations du clergé français se concentraient naturellement sur les choses locales.

Ces petites études d'histoire que j'éparpille depuis vingt ans dans les revues et les journaux formeraient un volume à mettre auprès du *Panthéon Canadien* de M. Bibaud. En les reproduisant sous cette forme, afin de les rendre consultables, elles corrigeraient une foule d'erreurs qui se sont introduites dans les livres de nos devanciers.

A mesure que nous ramenons sur un point de la carte, sur un événement distinct, ou sur un personnage quelconque, les notes de renseignements propres à y jeter de la lumière, nous nous apercevons avec surprise du nombre de fausses données dont se servent nos écrivains — et cela s'explique, après

Adhémar est un parfait honnête homme, droit, franc, d'une conversation aisée et aimable, d'un esprit plus éclairé que la profession de négociant ne semblerait d'abord l'annoncer ; il est d'un zèle à tout sacrifier pour le Canada. Enfin, pour tout dire d'un mot, c'est un bon et vertueux Canadien." (Cité par M. J.-E. Roy, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. I, p. 152).

Les entrevues de Adhémar, Delisle et Powell eurent lieu à Londres, de février à mars 1784. Le baron Francis Mazères, au nom du gouvernement, offrit d'accorder 1o *l'habec corpus* sous la signature des magistrats et non du gouverneur ; 2o d'accorder le jury à la demande des parties en cause, tel que cela avait eu lieu de 1764 à 1775 ; 3o de n'autoriser le renvoi d'un conseiller législatif que sur le vote des quatre-cinquièmes de ses collègues ; 4o de décréter l'immovibilité des juges sauf le consentement d'au moins douze conseillers législatifs ; 5o que les juges seuls auraient droit de faire emprisonner les accusés pour quelque crime que ce soit. (*Histoire des Canadiens-français*, par M. B. Sulte, VII, p. 7).

réflexion. M. Dollier de Casson dira, en 1658, que " le major Closse", commandait à Montréal; tous les historiens répèteront le terme "major", entraînant les lecteurs à penser que la garnison en valait la peine. Or, Lambert Closse était "sergent-major" tout au plus, puisqu'il n'avait guère sous ses ordres que de quinze à vingt hommes, de quoi former un corps de garde de trois sentinelles. M. Dollier de Casson écrit "major" pour parler comme tout le monde; c'est encore la pratique aujourd'hui. J'ai été sergent-major, et l'on me qualifiait toujours de "major" gros comme le bras. C'est appeler un vicaire "monseigneur."

Ces fautes sont tellement répandues que je gagne mon pari chaque fois que j'ouvre au hasard une page de l'un de nos auteurs: le petit malentendu y est! Remarquez bien que je corrige ce que je connais; si je savais tout, au lieu d'être borné comme nous le sommes, ah! quel épiluchage s'en suivrait!

Il est donc très nécessaire de travailler da loupe à l'oeil et de vérifier les détails de l'histoire afin de nettoyer la place et de fournir à ceux qui nous lisent des renseignements précis, disant avec clarté ce qu'il faut dire.

Ne rencontre-t-on pas dans toutes nos vieilles archives (1675-1750) l'expression "soldat, ou officier, du détachement de la marine entretenu en ce pays"? Pas un auteur n'a manqué de nous faire croire que ces gens étaient des marins. C'étaient des troupes d'infanterie, mais soldées par le budget de la Marine, au lieu de celui de la Guerre.

Qu'on ne s'étonne donc pas si à propos du bon notaire Adhémar, je prends plaisir à relever cinq ou six incorrections imprimées dans des ouvrages qui font foi pour tout le monde.

Vous avez vu que la croyance générale donne à Montréal tout le greffe de ce fonctionnaire, tandis qu'il appartient par moitié au district des Trois-Rivières et forme partie des

matériaux de son histoire. De même, on a localisé la naissance de quelques enfants à Montréal au lieu de Champlain. Les registres de cette paroisse sont de cinq ans plus anciens qu'on ne le disait. Et ainsi de suite. Ah! que l'étude de l'histoire est difficile, et combien je suis éloigné de chercher querelle à ceux qui s'y méprennent!

Le Monde, Montréal, 16 nov., 1889.

(Cet article a été considérablement augmenté par l'auteur, en 1918).

TITRES DE NOBLESSE DE D'AMOURS

I

La famille d'Amours, dont une fille avait épousé Louis Théandre Chartier de Lotbinière en 1641, s'établit en Canada peu d'années après cette date et depuis, s'y est toujours maintenue.

Ses titres de noblesse, enregistrés au Conseil Supérieur de Québec, au mois d'octobre 1725, la font remonter à plusieurs siècles d'une manière certaine. On ne lira pas ce document sans y prendre intérêt.

II

Vu au conseil du roi les arrêts en icelui les 22 mars et 14 octobre 1666, lettres patentes expédiées aux sieurs conseillers généraux du conseil députés pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse et de la qualité d'écuyer et au sieur Foucault, procureur-général en la Commission, les 14 mars et 22 sept., et 14 oct. au dit an; autres lettres patentes et arrêts donnés pour l'exécution des déclarations des 8 février 1661, 22 juin et autres précédentes, les exploits de commandement faits les 6 avril et 17 juillet, à la requête du dit procureur-général, poursuite et diligence, Maître Jean Jean proc. fondé de procuration des commis préposés pour Sa Majesté pour l'exécution des arrêts, demandeur, d'une part;—

Et Gabriel d'Amours, conseiller et aumônier de Sa Majesté, demeurant rue des Carrés; Pierre d'Amours, capitaine

d'une compagnie dans le régiment de Poitou, demeurant susdite rue; autre Gabriel d'Amours, capitaine de cavalerie, demeurant aussi même rue des Carrés; et Augustin d'Amours, capitaine d'infanterie demeurant pareillement en la dite rue des Carrés, d'apporter ou envoyer dans huitaine au greffe de la commission les titres ou pièces en vertu desquels ils prennent la qualité d'Escuyer, avec leurs faits de généalogie, noms, surnoms, qualités, demeures et le blason de leurs armes, pour être employés dans le catalogue des nobles de cette ville de Paris, et à faute de satisfaire au dit commandement, ou quelques titres ne se trouvant pas suffisants, eux voir condamnés comme usurpateurs des dites qualités, en l'amende et autres peines portées par les déclarations et arrêts rendus pour raison donnée (?). Les inventaires de production des dits défenseurs, par lesquels ils auraient soutenu être d'extraction noble et comme tels devoir être inscrits dans le catalogue des nobles de cette ville de Paris pour être descendus de François d'Amours, escuyer, seigneur de Sérin, qui eût pour femme Gilette Hennequin, desquels seraient issus: Gabriel D'Amours premier du nom, escuyer, lequel épousa Delle Marguerite de Bideau, qui eurent pour fils Pierre d'Amours, escuyer, duquel et de Jeanne Le Prevost seraient descendus Gabriel et Louis d'Amours, écuyers, lequel Gabriel 2e épousa Marguerite Hodie, desquels sont issus autre Gabriel 3e du nom, qui épousa Delle Anne Daniau de St-Gilles, lesquels auraient eu pour fils, encore autre Gabriel 4e et Augustin d'Amours, écuyer, défendeur; et du dit Louis d'Amours et de la Delle Marie Regnault, sa femme, seraient issus Gabriel 5e du nom, et Pierre d'Amours, frères et aussi défendeurs; et pour le justifier, ils auraient rapporté sur le degré de François d'Amours, bis-aïeul, trois pièces:

La première — sont des lettres de provisions de Sa Ma-

jesté, en parchemin, expédiées en faveur du dit François d'Amours, Escuyer, de la charge de conseiller et maître d'hôtel de sa dite Majesté du 5 juillet 1489, au replis desquelles est l'acte de prestation de serment en latin, du 9 du dit mois de juillet ensuivant.

La deuxième est un contrat d'acquisition en parchemin, passé devant Demont et son compagnon, notaires au Chatelet de Paris, du 24 août 1493, fait au profit de noble homme François d'Amours, Escuyer, maître d'hôtel de Sa Majesté, des terres et héritages y contenus.

Et la troisième est une copie collationnée, en papier, du contrat de mariage passé devant Perrault et son compagnon, aussi notaires au dit Chatelet, entre icelui François d'Amour, Escuyer, Conseiller et maître d'hôtel de la dite Majesté, d'une part, et Delle Gilette Hennequin, d'autre, du 10 août 1496.

Sur le degré de Gabriel d'Amours, bisaïeul, rapporte quatre pièces :—

La première est un contrat de partage, en parchemin, passé devant Louvencours et Sarragui, notaires au Chatelet, le 13 mai 1553, entre Gabriel d'Amours, Escuyer, d'une part, et Jean du Biron, chevalier, seigneur de la Gastellinière, fondé de procuration de Melle Aune d'Amours, sa femme, enfant du dit défunt François d'Amours, vivant, escuyer, seigneur de Sérin et de défunte Gilette Hennequin, sa femme, leur père et mère, des biens et effets de la succession du dit défunt d'Amours.

La seconde est un acte, en parchemin, passé devant les mêmes notaires le dit jour et an de la déclaration faite par Arthur de Gidaïne, Escuyer, sieur Duportavice, se faisant et portant fort de la dite Gilette Hennequin, sa femme, auparavant veuve du dit François d'Amours, vivant, Escuyer, au profit de Gabriel et Anne d'Amours.

La troisième est un autre contrat de mariage, en parchemin, passé devant Montigné & Maheu, notaires, le 14 juin 1561, entre le dit Gabriel d'Amours, seigneur de Servines en Anjou, d'une part, et Delle Marguerite de Bidau, fille de et héritière de maître Claude Bidau, vivant, secrétaire de Sa Majesté, et Melle Catherine sa femme, d'autre part.

La quatrième sont d'autres lettres de provisions de sa dite Majesté, en parchemin, du 25 août 1603, expédiées en faveur d'icelui Gabriel d'Amours de conseil honoraire au Grand Conseil.

La cinquième est une requête présentée par le dit Gabriel d'Amours au dit Grand Conseil aux fins qu'il lui fût permis de résigner son office en faveur de Pierre d'Amours son fils, au bas de laquelle sont les conclusions du procureur-général en icelui grand conseil.

Sur le degré de Pierre d'Amours, aïeul, rapporté sept pièces attachées ensemble :

La première est un contrat de mariage, en parchemin, passé devant Brigeron et le dit Maheu, notaires, le 13 juin 1561, entre maître Pierre d'Amours, lors, avocat en la cour du Parlement, fils aîné de messire Gabriel d'Amours et de la dite Delle Marguerite de Bidau, sa femme, ses père et mère, d'une part, et Delle Jeanne Le Prevost, fille de maître Jean Le Prevost conseiller au dit parlement et de Delle Anne Le Clerc, aussi ses père et mère d'autre part.

La deuxième est une procuration en parchemin passée devant Tures (?), notaire, le 24 juillet 1563, par le dit Gabriel d'Amours, sieur de Sérin, aux fins de résignation de son dit office de conseiller au Grand Conseil, en faveur du dit Pierre d'Amours, son fils.

La troisième sont des lettres de provisions obtenues de Sa dite Majesté expédiées le 26 août au dit an 1563, au

profit d'icelui Pierre d'Amours, d'icelle charge de conseiller au Grand Conseil, au replis desquelles est l'acte de prestation de serment et réception en icelui, du 7 mai 1564.

La quatrième sont d'autres lettres de provisions pareillement expédiées en faveur du dit Pierre d'Amours de l'office de conseiller en icelui parlement que naguère et alors exerçait le dit maître Jean Prevost de Malassire, de l'année 1568, au replis desquelles est aussi la prestation de serment par lui faite, et réception en icelui du 7 septembre au dit an 1568.

La cinquième est un brevet en parchemin, signé "Henri" du 1er avril 1594, expédié aussi en faveur du dit Pierre d'Amours, conseiller au parlement, de la charge de conseiller d'Etat, au bas duquel est l'acte de réception en icelui, du 2 des dits mois et an.

Le sixième sont deux patentes de la dite Majesté portant commission du 24 avril 1594 expédiées en faveur d'icelui maître Pierre d'Amours, pour exercer la surintendance de la justice et police en la ville de Troyes, signées "Henri", et plus bas "Potvie" (?).

La septième et dernière est un acte, en papier, du partage fait entre Pierre d'Amours, chevalier, seigneur du dit lieu de Sérin, conseiller de Sa dite Majesté en ses conseils d'Etat et Privé, d'une part; François d'Amours, escuyer, sieur de la Galaizière et consort des biens et effets demeurés après le décès de défunt Gabriel d'Amours, vivant escuyer, seigneur de Sérin et de Delle Marguerite de Bideau, leur père et mère, du 7 septembre 1600.

Sur le degré du dit Louis, père des dits Gabriel 5e et Pierre 2e du nom, rapportent deux pièces:—

La première est un contrat de mariage en parchemin, passé par devant Gerault et Lenoir, notaires, le 18 avril 1602.

entre noble homme messire Louis d'Amours, avocat en parlement, fils de défunt Pierre d'Amours, vivant chevalier sieur de Sérin, conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils d'Etat et Privés, et de Jeanne Le Prevost sa femme, ses père et mère, d'une part; et Delle Marie Regnaut, fille de maître (?) messire Robert Régnaut, conseiller en la cour des aides de Paris et de Delle Marguerite Bouchau, sa femme, aussi ses père et mère, d'autre part.

La deuxième est encore un contrat de partage, en parchemin, passé devant Herbin & Goulet, notaires, le 28 septembre 1617, entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au dit parlement, d'une part; et messire Louis d'Amours, aussi conseiller au Chatelet, frères, enfants et héritiers de défunt messire Pierre d'Amours, vivant chevalier, seigneur du dit Sérin, conseiller d'Etat et Privé en tous ses conseils, et de dame Jeanne Le Prevost, sa femme, leur père et mère, des biens demeurés après leur décès.

Sur les degrés du dit Gabriel 5e et Pierre 2e, défendeurs, rapportent deux pièces:—

La première est un contrat de partage passé devant de Montheraut et Guyon, notaires au dit Chatelet, le 19 décembre 1631, entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au parlement, d'une part; et messire Louis d'Amours, conseiller au Chatelet *ès* noms et concorde, d'autre part — légataires d'Elizabeth d'Amours, veuve de messire Michel de Lauzon.

La deuxième est une expédition, en papier, d'un contrat de partage passé devant Gaudion et Montheraut, notaires au dit Chatelet, du 9 janvier 1664, entre le dit Gabriel d'Amours, aumônier de Sa Majesté, tant pour lui que se faisant fort de Pierre d'Amours, chevalier, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, de lui fondé de procuration, d'une part; et maître Charles Dusour, conseiller au dit Cha-

telet, tant en son nom que comme tuteur de Delle Anne Gabriel Dusour, fille de lui et de défunte Delle Renée d'Amours, sa femme et consort de tout ce qui leur était échu de la succession de feu dame Marie Regnaut, leur mère, au jour de son décès veuve du dit maître Louis d'Amours, vivant escuyer conseiller en icelui Chatelet.

Productions des dits Gabriel et Augustin d'Amours, écuyers aussi défendeurs, contenant deux pièces;

La première est le contrat de mariage en parchemin passé devant Le Normand et Despriés, notaires au dit Chatelet, le 4 novembre 1575, entre maître Gabriel d'Amours 2e du nom, conseiller en la dite cour de Parlement, fils de défunt messire Pierre d'Amours, seigneur de Sérin, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et Privés et de Delle Jeanne Le Prevost, ses père et mère, d'une part et Delle Marguerite Hodie, fille de maître François Hodie, corresteur en la chambre des comptes, et de Delle Marguerite Jousselin, aussi ses père et mère, d'autre part.

La deuxième est une expédition en papier d'un contrat passé devant Montheraut et Guyon, aussi notaires au dit Chatelet, le 10 mars 1631, fait entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au parlement et grand-chambre d'icelui, et de dame Marguerite de Hodie que d'une part, et demoiselle Anne Daniau, fille de défunt messire Josiah Daniau, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils d'Etat et Privé et de Delle Anne de Maupeou, lors sa veuve, ses père et mère, d'autre part.

Le troisième est un extrait tiré sur la grosse de l'inventaire fait après le décès du dit défunt messire Gabriel d'Amours, leur père, à la requête de la dite dame Anne d'Amours, lors sa veuve, passé devant Lebert et Guyon, notaires, le 3 mars 1661, tant pour la conservation de ses droits que pour ceux de Gabriel et Augustin d'Amours, écuyers,

enfants du dit défunt Gabriel d'Amours, vivant conseiller au parlement, et d'elle.

Addition de production des dits Gabriel et Augustin d'Amours, défenseurs, contenant une seule pièce, qui sont des lettres de provisions expédiées en faveur de Gabriel d'Amours, leur père, du 13 février 1630, de l'office de conseiller au parlement après la résignation qui lui en avait été faite par Gabriel 2^e du nom, son père, deux actes signifiés à iceux défenseurs, les 26 avril et 4 septembre derniers, à la requête du dit demandeur, par lesquels on a pris la communication de leurs dites productions, ils s'en seraient rapportés aux dits sieurs commissaires d'ordonner les conclusions du dit procureur-général.

Où le rapport du sieur Pomerai, commissaire, au député qui en a communiqué aux dits sieurs commissaires-généraux, et tout considéré, le Roi, en son Conseil, faisant droit sur l'instance, a maintenu et gardé, maintient et garde, les dits Gabriel, Pierre, autre Gabriel et Augustin d'Amours, leurs enfants, successeurs et postérité, nés et à naître en légitime mariage, en la qualité de nobles et écuyers, et a ordonné et ordonne qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions, dont jouissent les dits gentilshommes de ce royaume, faisant Sa Majesté à toutes personnes de les y troubler, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, et que pour cet effet, les dits Gabriel, Pierre, autre Gabriel et Augustin d'Amours seront inscrits dans le catalogue des gentilshommes, qui sera arrêté au Conseil, et envoyé dans les bailliages et élections du dit royaume, en conséquence de l'arrêt du dit Conseil du 22 mars 1666, sans dépense.

Fait au Conseil d'Etat du roi tenu à Paris le 10 déc. 1668, collationnée, signé "Lefebvre" et ensuite est écrit "col-

lacionné et vidué la présente expédition sur la grosse originale en parchemin, représentée par messire Joseph d'Amours, écuyer sieur de Fréneuse, demeurant en cette ville de la Rochelle, par nous Conseiller du roi, notaires et gardes-scel de Sa Majesté en la ville et gouverneur de la Rochelle, y demeurant, et à l'instant le tout restitué au dit Sr de Fréneuse, par nous, notaires, en la présente expédition contenant neuf feuillets, non compris le présent de nous paraphé — fait et passé à la Rochelle, étude de Garizeau, fils, avant midi, le 5 juin 1725, signé "d'Amours de Fréneuse", Brochard et Garizeau."

III

Si l'on me demande où j'ai trouvé la pièce en question, je ne puis répondre. Elle est copiée de mon écriture, sans indication de source, et paraît remonter à plusieurs années. Telle je la retrouve, telle je la confie aux presses. En tout cas, elle est pour moi une copie d'un parchemin que j'ai considéré comme authentique, et non pas un texte emprunté à un livre: certaines corrections me disent que j'ai travaillé sur une ancienne pièce, difficile à lire. Par inadvertance, je n'ai pas fait de note indiquant ce que j'avais sous les yeux, comme la date et le lieu d'enregistrement, le nom du greffier, &c.

1892.

THE EARLY HISTORY OF THE MILITIA, 1636-1700.

When the first settlers left France for Quebec, in 1633, they were promised the protection of an armed force to repel attacks of the Indians, but it soon became evident that this part of the arrangements was to be a dead letter, because the King had delivered over the whole country into the hands of a syndicate of fur traders absolutely adverse to any plan of colonization. The direct result of this want of protection paralysed the immigrants at the outset, so much so that in 1641 only sixty-four families could be found in Canada. In the meantime the Iroquois had started their system of raids, and no one was safe in his own house except those living within the palisades of a fort. For twenty years this state of things continued, with a slow increase of the population until it reached two thousand souls, in 1660—men, women, children, traders, their servants and *coureurs de bois*, missionaries, nuns, the governor and his staff, all told. By that time some three hundred white men had been massacred by the Iroquois, and it was of daily occurrence to hear people talking of going back to France to escape the same fate.

Montreal was in its earliest days poor, miserable, worse even than Three Rivers and Quebec. The Fur Company kept a few soldiers to protect their stores, their number never exceeding sixty men in the best years, and half of them were paid and equipped by Queen Anne d'Autriche and other charitable persons of the Court.

It has been said that the Iroquois were irresistible: true, if we consider that there was not a single musket to oppose

their depredations. The Five Nations mustered about eight or nine hundred warriors at the most. It would have been an easy matter to send five hundred men into their country and destroy the evil at its root. The legend of the *heroic days of Canada* would not have existed in our annals, and the colony could boast of a fair development after thirty years of existence.

In 1647, M. de Montmagny, Governor-General, proposed the formation of a flying camp of fifty men to patrol Lake St. Peter during the fur trade season; this scheme was carried into action by M. d'Ailleboust in 1649-51 and then abandoned. The latter year the settlers were enrolled into militia squads in Quebec and Three Rivers. Montreal formed a similar organization in 1663.

The King had not yet contributed any share of the expenses concerning either the defence or the general administration of the colony. The fur traders after 1647 were slightly taxed for the maintenance of the flying camp above mentioned. Montreal lived entirely upon charity from a few individuals in France. The sixteen men who went to the Long Sault on the Ottawa with Dollard des Ormeaux (1660) and were killed there during the famous siege so often celebrated in prose and verse, belonged to a contingent sent from France by means of a subscription. They composed at that time the whole of the garrison of Montreal.

The actual settlers, the toilers of the soil, were no soldiers. They had come here to make a living under the protection of the military and the law. The fur merchants did not offer to enlist them and carry arms for the benefit of their trade, but they induced the young men to become *coureurs de bois* and paid them wages for that service, which soon proved detrimental to the welfare of the colony.

Here we may close the first period of the military history of Canada.

In 1663, the King resumed possession of the country, and two years later sent the regiment of Carignan, with instructions to subdue the Iroquois. This was done in 1666 at a great loss to the troops, because the campaign was conducted after the European style, consequently with all the disadvantage on the side of men who were thoroughly foreign in that class of warfare. Nevertheless, they terrified the Five Nations and gained a peace which lasted about twenty years.

It is a common saying that this regiment was disbanded here, and that the officers and soldiers settled on the lands. We must not forget that the King recalled them to France with a view to employing these veterans in the then coming war against Holland. In 1670 there was but one company left in Canada. That very year, though, other troops arrived, and some also in 1671. They garrisoned Quebec, Three Rivers, Sorel, Chambly, Montreal and Cataracoui in 1672. Their commandant was a captain in the infantry. The minister of war having refused to keep the control of such a small force, it was placed by Colbert in the budget of Marine and Colonies, and thus is explained the strange name by which they were known from 1673 until 1760: "*The Marine Detachment.*" The historians have all been misled by these words; they infer that the men in question were selected from the fleet, and this is why so many French-Canadian families believe now that their ancestors had been taken from the sea to do service in Canada. This reminds me of another mistake concerning the officers of those successive detachments sent to Canada: they were as a rule—and all of them, we may conjecture—discharged from their respective regiments re-

maining in France and therefore ranked as "*officiers réformés*," but the expression "reformed" was construed by some writers in the sense of "reformed religion," and they expressed their surprise at seeing that the heads of the detachments were invariably Protestant officers!

From 1673 to 1760 the so-called "marine detachment" never exceeded three hundred men, in so far as I can judge; sometimes less. Twenty or thirty men would be discharged yearly, and they were given land to settle upon as farmers. An equal number was sent from France to fill up the rank and file, probably taken from amongst soldiers of the regular army who had five or six years service already. Some French-Canadians also enlisted in the detachment; but the main number of those who did not wish to become farmers preferred to be *coureurs de bois*. The sons of the settlers, the *habitants*, were called *Canadiens*, whilst the men direct from France were *Français*.

There was very little inducement for a French officer of the army to choose Canada as a field for his activity, since he could not expect to get more than a captaincy notwithstanding the rough time he had to go through in this wild country. Therefore commissions were offered to the Canadians, and they accepted them readily. In this manner the "detachment" was soon officered by the natives, and they proved invaluable in the frequent wars we had with the Indians and the New England colonies.

The writers of the present day are inclined to place under the head of "French Officers" all those who took part in the wars of 1684-1760, but it would be an easy matter to show that more than half of them were French-Canadians.

It is a mistake, therefore, to think that Maricourt, Hertel, Rouville, Saint-Ours, Sainte-Hélène, Saint-Michel, Niverville,

Laperrière, Le Gardeur, La Vallière, Moras, Roquetaillade, Langlade, Marin, Lanaudière, Lotbinière, Manthet, Rigaud, Repentigny, Beaubassin, Saint-Luc, Déschaillon, La Gorgendière, Dubuisson, d'Autray, Portneuf, Menneval, Neuville, Langy, Villebon, Montigny, Marigny, Montbrun, Verchères, Labroquerie, Iberville, Vincennes, Beauvais, Montesson, Courtemanche, Bienville, and other leaders of military expeditions during the French regime had arrived from France with the troops; they were all born in Canada, and their wives and children were far from being wealthy, but that group formed what the English language calls the Gentlemen, the educated, the polished people, *les gentils-hommes*, but not necessarily noblesse. Their first appearance in the field dates from 1684, with the exception of three or four who were old enough to enter the career in 1665. The sons of these are found afterwards in the same employment until 1760.

The mode of living adopted by all the officers in question was the same in each case. They depended: 1st, upon their pay when on active service; 2nd, some civil appointments in time of peace; 3rd, the revenue from a farm, which they owned as ordinary settlers; 4th, fur trading, by permission of the authorities. Most of them were the grantees of seigniorial lands solely adorned with the primeval forest, and for want of funds to open up these concessions, they depended on the good will of the common settlers. The widows of these officers used to receive a pension in the shape of so many *congés* or privileges to trade fur; the *congés* were sold to merchants who had the means to equip canoes, which they sent at their own risk to the Great Lakes in order to obtain by an exchange of European goods the beaver and other skins suitable for the French market.

At the time of the conquest none of these families had much improved their situation. In fact, the wars had been so continued that they could hardly do anything else during three generations.

Lower Canada in those days presented also another aspect in a military point of view; it was the militia organized by the Count de Frontenac about 1673. Every man able to bear arms was enrolled, and a captain chosen amongst the habitants was at the head of each parish. The drill consisted mostly in shooting, because the success of a campaign in the wild forest of North America depended principally on the musketry. The men needed no training in regard to roaming in the bush, paddling canoes, camping or snowshoeing—this was a practice already acquired by the whole community. No wonder that they displayed a marked skill in all their expeditions if we compare this state of things with the lack of similar exercises on the part of the New England population.

The levy in case of war did not order out the total number of militia men of any parish (except from 1754 to 1760) but only those willing to join. The captains accompanied their men. Detachments were formed from them under the direction of the commanding officer, taken as a rule from the regular garrisons. Each district operated separately; for instance, the men of Montreal with their blue capotes or great coats and their blue tuques or knitted worsted caps were known everywhere as Montrealers D'Ailleboust, or by the name of any other commander for the time being. Three Rivers wore the white capote and the white cap. Quebec indulged in red attire of the same description. Such was the kind of uniform the men provided for themselves at their own expense.

The captain, at home, fulfilled the position of bailiff,

carrier of governmental orders, &c. He was the first amongst the habitants. All the actual settlers were called habitants (inhabitants) to distinguish them from the other Frenchmen engaged in trade, military, civil service, &c. The militia received its orders direct from the Governor-General through the captains of the parishes.

Such was the military situation of Lower Canada when the war against the Iroquois broke out in 1684. Five hundred men arrived from France, making ten independent companies: a militia contingent added to the garrisons of the forts were called to the front. The Governor-General formed two or three small brigades of all these elements, continuing hostilities by marching to Lake Ontario. Peace was only restored seventeen years after, *i. e.*, in 1701. The historians have given us full details concerning that long series of operations. I am merely explaining here the organization of our forces at that time. There were no regiments, nor any officers above the rank of captain, though some of them acted as majors at the head of various detachments.

The struggle at first was confined to the shores of Lake Ontario, but in 1689 the Iroquois began their raids into Lower Canada, and on several occasions, until 1695, pushed as far as Lake St. Peter, afterwards keeping at a distance south and west of Montreal. The present State of Maine was attacked in 1690 by a party from Quebec; another one from Three Rivers made a point to New Hampshire; a third band left Montreal and went in the direction of Albany. The autumn of the same year Phipps bombarded Quebec without success. In the summer of 1691 Schuyler was repulsed at Laprairie. The French had to contend also with the western tribes in Indiana, Illinois and Wisconsin. These constant and varied expeditions served as a school for the young French-

Canadian officers; the martial spirit spread through the rural population; every man turned to be a soldier, in the American sense of the word, for the difference in this respect was necessarily great if compared with the European warfare. The little colony had taken a sort of fancy for distant and perilous enterprises. Fifty or sixty volunteers would run to James Bay and capture the English forts there; the posts in Newfoundland were carried by them amidst the winter snow. The whole white population of Lower Canada did not exceed fifteen thousand souls in 1698 when all these events were nearly over. The agricultural development was stopped and trade paralyzed, to the great disadvantage of the country.

A few months elapsed between the cessation of the hostilities and the beginning of another series of armed conflicts of a similar kind, which lasted to 1760, when it terminated by the conquest of Canada. The same system of attacks and defence prevailed as in the past; no regiment was sent from France, only one or two companies of troops here and there, thus concentrating upon the militia the onerous duty of sustaining the war and endorsing its consequence.

The borders from Dacotah to Pennsylvania, through New Hampshire to Maine, Acadia and the Gulf of St. Lawrence, were defended against the Indians and the English, until the Court of Versailles determined to send regular regiments (1754) in the hope of closing the contest. This happened, as we know, within the six following years—and there was an end to the Canadian militia. (1)

1. *Canadian Military Institute*. Annual report for 1896. Sketch delivered on November 16th, 1896.

CANADIAN MILITIA UNDER THE FRENCH
REGIME.

It has been my good fortune on two occasions to speak in the Canadian Military Institute, in 1892 and 1896. On both of these occasions I have said something on this subject, but something only. Those were good beginnings, but I foresaw even then a good many difficulties which have since appeared. Where is the man who can tell you what kind of troops the French employed to come into possession of this colony? Nowadays they are very few. As a boy, I listened to the talk of the men of the old days, but, in the absence of any documents, of any existing written account, it is difficult to trace a coherent detailed story. There is no doubt that there were, at one time, papers which would have helped, but they are disappeared — no one can find a scrap of them, and as it is impossible, by written evidence, to throw any light upon this subject during the earliest time of Canada. I propose to proceed by a system of induction. Wherever I look, I find something — not much, it may be, but valuable if we follow it up. A little light was thrown on the subject by a find which explained that the secret of the French in Canada, when Canada was French, was having no Royal troops. That was an important point settled. In a speech I made in 1896 (1) I went into the theory of the very small beginnings of Colonies. Even from the moment

1. See *The Early History of Militia* (1636-1700), page 127.

of the nucleus of a Colony, the Colonists had to be military men. In the case of the earliest days of Canada, was it necessary or desirable that all these military men should be sent from France? No such thing — for as soon as a few scattered settlers grew into an appreciable gathered community, military service was exacted. Louis XIV was a stingy King, but, on account of the Indians here in those days, every settler had practically to be a military man.

Turning to a newer page of history, it was decided to send out against these Indians a regiment organized for the purpose—but it was hardly a regiment. A corps of 400 to 500 men divided in independent companies filled the purpose. This plan was concocted quietly. Its fulfilment was delayed until Frontenac arrived in Quebec. He found the King would not spend the money necessary for the adequate provision of troops, but he also found that the settlers had already shown battle. The King of France encouraged this combative spirit of those self-made militiamen as the least expensive way out of his difficulties in Canada, and explained to his Finance Minister that the keeping of Canada would not cost France much if the Canadian settlers raised a Militia, France sending guns, and the other necessities for that service, on the condition that these implements of war should be paid for by the men who used them. And so it was done all the time after.

That is, if you like, amusing — and you must recognize the cleverness of that King. He overcame difficulties with those guns and with officers to keep the men who served those guns in the habit and practice of using them. These men, more very efficient in the kind of warfare common then in this country.

Frontenac used also his officers as bailiffs — combining the duties civil and military in a person partly military. That accounts for the immense importance which the Captains and Lieutenants always had under the French regime. They were in close communication with the Judges. They went into the work of shooting, shirmishing and scouting, and all the business of the forest in those days. Any man with a pair of snowshoes could hunt his living on his way. Therefore, the living was inexpensive. A certain number of armed men were necessary, not only to protect the people of the posts, but also the furs they secured by trapping.

This was Frontenac's plan. — He said: "I am going to enlist a certain number of volunteers. They will cost so much for pay, so much for food, so much for uniforms and accoutrements, and, for these expensives, I want no funds from the treasury", and without money he raised the first Canadian Militia, a body of crack Canadian Volunteers under regular discipline, and, for clearness of understanding, they were "Regular" Militia, while the previous body, which had been in existence for some time was called "Sedentary" Militia — a sort of active Home Guards, all being Canadian troops.

But Frontenac found it next to impossible to deal with the Indians with these troops. without providing them with efficient military leaders. We know that a company of 50 men need three officers — perhaps four. Officers came from France for the Canadian troops, but soon after this system turned to be all Canadian.

In country places nobody could be thought more of than the Captain or the Lieutenant. All functions were in their hands. In dealing with the Indians, military officers were used all the time. Owing to this system, these

officers were scattered through the country, so that when the least number on the warfooting should have been 500, it was often found that only 150 men were available, owing to the large number that were detached and scattered about the country for duties connected with Civil administration. Then when war came, as it sometimes did, suddenly, and these officers were recalled, there turned out to be a mass of officers to a small number of men but all the better.

If you consider properly the history of these old-time wars, it will astonish you to find that on the frontier, as far as Virginia, New England, or elsewhere, the number of combattants sent was so small. The reason for this is that for that kind of war no large body of fighters was either necessary or advisable. Flying groups of men, well officered (and this especially), could do marvels. Every officer was — had to be — a General himself, but a General strictly disciplined and under orders. These leaders were marvellous. They terrorized the foreign population — they were, in effect, in efficiency, ahead of the Regular Troops. They knew their business, and, what Louis XIV admired most was that it cost him nothing. The fur-traders gladly furnished the whole cost, or most part of it.

I have a letter addressed to a Captain of Militia by the Secretary of the Government explaining all about the guns for which the people had to pay. That, and an hundred other bits of information, are useful in re-recreating the methods of those days. The aim of the King seems to have been to avoid the expense of detaching the Royal troops for service in Canada, and to raise an inexpensive and, at the same time, efficient force either of Volunteers, or unpaid Canadians, and this plan was most successful. Every settler became a soldier. The Canadians, however,

seem to have taken advantage of the situation, for in a despatch from the King, a passage to the following effect occurs: — "I desire that a Register be established to show how many guns are issued to each man." Why? It was because, under the system then ruling, the men might, with authority from the captain of Militia, what guns they needed for hunting, and pay for them so much a month. Therefore, as the men preferred hunting to soldiering, the King found they were using his guns for their own sport and support, rather than for his service. The thing was no joke, but it is amusing when you follow it.

So, you see, the militiamen acquired guns, primarily for hunting. He couldn't do it now. He may be clever, but it wouldn't look nice.

The whole system was as follows: Every man able to carry arms received a gun, paid for it by instalments, practised shooting at home constantly under the guidance of the captain or lieutenant of sedentary militia of his parish, and was allowed to use the firelock for hunting. When war came, the sedentary moved with their own dress on. They received no pay.

Now let us see the Regular Militia kept, 1st, for the care of the forts and trading posts; 2nd, for war purposes. These, all Volunteers were paid, equipped, &c., by the King, and formed into detachments or companies absolutely independent from one another. They were in the hands of the department of Marine and Colonies, thus you find them styled MARINE and sometimes COLONIAL troops, but they had nothing in common with the sea — to call them Colonials is far more correct.

From these were taken the officers who lead the Militia through war, and who educated every militiaman in time of

peace. The highest grade or rank was that of Captain — and the supreme honour the Cross of St-Louis.

In the days when the population of Canada came to be 60,000, there was such a Militia that Lower Canada was a barrack — a Military Camp of men able to do anything, but over-officered, and these officers, having not sufficient military duty, were often sent into the woods to act as interpreters in negotiations with the Indians.

I think I have given an idea of the military organization of the time which has been lost sight of, and is it not wonderful, when you examine that system, to find that it is almost exactly the same as that of our own days? The spirit of both is "Scouting". In the British Army we find the heavy cavalry, to some extent, superseded by the Mounted Infantry, sharpshooters, men acting on their own initiative, men dispensed "à propos", men concentrated "à propos". That is the idea which stands now, but it is an idea not altogether new.

When Montcalm arrived, in 1756, he brought some detachments of regular troops with him; later on he said of the Canadian troops under his command: "They can't march and they can't drill — they can run through the bush, surprise the enemy, obtain enough to live on — but they are no soldiers." It is certainly a fact that the French officers were astonished, even stupefied, at these men, and disapprove of them, but the Government understood their good qualities and made light of the complaints of the officers of the Regular Army.

When the French troops were embarking from Canada for their return to France, the Sedentary Militia were marched into the Courthouse to be disbanded. The Commandant spoke to them in French. He said: "Messieurs,

you are going to be disbanded — sent home. Let each man take a ticket and attach it to his gun, so that if we want him to use it again, he will be able to find it." It is said that the men were crazy with joy at the prospect. Afterwards, on the first call, each one pickel up his gun again.

Whenever there was occasion to combine two or more Canadian Companies into a little Brigade, an officer of the Regular Militia was put in command. It was impossible to work after the manner of Regular regiments when the work was so detached. There could be no unity of warlike operations where the field was so extensive.

The Captain of Sedentary Militia was revered — even the Seigneur of the parish was in several cases subordinate to him. If the Seigneur had power here, so, also, the Captain had power there. The Militia dominated everything — was, indeed, the whole force. Everything was subordinate to militarism. There were no Royal troops, there was no regimental organization, but the whole of the affairs of the Colony were under Military Rule. The old soldiers of France could not, clever as they were, have done what these Canadians did, because the Canadians were accustomed to the work and the Frenchmen were not.

How was the French cadet appointed? Who wrote in his favor? I do not know — wasn't his appointment made in France? Some of those who obtained appointments had as much power as the C. P. R. has now. I cannot penetrate these mysteries. I must stop here.

There is something further. What they did, we can do again. Every man who is capable of bearing arms, should bear arms. We can form their excellence, we can put them into shape. They are again the men of Louis XIV, and, instead of the Colonists serving the King, it is the Govern-

ment who will pay the soldier, it is the country who will benefit by the Colonist.

Gentlemen, I pay you a compliment in exchange for the compliment you have paid me in listening to me. Gentlemen, I present arms. (2)

LIST OF OFFICERS

Officers of the Regular Militia (colonial troops) who attained the rank of captain or lieutenant, from 1670 to 1760, nearly all of Canadian birth:—

Adhémar	Beaujeu	Bernetz
Aigremont	Baugis	Berthier
Ailleboust	Baune	Berthelot
Alogny	Bayne	Bernin
Alambert	Beaudoin	Bienville
Alañon	Beauchesnet	Bissot
Alencour	Beaubassin	Bizard
Amariton	Beauclair	Blaignac
Argenteuil	Beaulac	Blainville
Assigny	Beaulieu	Blain
Auberville	Beaumanoir	Blanchard
Aubery	Beaumont	Bleau
Autray	Beaurepos	Bleury
Avesnes	Beauvais	Bocceage
	Betauvilliers	Bonaventure
Badelard	Beauville	Bonne
Bailleul	Beauvoir	Bonneau
Bailly	Bécancour	Boisbriant
Bailleville	Bégon	Boisneuf
Balansin	Beccard	Boiscarneau
Baradet	Bélaïr	Boshébert
Barrois	Belestre	Boissebray
Barolon	Bellefond	Boissière
Barrot	Bellemont	Bosson
Basserode	Belcourt	Boucherville
Bassignac	Bellot	Boucheterre
Basson	Bélugard	Boyne
Beaudicourt	Benoit	Bouat
Beaucour	Béranger	Bouillet
Beauharnois	Bercy	Boulasserie
	Bermen	Bourchemin

2. Read before the Canadian Military Institute, Toronto, 9th January, 1911.

Bourdin	Clément	Descloches
Bourailon	Clérin	Des Essarts
Bousquet	Clermont	Desgagnes
Bourgemont	Clevin	Desgrès
Bragelone	Clinchamps	Desjordys
Brasillon	Contrecoeur	Desmarets
Bréboeuf	Cottentre	Desmeloises
Brentigny	Couagne	Des Noyelles
Bricourt	Couillard	Desnots
Brillemont	Coulombe	Desplaines
Brouage	Coulon	Despiet
Brijeonnière	Coulonge	Desportes
Brissac	Cournoyer	Domergu
Brussy	Courtemanche	Domicourt
Budemont	Crisassy	Dontaille
Buron	Croisilles	Dorceval
	Cuisy	Dorvilliers
Cabanac	Crusel	Dosta
Cadillac		Dostancheau
Cairac	Dagneaux	Douglas
Calan	Dallard	Douville
Cambray	Dalmas	Drouet
Canterie	Daiquier	Dubarry
Caput	Damours	Dubeau
Carrerot	Dandonneau	Dubois
Carrières	Danneau	Dubouchel
Carpentier	Daujeac	Dubouquet
Carqueville	Darnaud	Duburon
Carufel	Daucourt	Duchesnay
Casac	Dauger	Duelos
Catalogne	Dauphin	Duffiguer
Cavagnal	De Bleau	Dufros
Caumartin	Décombre	Duluth
Céloron	Decoux	Dumesnil
Chabert	Delavaux	Dupin
Chacornacle	Delaure	Duporteau
Chalut	Deleau	Duplessis
Champigny	Délineau	Durivault
Chambeau	De Léry	Duvivier
Chapt	Délisle	
Chartier	De Lorimier	Eriger
Chartrain	De Mine	Epervenche
Chassignolles	Denys de la Ronde	Estimauville
Chaussegros	Dequindre	Eury
Chatelain	Derivau	
Chauvignerie	Des Bergères	Feray
Chavoy	Deschambault	Ferrière
Clairambault	Deschevert	Figuière

Filleau	Jalot	Lesannier
Flutelot	Jarimeau	Lespinasse
Flour	Jérémie	Lestang
Forfait	Joannes	Le Terrier
Foucault	Joibert	Levasseur
Foucher	Joncaire	La Robeyre
Fournier	Jousselin	Laroquette
Franquelin	Jumonville	Larue
FranZure	Juchereau	Latouche
Frémilly		Laubanie
Frérot	Labeaume	Lavallée
Frezillière	La Barre	Lavaltrie
Froger	La Boucheterie	Lavaux
Fronsac	La Broquerie	La Vérendrye
Frontenay	La Brosse	Leboeuf
	La Chaussaigne	Le Chasseur
Gaillard	La Corne	Le Comte
Galifet	La Farelle	Le Moine
Gannes	Lafresnière	Leschevin
Garande	Laforest	Letenduère
Gaultier	La Garde	Leverrier
Gemeraie	Laguerre	L'Hermite
Gêne	La Guilloiserie	L'Hostellier
Gérard	La Hontan	Liette
Germain	Lalanne	Lignery
Godefroy	La Mollerie	Lintot
Goffreteau	La Morlière	Lobinois
Gonneville	La Motte	Loisellerie
Gorge	Langis	Longueuil
Gourville	Laperelle	Loppinot
Grandpré	Laperrière	Lusignan
Grandval	Laperrottière	Lynvilliers
Grégoire	Lapilette	
Groye	Lapipardière	Macary
Guichard	La Quêche	Maisoncelle
Guillot	La Rigaudière	Maizières
Guitton	Larminat	Maleray
	La Renaudière	Malespine
Hallouin	La Rochelle	Maray
Hastel	La Vallière	Marchand
Hébecourt	Lécuyer	Mareuil
Hénauld	Le François	Margane
Hérliche	Le Gardeur	Maricourt
Hertel	Le Grand	Marigny
Huard	Le Gurche	Marsac
Hingue	Le Maire	Martigny
	Le Mettayer	Massières
Intelle	Le Prevost	Maupeau
Irnon		

Menthet	Pradal	Santilly
Merville	Preau	Salernois
Messein	Pressac	Senneville
Mollerie	Prévoſt	Senechal
Monbrunt	Puigibaut	Serancourt
Mondion		Sermonville
Monic	Quatrebarbe	Serigny
Monrampont		Sorbière
Montalembert	Raineau	Sicard
Montbeillard	Ramesay	Souger
Montcharvaux	Rancogne	Souvigny
Montcourt	Rastel	Soulanges
Montégron	Rambault	Subercase
Montesson	Raudot	Surlaville
Montigny	Raymond	St. Aignan
Montizambert	Régnard	St. André
Montortier	Répentigny	St. Blain
Morlière	Renou	St. Castin
Mouchy	Rémy	St. Cirq
Murat	Rémigny	St. Flours
Musseaux	Richarville	St. Felix
Muy	Rigaud	St. Georges
	Rigauville	St. Hélène
Nevers	Rioux	St. Jean
Niverville	Rivon	St. Lambert
Noray	Rivern	St. Luc
Normanville	Robineau	St. Marc
Noyan	Robutel	St. Martin
Noyelles	Robert	St. Merry
	Roleyre	St. Michel
Ormicourt	Rocheblave	St. Ours
Osmont	Rochemont	St. Pierre
Pacaud	Romprey	St. Rome
Pastour	Roquemaure	St. Simon
Payan	Roquetaillade	St. Vilme
Peiras	Rouer	St. Vincent
Pérelle	Rougemont	
Périgny	Roussel	Taillandier
Philibert	Rouville	Tarieu
Pilette	Rouvillière	Taschereau
Plagnolles	Rupelle	Tast
Plantanet		Taycon
Polemond	Sabattier	Taize
Pommeroy	Sabourin	Terrier
Ponseau	Sabrevois	Teinville
Portaux	Salainville	Testu
Portneuf	Saequepée	Thibaudière
Poulligny	Sanguinet	Thiersaut

Thorillon	Vasson	Villebon
Théron	Varlet	Villedonne
Tilly	Vasseur	Villieu
Tonnancour	Vallette	Villemer
Tonty	Vatteville	Villeroy
Tournay	Veilcine	Villejoin
Tourneuve	Verasson	Villemonde
Trecession	Verchères	Vincennes
Triare	Vergor	Vitré
Triguer	Verteuil	Vivier
Troyes	Vermette	Vilant
	Vernay	Voyer
Vareil	Verneuil	
Vaudry	Viabon	You
Varenes	Vienne	
Vallon	Vieuxpont	Zely
Vaudreuil	Villars	

NOTE:—When Parkman says that the success of our Militia were due to the fact that they were officed by Frenchmen from the Regular Army, he is thouroughly mistaken. The officers were most Canadians, and that is the only reason why they succeeded so well against the Indians and also the British Troops.

Index Général

Abraham (plaines d'),	28
Acadie (côtes d'),	20
Acadiens,	76
Açores (îles),	21, 24
Açoriens (marins),	23
Adhémar (Antoine et sa famille),	57, 104-117
Algonquins,	85, 86
Ailleboust (M. d', — gouverneur),	40, 128
Alfonse V (roi du Portugal),	23
Allemands,	94
Allouez (Père),	52
Amazone (fleuve),	24
Ameau (Séverin),	60, 106, 110
Américains,	95
Amérique (découverte),	13-26
Amikoués (Sauvages),	51, 60
Anglais à Québec en 1629-31,	27-36
Anglais (marins),	23
Antilles (les),	23
Argent monnayé,	93, 110
Aristote,	17
Arseno (Michel),	63
Asie (l'),	26
Aubuchon (Jacques),	106, 110
Aussy (LeGrand d'),	71
Autray (Bourdon d'),	50
Autriche (reine Anne d'),	127
Bahamas (les),	21
Baltimore (lord),	99
Bansliard (François),	106, 109
Barbier,	50
Baron (Louis),	107

Chartier (Martin),	93, 96, 97'
Chartres (diocèse de),	50
Châteauneuf (M. de, — ambassadeur),	32
Chaudière-Noire (chef sauvage),	85-88
Chaumont (Nicolas-Auguste),	113
Cheffault,	42, 44, 45, 46
Chefdeville dit Larose (Louis),	62
Chine (la),	23, 26
Chocolat (breuvage),	77
Chorel (Anne-Charlotte),	109
Chorel (François),	106, 107, 109, 110
Chouart (Médard),	64-69
Chousset (breuvage turc),	75
Cidre (breuvage),	72-78
Closse (Lambert),	116
Coeq (le),	30
Colbert,	54, 84, 129
Colomb (Christophe),	13-26
Colonisation,	33-37, 43, 48, 79-84
Colons (premiers),	42, 43
Condé (prince de)	38
Condla le Beau,	13
Conestogas (Sauvages),	97, 98, 100
Conewago,	95, 100
Congés, voir Traite.	
Conn Cet Cathac,	14
Cordier (frère Barnabé),	88
Cordon (O'Elleagher),	15
Corneille (travailleur),	30
Cortez (soldats de Fernand),	77
Costumes militaires du temps des Français,	132
Couagne (René de),	114
Couillard (Guillaume),	28, 39
Courcelles (M. de, — gouverneur),	51, 52
Coueurs de bois,	51, 92, 127, 128, 130
Coy (Charlotte),	107

Cressé (rivière Nicolet),	56
Crevier (Jean),	55, 82, 83
Croisades (les),	22, 72
Croix chez les Sauvages,	20
Crowe (Beirne),	13
Cuculain (prince),	14
Cumberland (vallée de),	101
Cusson (Jean),	106, 111
Cusson (Michelle),	111, 112
Dablon (Père),	52
D'Amours (sa famille, ses titres),	118-126
Dandonneau (Louis),	110
Daniel (André),	32
Daniel (Charles),	32, 34
David (Michel),	53
Déat (prêtre),	113
Delisle (Jean-Guillaume),	114, 115
Deniau (Jean),	112
Denier de Saint-Pierre,	22
Denonville (M. de, — gouverneur),	58, 60
Desdames (Thierry),	28
Desportes (Hélène),	29
Desportes (Pierre),	29
Diaz (Barthélemy),	25, 26
Dion (J.-O.),	107
Dionne (Dr N.-E.),	66, 68
Dizy (Michel),	60, 110
Dollard des Ormeaux,	128
Dollier de Casson,	51, 116
Doyon (Marie),	109
Dreuillètes (Père),	52
Ducalvet (Pierre),	114
Duchesne (Adrien),	29
Dugué (Jacques),	111
Duleau (Jean),	108
Duluth,	50

Duplein (Benoit),	109
Dupré, voir Leconte.	
Dupré (abbé François),	109
Dupuis (Pierre),	105
Dupuis (Samuel),	101
Durantaye (M. de la),	59, 61
Dutort (fief),	55, 63
Eau-de-vie,	76
Epices,	37
Eric le Rouge,	15, 21
Evans (gouverneur américain),	97, 98
Ferland (abbé)	46, 53
Filiastre (F. Luc),	55
Fingal (roi de Morven),	14
Flamands,	94
Floride,	21
Fontenay-Mareuil (M. de, — ambassadeur),	32
Forts de l'Ouest,	108
Fouquet,	44
Fourrures, voir Traite.	
Froidemouche,	30
Frontenac (comte de),	54, 56, 61, 91, 92, 132, 137
Gaffarel (Paul),	13, 15, 18, 19, 25
Galinée (abbé de),	51
Gallois (les)	21
Gama (Vasco de),	25
Gamelin (Ignace),	113
Gaudais-Dupont (M. de),	48
Gaulois,	70
Gemeraie (M. de la),	85
Gentilly,	105
Gerloise (Jean),	107, 109
Germain (les),	70
Germano (Joachim),	106, 109
Giffard (Robert),	28, 40-43

Godefroy (Jean),	29
Godefroy (Jean-Paul),	28, 39, 46, 47
Godefroy (Marguerite),	87
Godefroy (Michel),	87
Godefroy (Thomas),	29
Godin (Nicolas),	98
Goulet (Marie),	58
Groënland,	21, 22, 23
Groseilliers (des), voir Chouart.	
Gros-Jean,	30
Guerres,	57, 59
Guildive (breuvage),	76
Guillet (Pierre),	56
Habitants (Compagnie des),	44-49
Habitants (ce terme),	46, 80-82, 133
<i>Habeas Corpus</i> ,	115
Harris (John),	95, 100
Harris (Henry),	17, 23
Harrisburg (ville),	90, 95
Hébert (Guillemette),	28
Hébert (Louis),	29, 39, 74
Hellènes (les),	71
Henri IV (roi de France),	38, 77
Hertel (Jacques),	29
Hertel (Marguerite),	55
Hoin (André),	53
Hollandais,	64, 65, 93, 94
Hollande,	72
Hospitalières (religieuses),	45
Hubou (Guillaume),	29
Hudson (Compagnie de la Baie d'),	31, 38, 64-69
Illinois,	57, 133
Incarnation (Mère Marie de l'),	46, 47, 65, 66, 67
Indes (les),	25, 26
Irlandais,	13-26, 95

Iroquois, 43, 45, 47, 56, 57, 59, 65, 66, 85, 94, 127, 129, 133	
Islandais,	18, 21, 22
James (Baie),	64, 134
Japon (le),	23, 26
Jarretièrre (Ordre de la),	67, 68
Jeannin (président),	37
Jésuites,	45, 50, 51
Juchereau (Jean),	40, 41, 42
Juchereau (Noël),	42, 44
Juges en 1784, situation,	115
Jury,	115
Kertk (frères),	27, 30, 31, 39, 68
Ki8et (J.-B., chef sauvage),	85-88
Labadie (Jacques),	87
LaBarre (M. de, — gouverneur),	56, 57, 58, 92
Lacombe (Père),	87
LaForest,	50
La Gembraie (M. de),	85
Lamothe (capitaine),	108
Lancaster (ville),	97, 100
Langlois, (Françoise),	29
Langlois (Marguerite),	28
Laplanche (Jean)	107
LaPotherie,	54, 59, 85
Laprairie,	93, 133
Larue (Guillaume),	106
LaSalle (Cavelier de),	51, 54, 57
Lauzon (Jean de),	32, 33, 34, 40, 44, 82
Laval (Mgr de),	48
LeBaillif,	30
LeChasseur (Jean),	107
LeClereq (Père),	20
LeCocq,	30
Leconte Dupré (Louis),	109
Lefebvre (Michel),	62

LeGardeur de Repentigny (Pierre),	44, 46
LeGardeur de Saint-Pierre,	29
LeGardeur de Tilly (Charles),	44, 47
LeJeune (Père Paul),	35, 36
Lemaitre (François),	107
Lemaitre (Marie),	107
Lemoine (Marguerite),	113
Leneuf du Hérisson (Michel),	44, 47, 48
Leneuf de la Poterie (Jacques),	44, 47, 48
LePailleur (Catherine),	112
LePailleur (Michel),	113
Lesage (Marguerite),	29
Lessard, (Jacques),	107
LeTac (Sixte, récollet),	55, 56
LeTardif (Olivier), voir Tardif.	
Letort (Anne),	93, 96
Letort (Jacques),	93, 96, 98, 99, 101
Letort's Springs,	95, 101
Londres (incendie, peste) en 1666,	64-69
Long Sault,	128
Lotbinière (Louis de),	118
Louis XIII (roi de France),	31, 33, 34, 82
Louis XIV (roi de France),	81, 84, 93, 136, 138
Louvigny (M. LaPorte de),	61
Lussodière (terre de),	108
Luzerne,	101
Maine (état),	22, 133
Malte (chevaliers de),	35
Manereuille,	107
Marguerie (François),	29, 30
Marsolet (Nicolas),	28, 39
Marson (Ali),	15, 22
Martin (Abraham),	28
Maryland (état),	89, 99
Massachusetts (état),	22, 65
Massicotte (E.-Z.),	111

Orénoque (fleuve)	15
Ossian,	14
Ottawa (rivière),	45, 51, 60
Outaouas (les),	54, 56, 57, 60
Paix, voir Traités.	
Parkman (Francis),	146
Paxton, (ville),	95, 100
Pêcheries,	37
Pelleteries, voir Traite.	
Penn (William),	91, 92, 94, 100
Pennsylvanie (la),	28, 89-103
Perche (province),	35, 40, 41, 42, 76
Perrot (Gilles),	50
Perrot (Nicolas) et sa famille,	50-63, 111
Philadelphie (ville),	97
Fhipps (amiral),	92, 133
Piescaret (chef sauvage),	86
Pinson (Martin Alonzo)	24
Pinson (Vincente Yanez)	24
Pivert (Nicolas),	25
Polo (Marco),	23
Pommes (fruits),	39, 73, 74, 75
Population de 1608 à 1631,	27
Population en 1636,	35, 36, 46
Population en 1665,	76
Portneuf (seigneurie),	48
Port-Royal,	34
Portugais (marins),	23, 26
Potomac (le),	22, 97
Powell (W. Dummer),	114, 115
Prairie du Chien,	59
Probus (empereur),	70, 71
Puans (baie des),	57
Québec en 1608,	32
Québec en 1629-31,	27-30

Québec en 1634,	37-45
Raclos (Collette),	55
Raclos (Françoise),	55
Raclos (Madeleine),	53
Raclos (Marie),	53, 60
Radisson (Pierre-Esprit),	31, 64-69
Rafn (Carl-Christian),	16
Raimbault (Pierre),	113, 114
Rasle (Père),	62
Raudot (Ordonnance de, père)	62
Raye (Pierre),	30
Régime féodal (le),	80
Rhum (boisson),	76
Richelieu (cardinal de),	31, 33, 34, 36, 48, 79
Rigaud (Judith),	107
Rivière du Loup,	61, 107
Robineau (François),	55
Robineau de Bécancour (René),	46, 47
Rollet (Marie),	29
Rosé.	42, 44, 45, 46
Roubaud,	114
Roy (J.-E.),	113, 115
Roy (Pierre-Georges),	42, 104
Sagard (Frère),	35, 36
Sagas du Nord.	18
Sageot (Geneviève),	105, 109, 110
Saguenay (le),	45
Saint-François-du-Lac, (seigneurie),	55, 82, 83, 84, 105
Saint-Laurent (fleuve),	16, 20, 22, 38
Saint-Louis (fort)	105, 107, 108
Saint-Lusson (M. de),	51
Saint-Maurice (le),	45
Saint-Michel (rivière),	55
Saint-Nicolas (fort),	59, 60
Sainte-Marie (saut),	51, 52, 61

San Salvador (île),	24, 26
Sauvaget (Jeanne),	55
Scandinaves,	15, 17, 18, 20, 24
Schuyler,	133
Scull (G. D.),	66
Seigneuries,	79-84
Sept-Cités (les),	23
Sioux (les),	58, 59, 60, 61
Sorel,	129
Suédois,	94
Suez (isthme de),	25
Sulpiciens,	51
Supérieur (lac),	28, 64, 66
Susquehanna (rivière),	94-102
Swatara (ville),	95, 100
Tacite,	70
Tailhan,	59
Talon (intendant),	51, 76, 84
Tanguay (Mgr C.),	58, 60, 104, 108, 109, 116
Tardif (Olivier Le),	28, 39
Taunton (le),	22
Terre Neuve	16
Thé (breuvage)	77
Thérien (Jean),	101
Tonty,	50
Toscanelli (Paulo),	15, 18, 19, 21, 23, 24
Tourmente (cap),	29
Traite des pelleteries, 21, 22, 23, 30-36, 38, 39, 44-49, 54,	67, 91, 110, 128, 131, 132
Traité de 1629,	32
Traité de 1701,	62, 86
Trois-Rivières,	27, 46, 47, 48, 49, 55, 106, 128, 129
Troupes "de la marine"	116, 129, 130, 139
Troupes en Canada,	43, 45, 48, 127, 129
Troupes royales,	135-140
Troyens (les),	71

Ursulines (religieuses),	45, 86
Vachon (curé).	111
Varenes (René Gauthier de),	48
Ventadour (duc de),	38
Verte (baie),	56, 57, 58, 59, 60, 61
Vices-rois.	38
Vignes sauvages	70, 71
Villiers (M de),	58
Vins.	70-78
Virginie (état),	22
Windish (Ernest),	13
Wisconsin (état),	29, 50, 51, 57, 60, 133
Wynkyn de Worde,	14

6
62 29 - 12 - 6

17



